



MAGAZINE
TONY ESTANGUET,
MASCOTTE OLYMPIQUE

idées



“ Climat : la démocratie
environnementale entravée ”

Le Monde | WEEK-END

SAMEDI 11 FÉVRIER 2023 - 79^e ANNÉE - N° 24293 - 5,20 € - FRANCE MÉTROPOLITAINE - WWW.LEMONDE.FR -

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY DIRECTEUR : JÉRÔME FENOGLIO

L'Algérie bascule dans une nouvelle ère de répression

► La fuite de l'opposante Amira Bouraoui, source d'une poussée de fièvre diplomatique entre Paris et Alger, est emblématique du recul des libertés

► Quatre ans après le mouvement du Hirak, le climat s'est assombri, et le régime intensifie sa traque des derniers noyaux protestataires

► Manifestants, journalistes... Ils sont des milliers à fuir un pays en pleine dérive autoritaire, plus dur à bien des égards que durant les années Bouteflika

► La rente gazière, dopée par les cours avec la guerre en Ukraine, permet au pouvoir, courtisé par les Occidentaux, d'acheter la paix sociale

► La France s'accroche malgré tout à une politique de rapprochement avec l'Algérie, déjà coûteuse dans sa relation avec le Maroc

PAGES 2-3

LE DÉCLIN ALARMANT DES INSECTES

► L'effondrement des populations d'insectes se confirme dans des régions dominées par l'activité humaine et l'agriculture intensive

► « Si les insectes disparaissent, tout le reste disparaît avec eux », prévient le chercheur Dave Goulson

PAGES 8-9



Papillon bleu Adonis, Therfield Heath, au Royaume-Uni, en juin 2021.
KEVIN ELSBY/ALAMY STOCK PHOTO

Réseaux sociaux Les autorités face aux dérives des influenceurs

DES YOUTUBEURS aux égéries d'Instagram et de TikTok, on compte en France jusqu'à 150 000 « créateurs de contenus », dont beaucoup cherchent à faire profession de leur visibilité. Certains

n'hésitent pas à promouvoir des pratiques et des produits controversés, voire illégaux. Au constat de ces pratiques, la Répression des fraudes manque de moyens.

PAGE 13

Politique

Une loi sur EDF votée contre le gouvernement

Les députés d'opposition se sont unis pour adopter un texte contre le « démantèlement » du groupe

PAGE 16

Ukraine

Pas de concret pour Zelensky à Bruxelles

Au conseil européen, le président ukrainien n'a pas obtenu d'engagement sur le transfert d'avions

PAGE 4 ET ÉDITORIAL PAGE 29

Nicaragua

Libération surprise de 222 prisonniers politiques

PAGE 6

Séisme en Turquie

Au Kurdistan, la colère contre l'incurie de l'Etat

PAGE 4

Education

Le « pacte enseignant » agace les syndicats

PAGE 12

Médias

Amende record pour C8 après les insultes d'Hanouna

PAGE 16

Disparition Burt Bacharach, le maître aux 500 chansons



Le « Burt Bacharach Show », le 15 juin 1972. ITV/SIPA

UN AIR DE BACHARACH doit être siffloté sous la douche. Le compositeur pop, mort le 8 février, à l'âge de 94 ans, laisse derrière lui des mélodies éternelles dont *I Say a Little Prayer* et *Raindrops Keep Falling on My Head*. Pour ses admirateurs, celui qui s'est révélé en trouvant l'ambassadrice idéale de

ses créations, Dionne Warwick, fut un génie musical. Bronzé toute l'année sous son smoking, le sourire d'une blancheur étonnante, ce Gatsby serait devenu un vestige parental s'il n'avait bénéficié d'une spectaculaire réhabilitation dans la décennie 1990.

PAGE 23

Entretien

Clément Beaune contre le service minimum

« La grève n'est pas une prise d'otages », affirme le ministre des transports, qui s'inscrit en faux contre les déclarations de son collègue de l'intérieur, Gérald Darmanin

PAGE 11

Exposition

Voir Vermeer sous un jour nouveau

Le Rijksmuseum d'Amsterdam réunit, pour la première fois, vingt-huit toiles du maître, soit plus des deux tiers de ses œuvres

PAGE 20



“UN CAPTIVANT THRILLER DU RÉEL”
CINEMATEASER

“UN COUP DE MAÎTRE !”
RFI

PRIX DU PUBLIC FESTIVAL INTERNATIONAL DE CANNES

COUP DE CŒUR FESTIVAL INTERNATIONAL DE CANNES

MOUSSA MANSALY OPHÉLIE BAU AÏSSA MAÏGA BENOÎT MAGIMEL

LE MARCHAND DE SABLE

UN FILM DE STEVE ACHIEPO

MERCREDI AU CINÉMA

PREMIERE france-tv Le Monde

En Algérie, en pleine répression, « la peur fait son grand retour »

Près de quatre ans après la grande vague de manifestations pacifistes du Hirak, le climat s'est durci, au point de provoquer un exode de représentants des médias et de la société civile

RÉCIT

Je n'ai jamais souhaité quitter l'Algérie. C'est mon pays, ma terre. Là où je me suis battue. Ce sont les circonstances qui me l'ont imposée. La pression devenait insupportable. » Pour l'opposante algérienne Amira Bouraoui, l'équation était simple : la prison ou l'exil. Quand on la rencontre, mardi 7 février au matin, gare de Lyon, à Paris, tête emmitouffée dans un bonnet de laine et valise à roulettes au bout des doigts, perdue sur des quais désertés par la grève qui frappe la France ce jour-là, elle a encore les traits tirés par la folle escapade qui l'a sauvée des geôles algériennes. La peur se lit toujours sur son visage.

La veille, en fin de soirée, elle avait débarqué à Lyon d'un avion pris à Tunis grâce à l'assistance diplomatique de Paris qui, invoquant sa nationalité française (elle est binationale), avait convaincu la présidence tunisienne de ne pas permettre l'extradition vers l'Algérie à laquelle elle semblait condamnée. L'intervention consulaire française a provoqué une nouvelle poussée de fièvre dans la relation entre Paris et Alger.

Entrée clandestinement en Tunisie le 3 février, Amira Bouraoui avait déjà été emprisonnée en juin et juillet 2021 en Algérie. Elle y avait été condamnée à deux ans de prison pour « atteinte à la personne du président de la République » et « offense à l'islam ». Si cette sentence n'a pas été suivie à l'époque d'un mandat de dépôt à l'audience, elle restait exécutable au moindre faux pas, à la moindre déclaration pouvant déplaire au pouvoir. Une extradition de Tunisie vers l'Algérie lui aurait valu immanquablement de retourner derrière les barreaux.

Sur la route de l'exode, elle n'est pas seule. A l'instar de M^{me} Bouraoui, les opposants fuient à grande échelle une Algérie à l'atmosphère devenue « irrespirable », disent-ils. Un pays en pleine dérive autoritaire où l'arrestation guette à tout instant ceux qui se sont trop affichés durant le Hirak (commencé en 2019 avec des manifestations contre le cinquième mandat de l'ex-président Bouteflika, avant de se muer en mouvement de contestation), en particulier ceux qui ont poursuivi le combat après l'essoufflement de la mobilisation populaire amorcé au printemps 2020, restrictions anti-Covid obligent. Ils sont des milliers à s'être ainsi exilés en France et ailleurs en Europe, ou au Canada. Certains ont transité par la Tunisie, une étape périlleuse depuis qu'Alger a renforcé son influence sur le régime de Kaïs Saïed. M^{me} Bouraoui n'a dû son salut qu'à la détention d'un passeport français. D'autres n'ont pas eu cette chance. Tel Slimane Bouhaf, sympathisant du Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK) et converti au christianisme, qui a été enlevé en août 2021 au cœur de Tunis par des inconnus qui l'ont rapatrié de force en Algérie.

LA PRESSE APPAUVRIE ET MALMENÉE

Un tel exode pourrait arranger le pouvoir algérien. Or, à l'inverse, Alger tente d'endiguer cette vague de départs de peur que ces opposants, une fois à l'étranger, diffusent largement les informations sur la répression. « Le régime n'apprécie guère que la communauté internationale mette son nez dans les droits de l'homme en Algérie », souligne un intellectuel réfugié en France. D'où les centaines d'« interdictions de sortie du territoire national » prononcées par les tribunaux à l'encontre des sympathisants du Hirak. « La peur fait son

grand retour », s'afflige l'intellectuel algérien.

Comment pourrait-il en être autrement alors que près de trois cents prisonniers d'opinion sont désormais sous les verrous ? Que les dissolutions ne cessent de frapper des structures emblématiques de la société civile : Ligue algérienne de défense des droits de l'homme, Rassemblement actions jeunesse, SOS Bab-El-Oued, etc. Parallèlement, le champ médiatique n'a cessé de s'appauvrir, la mise sous scellés fin décembre 2022 d'Interface Médias (regroupant Radio M et le magazine *Maghreb Emergent*) et l'arrestation de son journaliste fondateur Ihsane El Kadi a fait figure de point d'orgue d'une reprise en main allant crescendo depuis trois ans. Le quotidien *Liberté* – avec ses caricatures de Dilem d'une férocité légendaire – a disparu, *El Watan* végète dans la précarité même si, officiellement, ses difficultés ne sont que financières. La presse algérienne, dont la vitalité détonnait en Afrique du Nord, n'est plus que l'ombre d'elle-même.

Il faut se résoudre à l'évidence : l'Algérie a basculé dans une nouvelle ère. Cette « Algérie nouvelle » dont le président Abdelmadjid Tebboune – élu en décembre 2019 – a fait son slogan consacre en fait un grand saut en arrière politique. « On était bien plus libre sous l'ère de Bouteflika », se lamente un journaliste. Cruel paradoxe : Abdelaziz Bouteflika, président indéboulonnable pendant vingt ans (1999-2019), a été le dirigeant dont la candidature à un cinquième mandat a jeté les foules du Hirak dans les rues. Malgré l'éviction forcée fin mars 2019 du patriarche vieillissant et malade, le mouvement a perduré, muté, mobilisant tout au long de l'année des centaines de milliers d'Algériens dans les grandes villes du pays autour du mot d'ordre : « Etat civil et non militaire. »



L'« ALGÉRIE NOUVELLE », DONT LE PRÉSIDENT ABDELMADJID TEBBOUNE A FAIT SON SLOGAN, CONSACRE EN FAIT UN GRAND SAUT EN ARRIÈRE POLITIQUE

Ce fut un ébranlement de la société algérienne sans précédent depuis l'accession à l'indépendance de 1962. Les souvenirs traumatisants de la décennie noire des années 1990 (durant la guerre civile entre le pouvoir et les groupes armés islamistes) n'avaient nullement dissuadé les familles d'arpenter rues et avenues, patriotisme en sautoir, rêvant d'une « nouvelle indépendance ». Ces masses joviales, pacifiques et disciplinées, soulevées par une fierté collective retrouvée, avaient bluffé le monde. Tous les espoirs semblaient permis. D'où la douleur du désenchantement quand le régime, aidé par le Covid-19 au printemps 2020, a progressivement repris l'avantage. Et resserré écou par écou l'étau sécuritaire autour d'un mouvement devenu impuissant, handicapé par son refus de s'organiser au nom d'un « basisme » horizontal qui avait fait sa force, puis sa faiblesse.

« Nous sommes entrés dans une phase dictatoriale »

Le chercheur Mouloud Boumghar estime que « le régime a changé de nature », redoutant que la rue ne remette en cause sa survie

ENTRETIEN

Mouloud Boumghar est professeur de droit public à l'université de Picardie-Jules-Verne. Il a notamment travaillé sur la construction de la notion d'ennemi dans le droit pénal algérien et ses effets sur la restriction des libertés. Il estime que le régime se durcit car sa base sociale a fondu.

Le pouvoir algérien est en pleine escalade sécuritaire. Comment le caractériser aujourd'hui ?

C'est un régime qui est nettement plus autoritaire qu'avant. Il était autoritaire, mais avec des marges de manœuvre pour les libertés. Aujourd'hui, nous sommes entrés dans une phase dictatoriale pour plusieurs raisons : la remise en cause du pluralisme, l'instrumentalisation politique de l'accusation de terrorisme, définie très largement, et un contexte politique marqué par une militarisation et un chauvinisme conservateur assumés. D'abord, le pluralisme, qui était formel

mais qui avait une sorte d'ancrage [dans la vie politique], est à peine toléré. Il y a une remise en cause progressive de ce pluralisme par des procédures de dissolution qui ont été engagées contre plusieurs partis politiques et associations. On voit aussi une pression très forte s'exercer sur les médias indépendants. Pour le régime, ces médias libres doivent se soumettre ou disparaître. C'est le premier élément. Le deuxième marqueur de ce changement de la nature du régime est la révision de la législation sur le terrorisme.

Le pouvoir accuse ses opposants de faits de terrorisme, pourquoi ?

En juin 2021, une révision de l'article 87 bis du code pénal, qui définit l'infraction pénale du terrorisme, est intervenue par ordonnance présidentielle. Elle introduit deux nouveaux éléments parmi ses faits constitutifs. Le premier, c'est « œuvrer ou inciter, par quelque moyen que ce soit, à accéder au pouvoir ou à changer le système de gouvernance par des moyens non constitutionnels ». Ce

qui ne veut pas dire des moyens anticonstitutionnels ou anti-démocratiques, mais des moyens qui ne sont simplement pas prévus par la Constitution. Si j'appelle à l'élection d'une Assemblée constituante, ce n'est pas prévu par la Constitution par exemple. C'est un moyen non constitutionnel : je peux tomber sous le coup de l'accusation de terrorisme !

Ce qui est criminalisé ici est la revendication même du Hirak – le changement radical de système politique. L'arme de l'accusation de terrorisme a un effet tellement dissuasif qu'il n'y a pas besoin d'y recourir massivement, puisque l'objectif est de terroriser les gens.

Tout cela intervient après le classement du mouvement Rachad et du Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie

« LE RÉGIME N'A PAS RÉUSSI À RECONSTITUER SA CLIENTÈLE ET SA BASE SOCIALE »

[MAK] comme terroristes par le Haut Conseil de sécurité sans aucune base légale. C'est un élément très important, puisque des personnes qui n'ont pas été jugées et sont encore présumées innocentes peuvent être définies comme terroristes et voir leur nom publié au *Journal officiel* dès le stade de l'enquête préliminaire.

Une commission qui est présidée par le ministre de l'intérieur et qui n'a aucune compétence judiciaire peut classer officiellement une personne comme terroriste alors même qu'elle n'a pas été condamnée. C'est l'institutionnalisation de l'arbitraire. Et c'est une mise à mort sociale : vous ne pouvez plus travailler, etc. Le but est de terroriser tous ceux qui voudraient garder à l'esprit cette idée de changement de gouvernance politique et de faire croire que le Hirak est dirigé par Rachad, créé par d'anciens membres du Front islamique du salut [FIS], et qu'il pourrait aboutir à la partition du pays à cause de l'action du MAK. C'est une manière de réactiver les peurs liées à la guerre civile et à la figure de

l'ennemi intérieur kabyle, forcément séparatiste dans ce schéma.

Pourquoi une telle fuite en avant ? Le pouvoir n'avait-il pas déjà la capacité de contenir les forces d'opposition ?

Le régime est de plus en plus ouvertement militarisé. La tradition voulait que l'armée soit un roi qui ne gouverne pas mais à qui le dernier mot revient sur les affaires importantes. D'ailleurs, par une disposition assez vague, la révision constitutionnelle de novembre 2020 formalise jusqu'à un certain point ce rôle. On peut dire que si le président de la République est la clé de voûte des institutions françaises, en Algérie, c'est le haut commandement militaire qui joue ce rôle, sans réel ni explicite fondement constitutionnel, mais de manière de plus en plus visible. Nous assistons par ailleurs à un changement parce que la base sociale du régime a fondu. Le Hirak a eu un impact extrêmement fort car il a rompu le pacte social autoritaire, mais le régime n'a pas réussi à reconstituer sa clientèle et sa base sociale. L'armée est donc

contrainte de se mettre en avant en ne gardant qu'un seul des éléments qui faisaient le pacte social autoritaire : la coercition. Alors qu'avant, la légitimité historique compensait l'absence de légitimité démocratique, la base sociale pouvait adhérer à cela.

La question de la redistribution de la rente est également problématique – même s'il y a un regain au niveau des revenus tirés des hydrocarbures et la guerre en Ukraine. Mais comme ceux qui tiennent les rênes du pays ne proposent pas autre chose et qu'aucune politique économique sérieuse ne vise à faire sortir l'Algérie de la dépendance aux hydrocarbures, il ne leur reste que la coercition, l'exacerbation du chauvinisme et un projet conservateur. On flatte une forme d'identité fantasmée, présentée comme assiégée : la chasse aux couleurs de l'arc-en-ciel [associées à la communauté LGBT] dans les commerces, lancée par un ministre il y a quelques mois, en est un exemple caricatural. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
MADJID ZERROUKY



Des manifestants brandissent la photo de Khaled Drareni, un journaliste emprisonné pendant le Hirak, aujourd'hui libre, à Alger, le 21 septembre 2020. FAROUK BATICHE/DPA/REUTERS

Certaines voix issues du Hirak, celles qui avaient soutenu sa première séquence (anti-Bouteflika) et non la seconde (antisystème), ne veulent pas dramatiser. «Après certains excès du Hirak, les gens ont besoin d'une phase de répit pour mieux réfléchir», explique Soufiane Djilali, président du parti Jil Jadid. La stabilisation actuelle les rassure, ils veulent vivre et tourner la page, comme si la politique les avait trop mis sous pression. Reste à savoir si le «répit» actuel n'est pas voué à s'éterniser alors que le pouvoir, comme saisi d'un esprit de revanche après le Hirak, «continue d'avoir peur de la rue», observe Saïd Salhi, le vice-président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme, exilé en Belgique.

Le régime a bénéficié d'une double aubaine. Le premier secours est venu de la crise du Covid, qui a justifié l'interdiction des rassemblements. Privés de la protection de foules en marche, les noyaux les plus militants du Hirak se sont alors retrouvés à découvert. Puis éclata la guerre en Ukraine. Le conflit allait dopper les prix des hydrocarbures, offrant au pouvoir de ce pays producteur une bouffée d'oxygène permettant d'acheter la paix sociale, tout en imposant l'Algérie comme une alternative au gaz russe, à ce titre courtisé par des Occidentaux subitement moins concernés par les droits de l'homme. «On se sent un peu abandonnés», grince Saïd Salhi.

Cette conjoncture n'aurait pas suffi, seule, à sauver le régime. Elle n'a fait que consolider une reprise en main intérieure déjà engagée. Commencée dans la foulée de l'éviction de Bouteflika, moment-clé où l'armée s'est inquiétée de la mue de la mobilisation anti-Bouteflika en un mouvement antisystème, cette restauration s'est approfondie au lendemain de l'élection de M. Tebboune, fin 2019. Elle a obéi à un modus operandi très précis, digne d'un manuel de recettes à l'usage des pouvoirs autoritaires en danger.

Le premier assaut lancé contre le Hirak vise, en juin 2019, la Kabylie. Il s'agit pour le régime de casser la convergence des mobilisations entre les manifestants kabyles – issus de la région la plus politisée et historiquement la plus frondeuse –, et les protestataires des autres villes. C'est l'affaire du drapeau amazigh. Gaïd Salah, alors chef d'état-major de l'armée, assimile tout porteur de drapeau berbère à des séparatistes kabyles conspirant contre l'intégrité du pays. Dans les rues de la capitale, où les marches sont les plus imposantes et où l'étendard berbère est souvent brandi comme un signe de rébellion ou un symbole d'appartenance à l'Afrique du Nord, des dizaines de manifestants sont arrêtés.

«Les Algériens ont une peur panique de la division, liée à l'étendue du pays comme au souvenir des années de violences de la décennie

1990-2000. L'armée a commencé par jouer sur cette corde sensible pour tenter d'affaiblir le mouvement, se remémore un intellectuel algérois. Puis elle a recréé un danger islamiste.» Au chiffon rouge du séparatisme kabyle, associé à l'appartenance au Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie, petite organisation indépendantiste, va répondre, en miroir, l'épouvantail de Rachad, petit mouvement islamo-conservateur basé à l'étranger.

MACHINE IMPLACABLE

Ainsi les liens supposés avec le MAK ou Rachad vont-ils motiver une offensive en règle contre les manifestants. Les poursuites seront largement facilitées par des dispositions contenues dans la réforme du code pénal en juin 2021. L'article 87 bis permet de mettre en cause pour «terrorisme ou sabotage» quiconque a appelé à «changer le système de gouvernance par des moyens non constitutionnels». Réminiscence de la décennie noire, l'accusation infamante de «terrorisme» effraie, y compris les familles de détenus qui refusent parfois de communiquer sur le sort de leur parent poursuivi. «La pire chose pour les familles, c'est de voir un de leurs membres accusé de trahison ou de terrorisme. L'intimidation a marché auprès d'elles», décrit Saïd Salhi.

La machine est implacable. «Comme ils peuvent difficilement accuser des militants kabyles, parfois des laïques revendiqués, d'accoïnances avec un mouvement islamiste, ils leur collent l'étiquette séparatiste», décrit une avocate souhaitant rester anonyme. Et comme ils ne peuvent pas coller le séparatisme kabyle à des militants qui ne sont pas originaires de Kabylie et qui parfois n'y ont jamais mis les pieds, ils en font des militants islamistes de Rachad. A l'arrivée, c'est la prison ferme.»

Sorti récemment de garde à vue, un militant décrit un arbitraire déroulé jusqu'à l'absurde. Arrêté sur la base de messages Facebook critiques du pouvoir, il s'est vu accusé par la police judiciaire, agissant au nom du parquet, d'«œuvrer à un retour de ce qui s'appelle le Hirak». Il lui est notamment reproché des écrits et photographies remontant à 2019 et les manifestations contre Abdelaziz Bouteflika, et même d'avoir fait preuve de «solidarité avec le journaliste Ihsane El-Kadi [arrêté fin décembre 2022] et le média Radio M [fermé]». «Cela donnerait presque envie de rire si je ne risquais pas la prison», dit-il. Dans l'Algérie en pleine escalade sécuritaire, l'humour grinçant face aux méandres d'une répression devenue kafkaïenne n'est plus qu'une consolation. ■

FREDERIC BOBIN ET MADJID ZERROUKY

Le Monde Afrique
Retrouvez en ligne l'ensemble de nos contenus

Les risques croissants du pari algérien de la France

En persistant à développer sa relation avec Alger, Paris mécontente son allié traditionnel, le Maroc

LA RÉCONCILIATION MÉMORIELLE QU'APPELLE DE SES VŒUX M. MACRON «EST UN PIÈGE», SELON XAVIER DRIENCOURT, EX-AMBASSADEUR À ALGER

Paris garde le cap, imperturbable dans les turbulences. «Nous continuons à travailler à l'approfondissement de la relation bilatérale», a placidement déclaré, jeudi 9 février, le porte-parole du Quai d'Orsay. Pourtant, un méchant orage a bel et bien éclaté. L'Algérie a rappelé la veille son ambassadeur en France «pour consultations». Le ministère des affaires étrangères annonce à Alger «un grand dommage» dans la relation, une dépêche de l'agence officielle Algérie Presse Service (APS) fustige «les barbouzes français» qui «cherchent la rupture définitive avec l'Algérie». L'affaire Amira Bouraoui, cette opposante algérienne – détentrice d'un passeport français – que la diplomatie française a arrachée lundi d'une extradition vers l'Algérie alors qu'elle s'était réfugiée à Tunis, vient de refaire basculer la relation entre Paris et Alger dans un épisode dépressif. Une énième crise, s'ajoutant à tant d'autres par le passé.

Si Paris se contente de faire le dos rond, c'est que le lourd investissement d'Emmanuel Macron sur un rapprochement avec l'Algérie est un dessein s'inscrivant dans la longue durée. Le genre d'ambition – d'ampleur géopolitique – auquel on ne renonce pas aisément, quelles que soient les difficultés du moment. Du reste, les optimistes français du pari algérien trouveront quelque réconfort dans le fait que rien, dans la dernière colère d'Alger, ne relève de l'irréversible. Si l'on soupèse les mots – «grand dommage», «geste inamical» –, on note qu'ils ménagent l'avenir, laissent la porte entrouverte. La dépêche de l'APS elle-même est éloquente : en ciblant «les barbouzes» de l'appareil d'Etat français, elle épargne Emmanuel Macron. Une sorte d'appel au chef de l'Etat à faire le ménage autour de lui, à éloigner les «ennemis de l'Algérie».

Pression du Maroc

En ce sens, la tempête actuelle ne devrait pas bouleverser les fondamentaux de l'approche présidentielle du Maghreb, cette ligne de crête assumée entre un pari algérien tourmenté et la préservation d'une relation avec le Maroc jadis privilégiée, mais aujourd'hui rétrogradée. Ce jeu d'équilibre entre les deux frères ennemis du Maghreb, dont l'antagonisme est exacerbé depuis deux ans par le retour du contentieux autour du Sahara occidental, va toutefois devenir de plus en plus miné pour la France, plaçant sa diplomatie sous une tension permanente. Il n'est que de voir le désamour qui s'installe durablement entre Paris et Rabat, dégât collatéral du tropisme algérien d'Emmanuel Macron.

La visite du chef de l'Etat au Maroc, annoncée de longue date, est toujours dans les limbes en raison du peu d'empressement du royaume chérifien à l'organiser. Elle ne devrait pas avoir lieu avant la fin du Ramadan, en avril. Depuis le «deal» de Trump en décembre 2020 – accord au terme duquel Washington a reconnu la «marocanité» du Sahara occidental en échange de la normalisation des relations entre le Maroc et Israël –, Rabat est porté par «un sentiment de puissance», relève une experte des affaires maghrébines. «Il veut

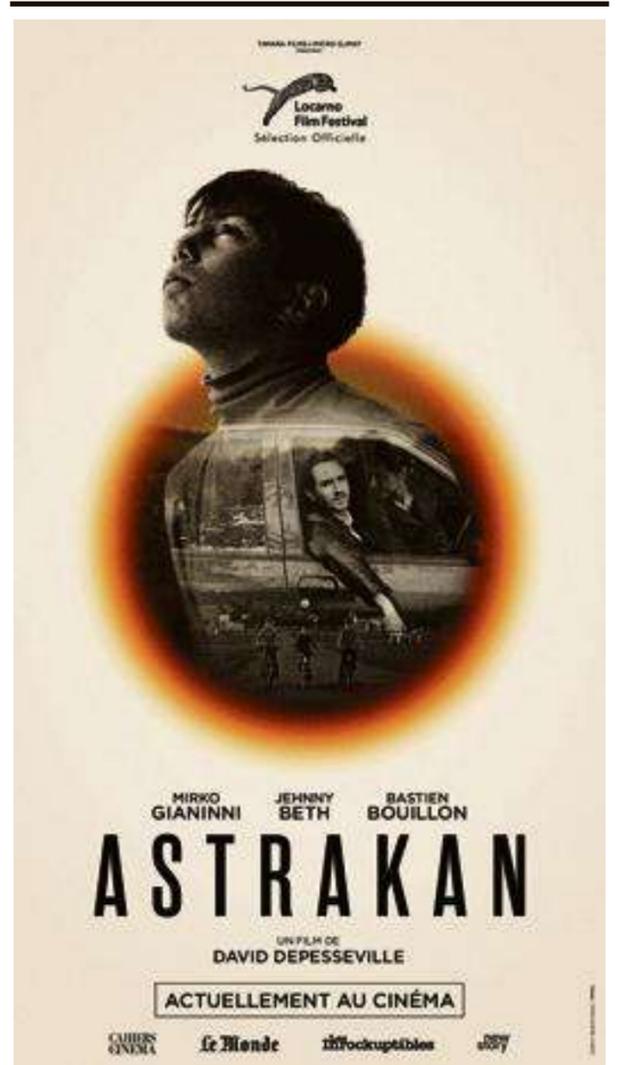
raït par le souci de ménager l'Algérie, soutien politique et militaire au mouvement sahraoui indépendantiste du Front Polisario. On le comprend toutefois entre les lignes.

Aussi la bifurcation stratégique avec le Maroc, qui vit très mal la perte de son statut d'allié privilégié de la France et ne parle désormais que de «diversifier ses partenariats», est-elle le principal risque du pari algérien de M. Macron. Il s'en ajoute un second : la nature même du système algérien. Sur les différents dossiers qui l'intéressent, quels dividendes la France peut-elle recueillir de son engagement auprès d'Alger? Pour l'heure, ces gains ne sont pas évidents. Certes, des gestes ont été consentis sur l'accueil de migrants illégaux ou sur l'échange de renseignements au Sahel. Pour le reste, les attentes françaises se heurtent à une bureaucratie algérienne paralysante et toujours d'une grande susceptibilité sur tout projet impliquant Paris.

Depuis que Madrid a cédé à la pression – principalement migratoire – en se ralliant à la formule «la base la plus sérieuse», valant reconnaissance implicite de la souveraineté marocaine, Rabat ne cesse de faire monter les enchères vis-à-vis de Paris. Et d'encourager en sous-main une campagne antifrançaise dans les médias nationaux, créant «une atmosphère peu productive», déplore une source diplomatique parisienne, même si cette adversité n'a à ce stade pas eu d'effets concrets sur des liens économiques d'une grande densité. A Paris, on conteste officiellement l'idée que le refus de céder aux pressions du Maroc sur le dossier du Sahara occidental s'explique-

«M. Macron se fait beaucoup d'illusions sur M. Tebboune», grince Xavier Driencourt, ancien ambassadeur français à Alger. La réconciliation mémorielle qu'appelle de ses vœux le locataire de l'Elysée «est un piège», ajoute-t-il. Quant à la fuite en avant répressive du régime, elle impacte désormais directement avec l'affaire Bouraoui une relation diplomatique que Paris aurait bien aimé isoler des contingences proprement politiques. Comme un douloureux rappel à l'ordre. ■

F. B. ET PHILIPPE RICARD



Turquie : la colère des régions les plus déshéritées

Dans la partie du pays peuplée en majorité de Kurdes, le séisme révèle l'incurie des services publics

REPORTAGE

DIYARBAKIR (TURQUIE) -
envoyée spéciale

Je ne peux pas me sortir cette scène de la tête, ne cesse de répéter Sultan, habitante de Diyarbakir, en sanglotant, nous avions été voisines pendant des années. Elle était enceinte. Elle hurlait de terreur à la fenêtre après la première secousse quand l'immeuble s'est effondré sur elle. Une famille de six personnes... Seul le petit de 6 ans a réussi à s'échapper de justesse. Depuis lundi, la grand-mère d'une soixantaine d'années raconte la scène, encore et encore. Sous le choc du tremblement de terre de magnitude 7,8 qui a touché le sud-est de la Turquie, elle et ses proches ont trouvé refuge dans les locaux de la chambre de commerce et d'industrie de la grande ville des régions à majorité kurde du pays. Au premier étage du bâtiment, la famille a reconstitué un semblant d'intérieur, avec des matelas disposés le long des murs en guise de canapé.

«J'ai essayé de retourner chez moi, mais j'ai peur que l'immeuble ne s'effondre. Le gaz a été coupé...», s'alarme-t-elle. Assise en tailleur face à elle, une de ses cousines écoute le récit avec compassion. Elle attend des nouvelles de trois membres de sa famille coincés sous les décombres. Trois jours après le drame, le bilan provisoire de la catastrophe fait état de 18342 morts, le séisme le plus meurtrier dans le pays depuis celui d'Erzincan en 1939, qui avait fait près de 33 000 victimes.

La colère, désormais, a remplacé le deuil. «Est-ce que vous vous rendez compte? Toute la solidarité

s'organise sur les réseaux sociaux, des gens ont besoin d'aide, et les autorités décident de suspendre Twitter!», enrage Mahmut, jeune professeur de musique de 25 ans, le regard noir. Ayant grandi dans les régions kurdes soumises à la pression des autorités centrales, il caressait pourtant le rêve de vivre un jour dans un pays libéré des tensions ethniques. La réponse politique du gouvernement a achevé de réduire ses espoirs en miettes. «Depuis quatre jours, ce qui m'a le plus révolté, c'est le discours télévisé d'Erdogan [le président turc] après la catastrophe. Il n'y avait que de la colère et de la dureté dans son regard... En tant que victime d'un séisme, je ne m'attendais pas à cela de la part du président. Je n'ai vu aucune peine dans ses yeux, aucune empathie», s'exclame-t-il. La peur qui s'est emparée de la société ces dernières années dissuadait les critiques contre le gouvernement. Le drame de ces derniers jours a délié les langues.

Violentes altercations

La ville d'Adiyaman, située à une centaine de kilomètres de l'épicentre du séisme, a été le théâtre d'explosions de rage et de violentes altercations avec les représentants de l'Etat en raison de l'absence d'intervention des autorités. Alors que les travaux de secours touchent à leur fin dans les grandes agglomérations, la situation dans de nombreuses villes moyennes et dans les villages demeure inconnue. Ce que l'on sait de certaines villes en dit long sur l'étendue des dégâts. A Elbistan (à l'ouest de l'épicentre), «un tiers des bâtiments sont à terre et le reste du bâti gravement endom-



A Gölbaşı, non loin d'Adiyaman, dans le sud de la Turquie, le 8 février. EMRAH GUREL/AP

magé», assure Salman Gümüş, président de l'association locale SEV-DER. Les canalisations des égouts y ont explosé sous la violence des secousses, laissant se répandre une odeur fétide dans les rues. Quant à Malatya et ses alentours, certains témoignages parlent de 95 % de maisons détruites. «En intervenant si tard, l'Etat opère une discrimination à l'encontre du peuple kurde et des alévis, accuse Dilek Kanlibas, une volontaire. Cela dit, il maltraite tout le monde dans ce pays.»

Les questions de «distances et d'accessibilité des secteurs montagneux» compliquent les opérations de sauvetage, rappelle le géographe Jean-François Pérouse, ancien directeur de l'Institut français d'études anatoliennes. «On a l'impression que l'Etat et ses services tentent de se montrer là où ils sont le plus contestés», poursuit le chercheur. Le président, Recep Tayyip Erdogan, était en effet en visite mercredi dans les zones les plus gravement sinistrées, à Kahramanmaraş, Antakya et Adana.

Habituées à ne compter que sur leurs propres forces, les associations de la société civile prennent le relais

Si l'ampleur spectaculaire de la catastrophe et l'étendue des dégâts expliquent en partie l'absence d'intervention efficace dans un premier temps, les multiples témoignages au sujet de l'absence de coordination constatée sur place ne laissent plus de place au doute. «Il y a du matériel, il y a des personnes venues aider en nombre, mais il n'y a personne pour les coordonner. L'AFAD [organisme d'Etat chargé d'intervenir en cas de catastrophe naturelle] est présente mais ne collabore avec personne. Elle récupère le matériel qui arrive par d'autres biais

sans avoir la capacité de le redistribuer efficacement. Les postes à responsabilités dans les administrations publiques ne sont plus occupés que par des personnes proches du gouvernement qui sont incompetentes», se désole un travailleur humanitaire basé dans d'Antakya, sous le couvert de l'anonymat.

Manque de dialogue

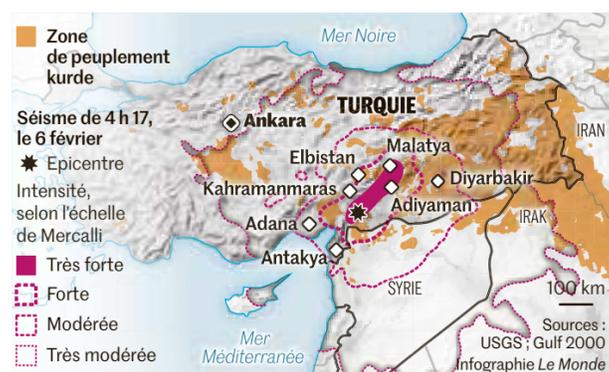
Horriée par la catastrophe, toute la Turquie est à pied d'œuvre pour apporter des vivres et des produits de première nécessité aux *depmezdeliler* («rescapés de séisme», en turc). A Diyarbakir, placée sous l'autorité d'un administrateur d'Etat depuis l'éviction de ses co-maires élus, ni le gouvernorat ni la mairie n'ont manifesté de soutien à la population. Habituées à ne compter que sur leurs propres forces, les associations de la société civile prennent le relais.

«L'idéal serait de pouvoir centraliser puis coordonner les efforts. Malheureusement, nous n'en sommes pas là», regrette Mehmet

Kaya, président de la chambre de commerce et d'industrie de Diyarbakir, qui accueille la cellule de crise. «Pensez-vous réellement que déclarer l'état d'urgence va apporter une solution à cela?», interroge le notable, inquiet des conséquences déléterées provoquées par ce manque de dialogue entre les différents acteurs sur place.

Alors qu'une deuxième phase de la crise humanitaire débute pour nourrir, chauffer et reloger des centaines de milliers, voire des millions de personnes (la population touchée représente 15 % des habitants du pays), le pouvoir s'attache à garder le contrôle sur les circuits de l'aide humanitaire. L'image du pouvoir semble s'être fissurée dans le pays. «Si nous avons appris une chose de ces vingt dernières années, c'est que le plus important pour le pouvoir, c'est l'image», écrit le chroniqueur Mehmet Y. Yilmaz, sur le site d'information T24. Le pays peut bien brûler, l'essentiel pour eux est de ne pas perdre la face. ■

ANGÈLE PIERRE



Volodymyr Zelensky repart de Bruxelles sans annonces concrètes

Le président ukrainien a été reçu en héros, lors d'un conseil européen, mais n'a pas obtenu de promesses de livraisons d'avions de chasse

BRUXELLES - bureau européen

L'Europe s'était drapée des couleurs jaune et bleu de l'Ukraine, ce jeudi 9 février, pour accueillir Volodymyr Zelensky à Bruxelles, après ses visites surprises à Londres puis à Paris la veille. Main sur le cœur, le héros du jour a chanté l'hymne ukrainien dans l'hémicycle du Parlement européen, où seule l'Ode à la joie a d'habitude droit de cité. Un peu plus tard, il a rejoint la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement européens, qui l'ont applaudi au moment de poser tout ensemble devant les photographes. «L'Union européenne, c'est l'Ukraine. L'Ukraine, c'est l'Union européenne», a répété Charles Michel. Le président du Conseil, tout comme son homologue du Parlement européen, Roberta Metsola, a invité les Etats de l'Union à fournir les armements lourds, chars, missiles à longue portée et avions, que réclame M. Zelensky.

«Je ne peux tout simplement pas rentrer à la maison sans résultat»,

a insisté peu après le chef de l'Etat ukrainien. Après deux jours de tournée européenne, le résultat semble pourtant mince, puisque aucun engagement concret n'a été dévoilé, tant à Londres qu'à Paris et à Bruxelles. Et ce alors que l'Ukraine et ses alliés redoutent une nouvelle offensive à l'approche de la date anniversaire de l'invasion par la Russie. Volodymyr Zelensky s'est targué de discussions «positives», en particulier à Paris, avec Emmanuel Macron et Olaf Scholz, mais, a-t-il reconnu, «il n'y a pas grand-chose que je puisse annoncer publiquement». «Dans aucun cas des avions de chasse ne peuvent être livrés dans les semaines qui viennent, car il y a des délais de formation, de livraison incompressibles pour des avions qui ne sont pas connus des pilotes ukrainiens», a fait valoir le président français à l'issue du sommet: «Je ne l'exclus absolument pas, mais cela ne correspond pas aujourd'hui aux besoins.»

Faute de percée, la journée a été l'occasion de se projeter au-delà du champ de bataille, bien que les

promesses peuvent sembler lointaines à ce jour. Même s'il se dit certain que «l'Ukraine sera un membre de l'UE», et réclame d'entamer les négociations en ce sens d'ici à la fin de l'année, le président ukrainien sait bien que les Vingt-Sept ne veulent pas brûler les étapes. «Les dirigeants de l'UE m'ont indiqué qu'à long terme, la paix sur le continent européen ne pourra s'établir que lorsque l'Ukraine l'aura emporté et lorsque l'Ukraine deviendra membre de l'UE et de l'OTAN», a déclaré Volodymyr Zelensky, à l'issue de la réunion. Il venait d'avertir ses homologues des plans russes de déstabilisation de la Moldavie, identifiés, a-t-il dit, par les services de renseignement ukrainiens. Une information confirmée un peu plus tard par les autorités moldaves.

Les Vingt-Sept ont bien tenté de serrer les rangs, non sans laisser apparaître quelques failles. La première ministre italienne, Giorgia Meloni, a, en arrivant, critiqué l'invitation «inopportune» de Zelensky à l'Elysée, en

présence du chancelier Olaf Scholz. Emmanuel Macron n'a visiblement pas apprécié la saillie et a snobé la dirigeante d'extrême droite lors de la «photo de famille»: après lui avoir serré la main, il ne lui a plus adressé un regard ni une parole. «Sans doute chez Mme Meloni y a-t-il une volonté de reconnaissance ou une quête statutaire, il ne suffit pas d'être à un rendez-vous pour obtenir un statut», lâche un diplomate.

Questions migratoires

Surtout, l'impact de la guerre en Ukraine pèse sur tous les débats, à commencer par le soutien que les Vingt-Sept devraient apporter à leurs entreprises, en plein conflit, face à la concurrence constituée par le plan américain de réduction de l'inflation. Les Vingt-Sept sont d'accord pour assouplir les règles qui encadrent les aides d'Etat, comme le réclamaient l'Allemagne et la France, en dépit des fortes réserves des Etats moins puissants financièrement, dont l'Italie. Ils veulent assouplir aussi

la façon d'utiliser les fonds du plan de relance mis sur pied au plus fort de la pandémie de Covid-19. Une façon de soutenir l'Italie, entre autres, qui a du mal à dépenser ces ressources, mais souffre de la flambée des prix de l'énergie. Pas question, en revanche, de trancher les débats sur la mise en place d'un fonds de souveraineté européen. Le refus des pays dits «frugaux», y compris l'Allemagne, est si fort que le sujet est reporté à l'été.

Même tension sur les questions migratoires. En effet, les échanges ont été extrêmement vifs, alors que l'Europe a dénombré quelque 330 000 entrées irrégulières en 2022, en progression de plus de 60 % par rapport à 2021. S'il n'y a pas de «crise migratoire», comme en 2015 et en 2016, rappelle-t-on à l'Elysée, le sujet est bien redevenu une question pressante pour de nombreux pays du nord de l'Europe, notamment les Pays-Bas, la Belgique ou l'Autriche, qui font face à une crise de l'hébergement des demandeurs d'asile. Le chancelier autrichien a réclamé «un

frein à l'immigration illégale dans l'UE», en renforçant les frontières extérieures de l'UE. «Nous avons besoin d'argent pour cela, peu importe qu'on appelle ça des barrières ou des murs.» Jusqu'à présent, la Commission s'y était toujours refusée, mais elle ouvre la porte à davantage d'investissements dans les infrastructures de surveillance.

De même, les Etats se sont entendus pour accélérer les retours des demandeurs d'asile déboutés. «Ceux qui obtiennent le statut de réfugié ont le droit de rester, mais les autres, non, ils doivent repartir», a ainsi rappelé le premier ministre irlandais, Leo Varadkar. Dans le débat, l'Allemagne ou le Luxembourg ont rappelé les vertus de l'immigration et demandé le développement de voies légales d'accès à l'UE plus affirmées, tandis que l'Italie a obtenu que les Vingt-Sept étudient de manière plus approfondie le rôle des navires de sauvetage des ONG de secours en mer. ■

PHILIPPE JACQUÉ,
VIRGINIE MALINGRE
ET PHILIPPE RICARD (À PARIS)

Les techniques novatrices du Kremlin pour surveiller la Toile

Une fuite des données du gendarme de l'Internet russe met au jour les outils de cette structure : infiltration dans les conversations privées et recours à l'intelligence artificielle

MOSCOU - correspondant

Il y a la partie émergée de l'iceberg : l'interdiction de réseaux sociaux étrangers, le blocage de sites d'information, les poursuites judiciaires pour des likes ou des commentaires en ligne. Et puis il y a le travail souterrain, d'une ampleur bien plus importante, qui vise à garantir un « Internet propre », selon le nom d'un des programmes secrets développés par les autorités russes.

Le détail de cette besogne est désormais connu grâce à une enquête publiée simultanément, mercredi 8 février, par plusieurs sites d'investigation russes, tous en exil (*Proekt*, *Mediazona*, *Agenstvo* ou *Radio Svoboda*, pour les principaux). L'enquête elle-même a été rendue possible par le piratage, au mois de novembre 2022, de l'agence de supervision de l'Internet, Roskomnadzor. A cette occasion, 700 000 courriels et deux millions de documents auraient été récupérés par des hackers biélorusses membres d'une organisation nommée Cyber Partisans.

Sur le papier, Roskomnadzor est une banale agence administrative, chargée de distribuer les fréquences radio ou de veiller au respect des lois protégeant les données personnelles. En réalité, elle s'est transformée en une structure de contrôle, de censure et même d'infiltration de segments entiers de l'Internet.

« Agents de l'étranger »

Premier enseignement de ces fuites, l'ampleur des blocages opérés depuis le début de « l'opération spéciale » en Ukraine : durant les neuf premiers mois de conflit, 150 000 pages Internet et publications sur les réseaux sociaux ont été effacées, concernant notamment les pertes de l'armée russe ou les crimes que celle-ci est accusée d'avoir commis en Ukraine. L'accès à 72 médias russes, 23 médias étrangers et 630 sites ukrainiens a aussi été purement et simplement bloqué.

Dans le cadre de ce travail de veille, les agents de Roskomnadzor partagent aussi une partie de leurs trouvailles avec d'autres structures, comme le bureau du procureur, la police ou le FSB, les services de sécurité. A cet effet, des tchats thématiques sont utilisés, aux noms évocateurs : « *Fausse information* [sur l'armée] », « *sentiment contestataire* », « *déstabilisation* », « *ingérence étrangère* »...

Dans le même registre, Roskomnadzor a aussi établi des listes de centaines de journalistes et de blogueurs, mais aussi des experts qui ont pour habitude de leur parler. Nombre des personnalités recensées dans ces listes sont ensuite désignées comme « agents de l'étranger ». D'autres personnalités, notamment du monde de la culture, sont aussi surveillées de la même manière.

Selon les médias russes participant à l'enquête parue mercredi, des rapports quotidiens sont par ailleurs rédigés au sujet des

Cent cinquante mille pages Internet et publications sur les réseaux sociaux ont été effacées

contenus circulant sur l'Internet russe au sujet de deux thèmes jugés sensibles : la santé du président Vladimir Poutine et la mobilisation. Des tâches plus ponctuelles peuvent aussi être assignées aux agents : par exemple obtenir des services de météo en ligne qu'ils intègrent les territoires annexés de l'Ukraine aux prévisions russes ; ou des campagnes de commentaires négatifs concernant une personnalité jugée déloyale – une activité qui paraissait jusque-là réservée aux « fermes à trolls » de l'entrepreneur privé proche du Kremlin Evgueni Prigojine, fondateur de la compagnie de mercenaires Wagner.

En plus des trolls, les services de Roskomnadzor auraient recours à des « bots » permettant de créer rapidement un nombre important de faux comptes sur les réseaux sociaux, dans le but d'infiltrer et donc de surveiller des conversations dans des groupes privés. Si le résultat de ce travail n'est pas détaillé, des citoyens russes ont bel et bien été condamnés pour « diffusion de fausses informations » ou « discréditation de l'armée » pour des écrits privés en ligne. La plupart du temps, toutefois, ces condamnations ont fait suite à des dénonciations d'autres participants à ces conversations.

Des outils encore plus innovants sont développés par Roskomnadzor, notamment en coopération avec des institutions universitaires comme l'Institut physico-technique de Moscou. En 2020, un département de la structure de contrôle a ainsi reçu mission de développer un système baptisé « Internet propre » utilisant l'intelligence artificielle pour systématiser le travail de surveillance en ligne. Selon ses concepteurs, « Internet propre » devrait être capable d'identifier sur l'ensemble du réseau russe des messages interdits concernant un large spectre : extrémisme, terrorisme, « appels à des actions publiques illégales », « propagande des relations non traditionnelles » (l'homosexualité) ou encore « dénigrement des symboles de l'Etat ».

Repérer ses cibles

L'Institut physico-technique de Moscou a apporté sa pierre à l'édifice en développant un système, baptisé « Okulus », capable de repérer non seulement des textes, mais aussi des images et des vidéos. Aux thématiques déjà citées s'en ajoutent d'autres : critiques du pouvoir ; promotion de l'opposition ; promotion du mode de vie « *child free* » (le fait de ne pas avoir d'enfants), de la toxicomanie, du suicide ; moyens permettant d'échapper à l'armée ; « actions artistiques offensantes » ; « méthodes de Gene Sharp » (un théoricien de l'action politique non violente)...

Selon les documents récupérés par les hackers biélorusses et transmis aux journalistes russes, des stocks d'images ont aussi été constitués pour entraîner le système Okulus à repérer ses cibles. On y trouve notamment des dossiers contenant des « images offensantes pour le président » et des « comparaisons du président avec des personnages négatifs » – soit, de manière plus détaillée, des fichiers nommés « Poutine représenté sous la forme d'un crabe », « Poutine représenté sous la forme d'une mite » ou encore des images comparant le président à un vampire ou à Adolf Hitler. ■

BENOÎT VITKINE

« La Croix-Rouge doit condamner publiquement la Russie »

Commissaire ukrainien aux droits humains, Dmytro Lubinets estime que le CICR et d'autres organisations se font manipuler par Moscou

ENTRETIEN

De retour à Kiev après une tournée en Europe et en Turquie, le commissaire aux droits humains ukrainien, Dmytro Lubinets, tire un sombre constat de l'action internationale dans ce domaine, après une année d'invasion de son pays par la Russie. Il dénonce l'incapacité des instances internationales à nommer clairement l'agresseur et l'impunité qui en découle.

Mercredi 8 février, vous avez déchiré publiquement votre carte de membre de l'Institut des « ombudsmen » (les défenseurs des droits européens, IOE). Pour quelle raison ?

Le secrétaire général de cette organisation, l'Autrichien Joseph Siegele, a emmené en Russie deux enfants ukrainiens originaires de la région de Louhansk [occupée par la Russie]. Ces enfants avaient été évacués vers l'Autriche par leurs parents en tant que réfugiés. M. Siegele a pris cette initiative sans en informer les autorités ukrainiennes. Quand j'ai demandé des explications à l'IOE, je n'ai reçu que des explications confuses. Face à cette réaction anormale, j'ai décidé de quitter l'organisation.

Combien d'enfants ukrainiens se retrouvent de manière forcée sur le territoire russe ?

Nous avons vérifié le sort de 16 000 enfants déportés vers la Russie, qui se trouvent dans des cas de figure différents. Ce sont des orphelins, des enfants séparés ou accompagnés par leurs parents. Le chiffre réel est peut-être beaucoup plus élevé. La Russie ne nous donne aucune information à ce sujet, hormis le chiffre de 728 000 enfants ukrainiens qui se trouveraient en Russie. Il est impossible de le vérifier.

Qu'avez-vous entrepris pour rapatrier ces enfants ?

Comment récupérer ces enfants qui, selon le droit international, sont ukrainiens ? Les Russes posent des conditions inacceptables pour leur retour : les parents doivent se rendre en Russie. Comment puis-je inviter les parents à se rendre dans un pays terroriste où le droit n'est pas respecté, où leur sécurité n'est pas garantie, ni celle de leur retour ?

Vous accusez des organisations internationales, en particulier le Comité international de la Croix-Rouge, de passivité. Que leur reprochez-vous ?

Le CICR ne remplit pas pleinement son mandat, qui consiste à rendre visite aux prisonniers de guerre des deux côtés, pour véri-

fier le respect de leurs droits selon la convention de Genève. Nous la respectons : nous avons créé un camp de prisonniers de guerre où les Russes bénéficient de tout le spectre des aides médicales et sont correctement nourris. Ils ont le droit d'écrire et même de téléphoner à leurs proches.

A l'inverse, beaucoup de nos prisonniers ukrainiens disent qu'ils ont été torturés. Chaque fois que nous récupérons des prisonniers ukrainiens, nous leur demandons s'ils ont vu des représentants du CICR. Parmi les 1760 déjà libérés, pas un seul n'a vu le CICR ! Je comprends que le problème vient des Russes, qui refusent l'accès aux prisonniers ukrainiens, mais pourquoi la Croix-Rouge ne l'a-t-elle jamais dit publiquement ? Pas une seule fois ! Ils se contentent d'injonctions, alors qu'ils ont un accès intégral de notre côté, tandis qu'ils n'ont pratiquement aucun accès côté russe ! Cette pseudo-neutralité ne profite qu'aux Russes, qui peuvent ainsi torturer, affamer, tuer en toute impunité.

D'après nos informations, l'Ukraine a cessé en octobre de donner l'accès aux prisonniers russes, afin de faire pression sur le CICR...

Les représentants du CICR ont accès à tous les prisonniers rus-

« La pseudo-neutralité ne profite qu'aux Russes, qui peuvent ainsi torturer, tuer en toute impunité »

Jamais depuis que je suis en poste, le CICR ne s'est plaint à moi de difficultés d'accès. Au lieu de faire l'autruche, le CICR doit prendre conscience qu'il existe des mécanismes de pression sur la partie qui ne respecte pas la convention de Genève.

Quels mécanismes ?

La condamnation publique de l'agresseur. Le CICR peut déclarer son incapacité à remplir son mandat à cause de la partie russe.

Mais, dans ce cas, la Russie risque de congédier pour de bon le CICR et il ne restera personne pour rendre visite aux prisonniers de guerre ukrainiens...

Cela ne changera rien pour nos prisonniers ukrainiens, puisqu'ils sont déjà privés de visites et torturés ! Aujourd'hui, la Russie

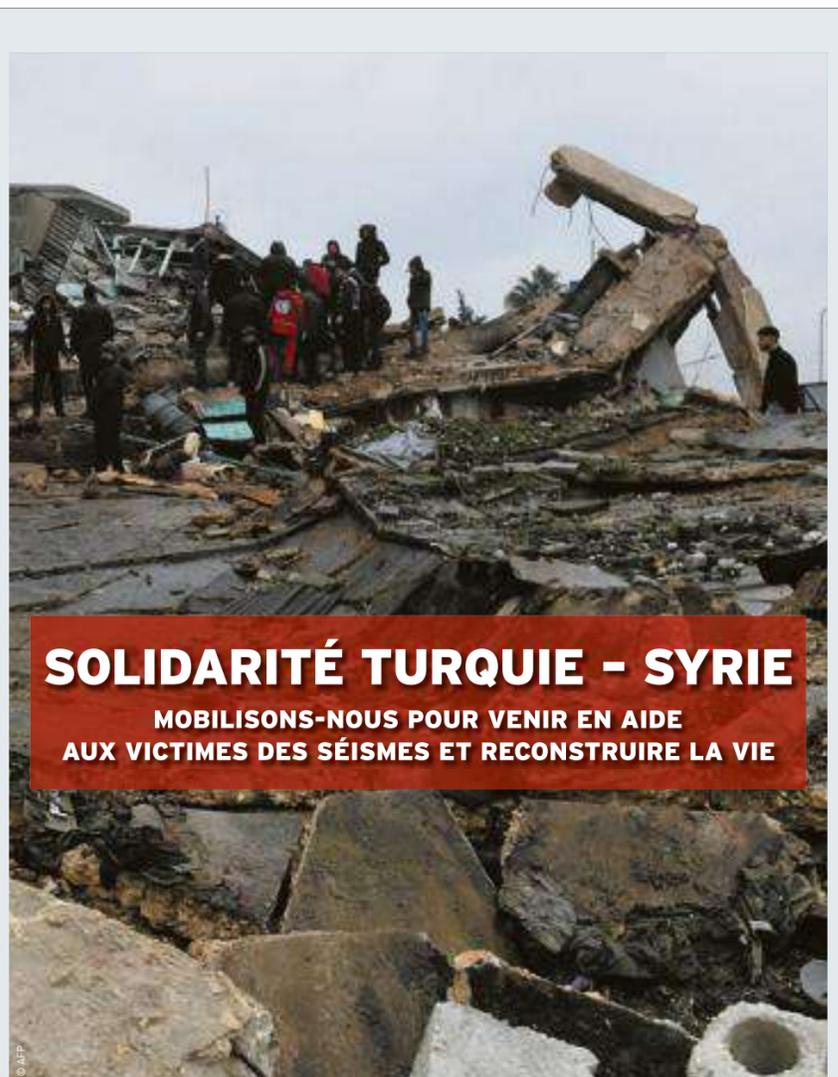
clame que ce n'est pas vrai et se cache derrière l'argument de la présence du CICR. Les Russes font une mise en scène avec dix prisonniers, prennent une photo, et le tour est joué.

Je compare le CICR et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe [OSCE]. Le 24 février, l'invasion massive a débuté. Qu'a fait l'OSCE ? Elle a immédiatement mis fin à sa mission, admettant son incapacité à la remplir. Pour nous, Ukrainiens, c'est une posture plus honorable.

Le CICR joue le jeu de la Russie et l'aide à éviter des sanctions supplémentaires. C'est ce qu'il y a de plus cynique dans la Croix-Rouge. Tout le monde doit comprendre que le système de sécurité international a échoué et ne fonctionne pas. Le système de sécurité collective protège désormais la position de l'agresseur.

Si on ne comprend pas qu'il faut changer les institutions garantissant la sécurité globale, il y aura une nouvelle agression, encore plus massive. Si l'Ukraine est défaite, pensez-vous que la Russie va s'arrêter ? Quel sera le prochain pays à être attaqué ? Et pas seulement par la Russie. C'est aussi à cela qu'il faut penser. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR EMMANUEL GRYSZPAN



Faites un don sur [fondationdefrance.org](https://www.fondationdefrance.org)
ou par chèque à : Fondation de France
Solidarité Turquie - Syrie - 60509 Chantilly Cedex

Les habitants de Turquie et de Syrie ont été durement touchés par les séismes qui ont frappé la région le 6 février. La Fondation de France lance un appel à la solidarité pour leur venir en aide.

Merci pour votre mobilisation !

Fondation de France

La Fondation de toutes les causes

A Washington, Lula veut porter la voix des pays du Sud

La guerre en Ukraine devait être au menu des discussions entre les présidents américain et brésilien

RIO DE JANEIRO - correspondant

Sur le papier, ces deux dirigeants ont tout pour s'entendre. Joe Biden et Luiz Inacio Lula da Silva sont unis par leur âge (respectivement 80 ans et 77 ans), leur camp politique (le centre gauche) et leur victoire contre l'extrême droite (face à Donald Trump et Jair Bolsonaro). L'Américain et le Brésilien dirigent des pays comparables, par leur taille et leur histoire. Leur première rencontre, vendredi 10 février à Washington, semble placée sous de bons auspices.

Pour sa venue à la Maison Blanche, Lula sera accompagné de ses ministres des affaires étrangères, de l'économie, de l'environnement, ainsi que la première dame, «Janja». Outre l'entrevue avec Joe Biden dans le bureau Ovale, le président du Brésil devait s'entretenir avec son ami et sénateur Bernie Sanders, ainsi qu'avec plusieurs leaders syndicaux.

Une ombre plane sur ce tableau: la guerre en Ukraine. Le conflit qui se joue à près de 8 000 kilomètres de Washington devait être au menu des discussions entre Lula et Biden. En cause: les positions controversées du président brésilien sur un sujet en passe de devenir une pierre d'achoppement dans sa relation avec les pays occidentaux.

Depuis le début du conflit, jamais Lula n'a envoyé de message de soutien au président Volody-

myr Zelensky, pas plus qu'aux Ukrainiens. Tout en condamnant la violation du droit international, il n'a eu de cesse de s'attaquer à l'OTAN, accusée de «s'arroge[r] le droit d'installer des bases militaires dans les environs d'un autre pays». La guerre pourrait facilement être résolue au Brésil «à table en prenant une bière», affirmait-il le 30 mars 2022, un mois après le début de l'invasion des troupes russes.

Le point critique avait été atteint en mai 2022 dans un entretien au magazine *Time*. «Ce type est aussi responsable de la guerre que Poutine», déclarait alors Lula au sujet de Volodymyr Zelensky, soutenant qu'«une guerre n'a jamais un seul coupable». Et d'ajouter: «On dirait qu'il fait partie d'un spectacle. Il est à la télé matin, midi et soir.»

Avertissements explicites

Ces déclarations ont révolté les Ukrainiens et inquiété nombre d'Occidentaux. Depuis, Lula s'est montré plus mesuré mais n'a guère changé de ligne. Recevant fin janvier le chancelier allemand, Olaf Scholz, à Brasilia, le président du Brésil a annoncé son refus de fournir des munitions pour les chars allemands en Ukraine. «Le Brésil est un pays de paix», a édulcoré Lula, qualifiant l'invasion russe d'«erreur» mais ajoutant que la raison à l'origine de la guerre «restait à éclaircir». Face à Olaf Scholz, Lula a alors avancé



Le président brésilien, Luiz Inacio Lula da Silva, à Brasilia, le 27 janvier. UESLEI MARCELINO/REUTERS

l'idée d'un «groupe de la paix», réunissant des pays cherchant une solution négociée au conflit en Ukraine. Le tout, mené par un pays inattendu: la Chine. «Il est l'heure que [celle-ci] mette la main à la pâte!», a lancé le Brésilien, comparant la situation à celle de la crise économique de 2008, qui avait abouti à la création du G20. Et tant pis si Pékin se distingue plutôt par son bellicisme vis-à-vis de Taïwan ou de ses voisins...

La proposition a provoqué surprise et consternation au sein des chancelleries occidentales. Lula comptait évoquer son «groupe de la paix» auprès de Joe Biden mais a été accueilli froidement par la Maison Blanche. «Nous ne croyons pas qu'il s'agisse du moment pour le «business as usual» [la routine]», a déclaré, le 8 février, John Kirby, porte-parole du Conseil de sécurité nationale américain.

Ces derniers jours, plusieurs avertissements explicites ont été envoyés par les Européens. Depuis Brasilia, où elle a pu rencon-

trer Lula, la ministre française des affaires étrangères, Catherine Colonna, s'est montrée ferme: «Laissez-moi être claire: il existe un pays qui a été attaqué, l'Ukraine, et un agresseur, la Russie», a-t-elle déclaré dans un entretien au quotidien *Folha de Sao Paulo*. La position de Lula n'est en réalité guère surprenante. Comme les autres dirigeants de gauche latino-américaine de sa génération, l'ancien syndicaliste est marqué par l'idéologie anti-impérialiste, mâtinée d'anti-américanisme et de tiers-mondisme. Lula suspecte par ailleurs les Etats-Unis et le FBI d'avoir comploté en faveur de sa condamnation à la prison entre 2018 et 2019. «[En Amérique latine], quand quelqu'un apparaît pour étrangler ou saper la démocratie, il y a toujours les Etats-Unis derrière», déclarait-il en 2020 à la chaîne qatarie Al-Jazira.

Sur l'Ukraine, la position de Lula relève tout autant de l'idéologie que de la realpolitik. Il s'agit de se

Des déclarations de l'ancien syndicaliste sur le conflit ont révolté les Ukrainiens et inquiété nombre d'Occidentaux

poser en intermédiaire, facilitateur, voire en médiateur du conflit. «Le Brésil peut aussi devenir la voix des pays du Sud, qui souffrent des conséquences de cette guerre éloignée, aux Amériques et en Afrique», relève un haut diplomate de l'Itamaraty, le ministère des affaires étrangères brésilien.

«Le point de vue de Lula, c'est qu'il faut parler à tout le monde et chercher une solution négociée, en particulier à un moment où l'on connaît un risque d'escalade très

dangereux», estime Hussein Kalout, professeur de relations internationales à l'université Harvard. Lula a-t-il néanmoins les moyens de ses ambitions? «Franchement, aujourd'hui, vu la situation, et l'hostilité générale, ce «groupe de la paix» n'est tout simplement pas réaliste», avertit M. Kalout.

«Le Brésil n'est pas un acteur du conflit et l'opinion brésilienne est assez indifférente à celui-ci. Ce n'est pas un sujet sur lequel Lula est attendu, à la différence des questions environnementales», analyse Oliver Stuenkel, géopolitiste à la Fondation Getulio Vargas. Les Etats-Unis devraient d'ailleurs annoncer ce 10 février leur intention de participer au Fonds de préservation de la forêt amazonienne. Lula n'a, lui, pas fini de voyager. Un autre déplacement officiel devrait le conduire au mois de mars en Chine, où il ne manquera pas de plaider en faveur de son «groupe de la paix». ■

BRUNO MEYERFELD

Au Nicaragua, libération surprise de 222 prisonniers politiques

Les détenus, incluant deux Franco-Nicaraguayennes, ont été déclarés apatrides et aussitôt expulsés vers les Etats-Unis

Le matin encore, ils crouissaient dans les prisons du Nicaragua. Jeudi 9 février, à la mi-journée, 222 prisonniers politiques du régime dirigé par Daniel Ortega ont débarqué d'un avion à Washington, libres mais

désormais apatrides et privés de tous leurs droits dans leur pays. Le système judiciaire qui les avait condamnés à de lourdes peines pour leurs opinions les a soudain expulsés vers les Etats-Unis. Ces personnes «ont enduré de longues

et injustes détentions» pour avoir «exercé leurs libertés fondamentales», a commenté le secrétaire d'Etat américain, Antony Blinken, à leur arrivée.

Parmi elles figurent deux Franco-Nicaraguayennes, Jeannine Horvilleur, âgée de 63 ans, et sa fille, Ana Alvarez Horvilleur, de 43 ans. Elles avaient été condamnées à huit ans d'emprisonnement chacune le 26 janvier, après avoir été déclarées coupables de «conspiration pour saper l'intégrité de la nation et diffusion de fausses nouvelles». Elles devaient leur arrestation, le 13 septembre 2022, au fait que la police était venue chercher au domicile de Mme Horvilleur son époux, l'opposant Javier Alvarez Zamora. Ne l'y trouvant pas, les policiers avaient emmené sa femme et sa fille, auxquelles ils avaient adjoint peu après le mari de cette dernière, Feliz Roiz, condamné en janvier à dix ans d'emprisonnement.

L'arrestation de proches d'opposants s'inscrit dans la spirale répressive qui s'était déjà abattue sur les militants politiques, les journalistes, le clergé catholique ainsi que de très nombreux acteurs de la société civile. Désormais en exil au Costa Rica, Javier Alvarez Zamora, leur époux et père, a été averti de leur expulsion vers les Etats-Unis par un appel téléphonique de l'ambassade

de France à Managua à 6 heures du matin. «Je gardais espoir, témoignait-il par téléphone depuis San José, mais je n'espérais pas leur sortie de prison si vite.» Selon ses informations, les détenus politiques des différents centres de détention ont été regroupés dans le plus grand secret à la prison d'El Chipote, à Managua. Jeudi, ils ont été embarqués dans des bus qui les ont conduits à un «avion charter», qui a décollé à 6 h 30.

Javier Alvarez Zamora a suivi l'atterrissage à Washington depuis le Costa Rica. Jeudi soir, heure de Paris, il n'avait toujours pas pu leur parler. «Ils devront sûrement passer par un processus d'admission», observe-t-il. L'opposant tient à souligner que les prisonniers politiques «n'ont pas été libérés par le régime: ils ont été expulsés». Au moment même où leur avion les conduisait dans la capitale américaine, le Congrès

nicaraguayen adoptait deux lois. L'une leur retirait leurs droits civils et civiques, l'autre leur nationalité, «à perpétuité». «Ils sont apatrides désormais. Mais ils sont libres et vivants», résume-t-il.

Profil très variés

Les prisonniers politiques expulsés vers les Etats-Unis ont des profils très variés. On trouve parmi eux des militants anti-impérialistes de toujours. Certains ont été des compagnons de lutte de Daniel Ortega au temps de la guérilla sandiniste, devenus critiques face à la dérive répressive du régime. D'autres ont tenté de composer avec lui plus longtemps avant d'en être à leur tour victime. Certains sont issus d'autres familles politiques.

Ancienne commandante de la guérilla sandiniste contre la dictature du clan Somoza, ex-compagne d'armes de Daniel Ortega, féministe et historienne, Dora Maria Tellez, 67 ans, emprisonnée à l'isolement à El Chipote, était dans l'avion. Arrêtée en juin 2021, condamnée en février 2022 à huit ans de prison, cette défenseuse des droits humains s'était vu décerner, en novembre 2022 un titre de docteur honoris causa par l'université Paris-III-Sorbonne-Nouvelle.

De bonne source, on indique qu'était aussi du voyage Cristiana

Chamorro. Agée de 68 ans, elle avait été arrêtée en 2021, comme six autres candidats potentiels à l'élection présidentielle de novembre de cette année-là, lors de laquelle Daniel Ortega avait été réélu pour un quatrième mandat consécutif.

Ou encore Victor Hugo Tinoco, 70 ans, qui fut l'ambassadeur aux Nations unies du régime sandiniste avant de rompre, plus tard, avec Daniel Ortega. Il a été arrêté en même temps que Dora Maria Tellez et condamné à treize ans de prison. Parmi le groupe des 222 figure aussi Roberto Larios, porte-parole de la Cour suprême de justice jusqu'à son arrestation en octobre 2022.

Toutefois, Rolando Alvarez, l'évêque de Matagalpa, assigné à résidence dans un lieu inconnu, a refusé d'embarquer dans l'avion pour les Etats-Unis. Après leur condamnation, certains prisonniers politiques avaient reçu des «compléments de peine» les privant d'abord de leurs droits civils, puis de différents éléments liés à leur citoyenneté. Certains ne pouvaient plus avoir de compte en banque, de permis de conduire, n'avaient plus le droit de travailler... La déchéance de nationalité de jeudi est venue couronner cette privation progressive de tous leurs droits. ■

CÉCILE CHAMBRAUD

Internationales

Le grand entretien sur l'actualité du monde



INTERNATIONALES

Ce samedi à 12h00

Nicolas SCHMIT

Commissaire européen à l'Emploi et aux Droits sociaux

répond aux questions de

Antoine Genton (TV5MONDE)

et Virginie Malingre (Le Monde).

Diffusion sur TV5MONDE et sur Internationales.fr

Regarder le monde avec attention

TV5 MONDE

en partenariat avec
Le Monde

Le Monde

(TOUJOURS)

1^{ER}

QUOTIDIEN NATIONAL

LE MONDE 481 914 exemplaires vendus chaque jour*

LE FIGARO 355 735 ex.

LES ECHOS 136 022 ex.

LIBÉRATION 95 252 ex.

APPLICATION
LE JOURNAL DU MONDE



APPLICATION LE MONDE L'INFORMATION EN CONTINU



JOURNAL LE MONDE



*Source ACPM/OJD :
Diffusion France Payée, décembre 2022.

Le déclin alarmant des papillons

Une étude menée au Royaume-Uni montre que ces insectes, parmi les mieux étudiés au monde, ont disparu de près de la moitié des lieux qu'ils fréquentaient il y a cinquante ans

Is sont l'un des groupes d'insectes les mieux connus du monde. Les papillons du Royaume-Uni sont, à ce titre, un indicateur extrêmement précieux de l'état de santé des invertébrés, et plus largement de la biodiversité. Or la cinquième édition du rapport de l'ONG britannique Butterfly Conservation, publiée début février, dresse un constat alarmant : en moins de cinquante ans, ils ont disparu de près de la moitié des lieux où ils étaient présents. Entre 1976 et 2019, les papillons du Royaume-Uni ont en effet perdu, en moyenne, 42 % de leur aire de répartition et diminué de 6 % en abondance. « Ces chiffres ne sont pas une surprise, nous savons depuis longtemps que les papillons déclinent significativement », réagit Richard Fox, membre de Butterfly Conservation et principal auteur de l'étude. Mais j'espère malgré tout que ce rapport provoquera un choc, notamment chez les responsables politiques, qui ont les moyens d'agir face à ces pertes. »

Pionniers des programmes de sciences participatives, les Britanniques observent mais surtout documentent depuis des décennies l'état de leur nature. Depuis 1976, par exemple, des volontaires parcourent chaque semaine, d'avril à septembre, un même trajet au cours duquel ils comptent le nombre de papillons, sur environ 3 000 sites. En parallèle, un autre programme permet aux citoyens de signaler les espèces observées toute l'année et à n'importe quel endroit du Royaume-Uni. A partir

de cette immense masse d'informations – 23 millions de données ont été utilisées pour le dernier rapport –, les scientifiques peuvent déterminer des tendances à la fois en matière d'abondance et de distribution.

L'édition 2022, qui porte sur 58 espèces, montre qu'il y a deux fois plus de perdants que de gagnants parmi les papillons : 61 % des espèces ont décliné, soit en répartition, soit en abondance (ou les deux), alors que seulement 32 % ont vu l'une de ces deux courbes augmenter.

« TOUS LES CHIFFRES SONT NÉGATIFS »

Les plus touchés, de loin, sont les papillons « spécialistes », c'est-à-dire ceux ayant des besoins écologiques spécifiques et dépendant d'un habitat en particulier. Les espèces vivant dans des prairies fleuries, des landes et des clairières boisées ont ainsi décliné de 27 % et perdu jusqu'aux deux tiers (68 %) de leur aire de répartition. La chute a été un peu moins forte pour les « généralistes », qui peuvent se reproduire dans les milieux agricoles et urbains, même s'ils ont quand même diminué de 17 % et perdu 8 % de leur aire de répartition.

La baisse moyenne de 6 % depuis 1976 masque de grandes disparités, certaines espèces ayant fortement progressé. Les 3 000 sites où les papillons sont comptés sont aussi en grande majorité situés dans des réserves naturelles, ce qui peut avoir une influence sur les résultats. « Les espèces les plus banales sont clairement l'arbre qui cache



« LA PREMIÈRE DES CAUSES DU DÉCLIN, C'EST LA PERTE DES PRAIRIES, QUI SONT SUREXPLOITÉES AU PROFIT DU BÉTAIL »

XAVIER HOUARD
Office pour les insectes
et leur environnement

la forêt, mais tous les chiffres sont négatifs, c'est très alarmant, insiste Xavier Houard, responsable du pôle études et conservation à l'Office pour les insectes et leur environnement, qui n'a pas contribué au rapport. Et on observe les mêmes tendances en France et dans le nord de l'Europe. »

Si les papillons sont beaucoup plus suivis au Royaume-Uni qu'ailleurs, des indicateurs montrent que le déclin touche bien d'autres pays. Selon une étude technique de Butterfly Conservation Europe de fin 2022, les papillons des prairies ont décliné de 32 % au sein de l'Union européenne entre 2010 et 2020, et de 36 % à travers le continent.

« Les papillons ont l'immense intérêt d'ouvrir une petite fenêtre sur les invertébrés, qui constituent l'essentiel de la biodiversité mais que l'on connaît très peu », précise Benoît Fontaine, biologiste au Muséum national d'histoire naturelle et l'un des auteurs de l'étude. Si les insectes représentent environ 1 million des quelque 2 millions d'espèces décrites, ils ont été très peu étudiés, à la différence des oiseaux ou des mammifères.

En France, un « indicateur de disparition », publié pour la première fois en 2022, établit qu'en vingt ans 66 % des espèces de papillons de jour ont disparu d'au moins un département qu'elles occupaient auparavant. Outre

En Europe, l'effondrement des populations d'insectes est vertigineux

De nombreuses études récentes suggèrent des chutes d'abondance de 70 % à 80 % au cours des dernières décennies

Dans une indifférence générale, les études se succèdent et indiquent un effondrement vertigineux des populations d'insectes, en Europe et ailleurs. Les estimations de ces déclinés, dans les régions de basse altitude dominées par les activités humaines, sont souvent à peine croyables, mais toutes convergent, quel que soit le pays. Prises dans leur ensemble, elles suggèrent des chutes d'abondance de ces organismes, vitaux pour les écosystèmes et l'agriculture, d'au moins 70 % à 80 % au cours des dernières décennies.

Les données les plus récentes ont été rendues publiques en décembre 2022 et proviennent d'une expérience de science participative pilotée au Royaume-Uni par les organisations de conservation Kent Wildlife Trust et Buglife : des centaines d'automobilistes ont accepté d'installer un petit écran à côté de leur plaque d'immatriculation permettant de compter le nombre d'impacts d'insectes, en fonction de la vitesse de déplacement, du trajet, des zones traversées, etc. Toutes choses égales par ailleurs, les impacts d'insectes ont chuté, selon cette étude, de 63,7 % entre 2004 et 2022. Entre 2004 et 2021 ce dé-

clin était évalué à 58,4 %, soit une aggravation de 5 points en une seule année.

Les données les plus solides et les plus nombreuses proviennent d'Allemagne. L'étude la plus célèbre est celle conduite par le biologiste Caspar Hallmann (université Radboud à Nimègue, Pays-Bas) et publiée en 2017 dans la revue *PLoS One*. Sur un échantillon de 63 zones protégées allemandes insérées dans les paysages agricoles, les auteurs enregistrent un déclin moyen de 76 % de la biomasse d'insectes volants entre 1989 et 2016, soit en l'espace de vingt-sept ans. En effectuant la mesure au milieu de l'été, la baisse atteint 82 %.

Résultats inquiétants

Aucun paramètre climatique ou environnemental n'a pu être associé par les chercheurs à ce déclin, mais la nature des pesticides utilisés autour des zones investiguées est inconnue, de même que l'évolution de leurs usages. Mis en doute pour le caractère rétrospectif de l'analyse (les prélèvements n'avaient pas été, à l'époque, conduits en vue de l'usage qui en a été fait), ces chiffres ont été corroborés deux ans plus tard par d'autres travaux, publiés par

la revue *Nature* et coordonnés par Wolfgang Weisser (université technique de Munich).

Des résultats plus inquiétants encore. Les chercheurs ont effectué des prélèvements annuels sur 150 prairies allemandes entre 2008 et 2017 ; ils mesurent une diminution de 67 % de la biomasse de l'ensemble des arthropodes (insectes, mille-pattes, araignées, etc.), de 78 % du nombre d'individus capturés et de 34 % de la diversité des espèces rencontrées. « Ce déclin était cohérent à tous les niveaux de la chaîne alimentaire et touchait surtout les espèces rares, écrivent les auteurs. Son ampleur était indépendante de l'intensité de l'utilisation locale des terres. Cependant, les sites intégrés dans des paysages présentant une plus

SUR 150 PRAIRIES ALLEMANDES, LA BIOMASSE DES ARTHROPODES (INSECTES, MILLE-PATTES, ARAIGNÉES) A DIMINUÉ DE 67 % EN NEUF ANS

grande couverture de terres agricoles ont montré un déclin plus fort. »

Un peu plus au nord, au Danemark, le biologiste Anders Møller (université Paris-Sud, CNRS) a estimé le nombre d'impacts d'insectes sur deux routes régulièrement empruntées, dans les mêmes conditions de vitesse, entre 1997 et 2017. Son analyse, publiée en mai 2019 dans la revue *Ecology and Evolution*, suggère une chute du nombre de collisions de 80 % sur le plus court (1,2 kilomètre) des deux tronçons et de 97 % sur le plus long (25 kilomètres).

Controverse

Le biologiste indique que ces déclinés sont fortement corrélés à ceux de trois espèces de passe-reaux insectivores (hirondelle rustique, hirondelle de fenêtre et hirondelle des rivages) dans la zone étudiée. Celle-ci, écrit M. Møller, n'est pas une zone industrielle mais bien une région rurale agricole, « constituée de fermes et de maisons dispersées, parsemée de prairies et de champs où les principales cultures sont le blé et la pomme de terre ».

En France, peu ou pas de données actuellement publiées permettent d'évaluer l'évolution de populations d'insectes, mais tout

indique que les mêmes tendances qu'ailleurs en Europe y soient à l'œuvre. Dans la zone-atelier Plaine & Val-de-Sèvres – une plaine de 450 kilomètres carrés où des chercheurs du CNRS, de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) et de l'université de La Rochelle, étudient les relations entre écosystèmes et pratiques agricoles –, des données de capture de carabes (des coléoptères) de l'espèce *Poecilus cupreus* ont été compilées depuis le milieu des années 1990 et devraient être prochainement publiées. « Depuis 1996, l'abondance de cette espèce a chuté de 85 % sur la zone que nous étudions », dit le biologiste et écologue Vincent Bretagnolle (CNRS). Or cette espèce représente environ les trois quarts des effectifs de carabes que l'on trouve dans la zone-atelier. »

A quelle vitesse les insectes disparaissent-ils des régions dominées par les activités humaines et l'agriculture intensive ? Dans une étude internationale coordonnée par Anders Møller et publiée en 2021 dans *Avian Research*, visant à évaluer le lien entre pesticides et engrais de synthèse d'une part, et disparition des insectes

d'autre part, les auteurs estiment qu'une quinzaine d'études menées dans les zones tempérées pointent collectivement vers une réduction de l'abondance des insectes de 70 % à 80 % au cours des dernières décennies.

Mais la question est débattue. Des travaux de synthèse publiés en avril 2020 par la revue *Science* estiment pour leur part que l'abondance d'insectes terrestres ne perdrait qu'environ 9 % par décennie au niveau mondial (et croîtrait de 11 % par décennie pour les insectes aquatiques !). Depuis leur publication, ces travaux alimentent toutefois une vive controverse. Au total, une soixantaine de chercheurs ont contesté ces résultats dans différents articles de réfutation, dans d'autres travaux, ou par le biais de lettres à l'éditeur de *Science*. Les reproches concernent des biais d'analyse statistique, la prise en compte d'études de repeuplement, l'inclusion dans les séries de données d'espèces invasives n'appartenant pas à la classe des insectes, etc. Une dispute qui illustre l'impossibilité de savoir précisément quels insectes – et combien – ont disparu depuis le tournant du siècle. ■

STÉPHANE FOUCAIT



Un spécimen de « *Boloria* » à taches argentées, dont la population a sévèrement diminué au Royaume-Uni depuis 1976. Péninsule du Morvern (Ecosse), juillet 2021.

ALAMY STOCK/ABACA

un programme de suivi démarré en 2005 par le Muséum, mais qui ne permet pas encore de déterminer des tendances globales, un projet de sciences participatives grand public a également été lancé en 2006 pour observer les papillons des jardins. « Cela a notamment permis de montrer que moins il y a de pesticides dans les jardins privés, plus il y a de papillons », souligne Benoît Fontaine.

EFFETS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Les principales raisons du déclin des papillons sont identifiées. « La première des causes, c'est la destruction des habitats en raison de l'intensification agricole, et notamment la perte des prairies, qui sont surexploitées au profit du bétail », explique M. Houard. « Protéger les prairies semi-naturelles restantes en Europe du Nord et de l'Ouest et inverser la fragmentation est essentiel pour éviter de nouvelles pertes », insiste aussi l'étude européenne.

Le dérèglement climatique a également des effets. Certaines espèces prospèrent avec le réchauffement et étendent considérablement leur aire de répartition vers le nord : c'est le cas par exemple de la virgule, un papillon dont l'aire de répartition a augmenté de 94 % au Royaume-Uni et l'abondance de 203 % entre 1976 et 2019, ou du silène, qui progresse dans le nord de la France. Beaucoup d'autres ne peuvent migrer et souffrent de l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur et des sécheresses. « Le nombre d'espèces dont l'aire de répartition s'accroît ne compense pas les pertes », précise Xavier Houard.

Face à ce constat, le rapport britannique montre que les mesures ciblées, prises pour protéger les papillons les plus menacés, ont généralement porté leurs fruits. En France, un premier plan national d'action a été mis en place en 2018 pour protéger 38 espèces prioritaires. Mais, si ces programmes spécifiques sont indispensables, les scientifiques appellent à des mesures plus systémiques pour enrayer le déclin, en réformant notamment le système agricole.

« Pendant des décennies, nous avons encouragé les gens à mettre des plantes favorables aux pollinisateurs dans leurs jardins, mais ce n'est plus suffisant, insiste Richard Fox. Il faut créer des habitats où les papillons et les autres espèces sauvages pourront réellement vivre et se reproduire. » « Les insectes sont des pollinisateurs, des recycleurs, rappelle aussi Xavier Houard. Ils sont invisibles, mais assurent le bon fonctionnement d'une nature dans laquelle l'homme peut s'épanouir. Il faudrait donc y réfléchir à deux fois avant de les éradiquer de façon systématique. » ■

PERRINE MOUTERDE

« Si les insectes disparaissent, tout le reste disparaît avec eux »

Le chercheur britannique Dave Goulson décrit le rôle crucial de ce groupe animal, qui représente 70 % des espèces connues

ENTRETIEN

Spécialiste réputé de l'écologie des pollinisateurs, professeur à l'université du Sussex (Royaume-Uni), Dave Goulson travaille depuis près de deux décennies sur la conservation des insectes et les effets des pesticides sur la biodiversité. Dans un livre paru le 8 février (*Terre silencieuse. Empêcher l'extinction des insectes*, traduit par Ariane Bataille, éditions du Rouergue, 400 pages, 23,80 euros), il témoigne de l'effondrement des populations d'insectes, des causes de ce phénomène mondial et de ses répercussions catastrophiques sur les écosystèmes et la pérennité de l'agriculture.

De quelle façon caractériser le déclin actuel des insectes ?

Il y a d'importantes lacunes de connaissances dans de nombreuses régions du monde, en particulier pour les espèces les moins connues. Mais en ce qui concerne les insectes pour lesquels nous avons des données sur le long terme, nous constatons dans la grande majorité des cas un déclin rapide. L'étude de la Krefeld Entomological Society [publiée en 2017 et portant sur une soixantaine de zones protégées d'Allemagne] est la plus souvent citée et indique un déclin de 76 % de la biomasse d'insectes volants entre 1989 et 2016. Si ce chiffre est exact, alors nous faisons face à un déclin catastrophique. De manière globale, la vitesse de cet effondrement est l'objet de débats entre scientifiques. L'estimation la plus conservatrice est probablement que les insectes disparaissent à un rythme de 1 % à 2 % par an. Cela paraît peu de choses, mais à l'échelle d'une vie humaine, c'est absolument considérable.

Or nous avons besoin d'eux. Ils constituent l'essentiel de la biodiversité avec plus de 70 % de toutes les espèces connues. Et ils servent de nourriture à une grande partie des oiseaux, des chauves-souris, des amphibiens, des reptiles, des poissons d'eau douce... Si les insectes disparaissent, tout le reste disparaît avec eux. Ils sont comme le carburant de la vie, le lubrifiant des écosystèmes.

Ils recyclent les nutriments dans les sols et permettent de les garder en bonne santé, ils pollinisent les plantes sauvages et les cultures, et ce seul service est simplement vital pour l'espèce humaine... Nous pourrions avoir déjà perdu près de 80 % de la biomasse des insectes, je pense que c'est l'aspect le plus terrifiant de cette histoire : tous ceux qui ont un certain âge ont assisté au cours de leur vie au plus grand déclin de la biodiversité depuis soixante-cinq millions d'années. Cela se produit maintenant.

Comment cette catastrophe a-t-elle pu passer si inaperçue ?

Nos souvenirs sont très inconsistants, surtout lorsqu'il s'agit de choses qui disparaissent lentement. Chaque année, il y a un peu moins de bourdons, un peu moins de papillons. Vous ne le remarquez pas vraiment. La plupart des gens sont complètement inconscients de ce qui se passe autour d'eux, outre que la plupart sont plutôt contents de ne plus avoir à nettoyer leur pare-brise après un trajet en voiture.

Quels seraient les principaux leviers pour enrayer cet effondrement ?

Celui-ci a beaucoup de causes différentes. Les insectes sont assez résistants, mais si vous détruisez leur habitat, empoisonnez leur nourriture, introduisez des pathogènes étrangers, que vous affectez leur cycle de vie avec la pollution lumineuse, il n'est pas surprenant qu'ils ne puissent pas faire face à cette « tempête parfaite ».

Je pense que le facteur majeur est la perte des habitats au profit de l'agriculture intensive accompagnée de tous ses pesticides. Ce processus est probablement le plus grand moteur. D'autant que l'on retrouve ces produits partout. Une étude allemande qui vient d'être publiée montre qu'on retrouve au moins une substance pesticide dans chaque échantillon d'air, y compris dans les parcs nationaux et les régions les plus éloignées des zones d'agriculture industrielle. Tout cela se redépose ensuite dans les écosystèmes. Ainsi, tout le concept de réserves naturelles, auquel nous sommes si attachés et que nous considérons comme la clé de voûte des stratégies de conservation, ne semble pas vraiment fonctionner. Et c'est inquiétant, parce que si cette stratégie est fatalement défectueuse, alors nous avons un gros problème.

Et en plus de cela, le changement climatique commence à se manifester. Dans le passé, lorsque le climat changeait, les insectes pouvaient se déplacer progressivement pour s'adapter. Aujourd'hui, leurs habitats sont trop fragmentés pour que cela soit aussi simple. Préserver les insectes dans des petites îles isolées ne fonctionne pas sur le long terme.

Et pourquoi est-il si difficile de lutter contre les pesticides ?

Nous savons tous pourquoi c'est difficile : parce qu'il y a beaucoup d'argent en jeu. Et il y a un lobby très puissant qui dépense des millions ou des dizaines de millions d'euros chaque année pour tenter d'influencer les décisions publiques à Bruxelles, à Londres, à Washington, et entraver toute législation qui réduirait l'utilisation des pesticides, donc leurs marges. Contre ce lobbying nécessiterait une révision fondamentale de notre système politique, ce que je ne vois pas advenir. C'est pourtant le cœur du problème.

Avez-vous été confronté à des pressions ?

Pendant longtemps, mes recherches étaient très peu controversées. Je n'ai commencé à travailler sur les pesticides qu'il y a environ treize ans. Avant cela, j'étudiais le déclin des bourdons et je me concentrais principalement sur ce que nous pouvions faire pour maintenir leurs populations en aménageant des bandes enherbées et en plantant des fleurs, par exemple. Si vous dites

que nous devrions planter plus de fleurs, tout le monde est d'accord. Mais la première fois que nous avons publié des travaux sur les néonicotinoïdes en 2012, ça a été un choc. Un retour de bâton. Soudain, toutes sortes de tactiques ont été utilisées pour nous accuser d'inventer des données, d'être militants ou de toucher de l'argent d'organisations environnementales. Sur Internet, ces trolls s'en sont pris à nous, personnellement. Il faut s'endurcir car c'est très désagréable et déprimant à vivre. Le lobbying passe aussi par des stratégies plus sophistiquées comme faire publier dans des revues à comité de lecture des recherches douteuses, qui ne trouvent jamais aucun effet négatif à ces produits. Cela contribue à semer la confusion et le doute sur la force des preuves, sur la réalité du consensus scientifique.

Vous venez de publier une nouvelle étude sur l'impact des pesticides dans les jardins...

Au Royaume-Uni, des milliers d'amateurs comptent les oiseaux dans leur jardin toutes les semaines et enregistrent les données. Nous avons envoyé un questionnaire à ces volontaires sur leur utilisation de pesticides. Ce qui en ressort n'est pas surprenant : vous verrez plus d'oiseaux dans votre jardin si vous aménagez des habitats favorables à la vie sauvage et si vous n'utilisez pas de pesticides. Les effets les plus importants des pesticides semblent concerner les moineaux domestiques, une espèce qui a subi un déclin massif au Royaume-Uni, sans que personne ne sache vraiment pourquoi. Cela semblait être une espèce robuste et adaptable, qui prospère autour des humains, et pourtant ils ont disparu soudainement. Les pesticides peuvent faire partie de l'explication.

Les actions individuelles, à l'échelle de son jardin par exemple, ont-elles réellement un impact ?

En Europe, la plupart des terres ne sont pas des jardins. Tant que les terres agricoles seront hostiles à la vie, nous ne changerons pas radicalement la trajectoire d'érosion de la biodiversité. Mais encourager les gens à s'occuper de la faune chez eux a deux fonctions. Cela contribue un peu à soutenir la biodiversité : il y a 22 millions de jardins privés au Royaume-Uni, qui couvrent 400 000 hectares. Si nous pouvons influencer positivement la façon dont ils sont gérés, ce ne sera pas complètement insignifiant. Et cela donne aux gens le sentiment de pouvoir agir. Nous ne sauverons pas la planète par l'action individuelle, mais si nous voulons influencer les politiciens, nous devons convaincre les électeurs. Si tous les jardiniers votaient pour des hommes politiques « verts », ce serait une autre façon de remporter la bataille !

Et en ce qui concerne l'agriculture, le modèle dominant évolue-t-il ?

L'Europe a une stratégie « De la ferme à la fourchette » [adoptée en 2021 et visant notamment à réduire de moitié le recours aux pesticides dans l'Union d'ici à 2030] que le lobby de l'industrie fait de son mieux pour édulcorer et ne pas mettre en œuvre. Au

« TOUS CEUX QUI ONT UN CERTAIN ÂGE ONT ASSISTÉ AU PLUS GRAND DÉCLIN DE LA BIODIVERSITÉ DEPUIS SOIXANTE-CINQ MILLIONS D'ANNÉES »

Royaume-Uni, le gouvernement vient d'introduire un nouveau programme agro-environnemental qui a du potentiel. Au moins, les gouvernements européens commencent à reconnaître que le système actuel n'est pas soutenable, même si les changements sont trop lents et insuffisants. Mais hors d'Europe, rien de bon ne se met en place.

Pourtant, la disparition des pollinisateurs menace la production agricole... Cet argument ne suffit-il pas ?

J'ai utilisé cet argument tant de fois... Je suis de plus en plus dubitatif quant à son efficacité. Je ne me soucie pas des insectes et de la faune en général parce que je m'inquiète du prix des amandes ou de mon approvisionnement alimentaire. Mais parce que je les trouve beaux et fascinants ! Il est plus facile de capter l'imagination des gens en leur expliquant combien les insectes sont étonnants plutôt qu'en les assommant avec leur importance pour l'agriculture. J'essaie d'inspirer de la joie, un peu de respect pour la nature.

La plupart des gens sont aussi d'accord avec l'idée que nous avons un devoir moral à en prendre soin. Dans *Independence Day* [film de Roland Emmerich, 1996], personne n'a besoin d'expliquer que les extraterrestres qui veulent nous exterminer pour s'emparer de toutes les ressources de la planète sont les méchants du film. Mais les méchants, c'est nous, n'est-ce pas ? Quand on arrive dans une forêt tropicale et qu'on la rase, du point de vue d'un orang-outan ou d'un papillon à ailes d'oiseaux, nous sommes tout aussi mauvais que ces aliens.

Le système éducatif a-t-il un rôle à jouer ?

J'adorerais que les enfants en apprennent davantage sur la nature à l'école, et c'est facile : ils adorent les bestioles qui donnent la chair de poule ! Globalement, ils ne comprennent pas comment le monde fonctionne, c'est pourtant tellement important. Mais on n'a pas le temps d'attendre qu'ils deviennent premier ministre ou président, parce qu'il sera déjà trop tard. Nous devons aussi essayer de toucher les décideurs d'aujourd'hui. Si l'on pouvait téléporter Emmanuel Macron et les autres dirigeants dans une prairie fleurie et leur demander de rester vingt minutes à quatre pattes à regarder des sauterelles, des abeilles ou des papillons, ça changerait le monde. Je parie qu'aucun d'eux n'a jamais passé du temps à genoux à communiquer avec le monde des insectes. C'est pourtant tellement génial ! Qui-conque s'assoit un moment dans l'herbe est assez vite fasciné, mais beaucoup passent leur vie entière sans jamais regarder. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR STÉPHANE FOUCAIT ET P. M.

Les « corporatismes », leitmotiv de Macron

À l'occasion de la réforme des retraites, le chef de l'Etat affiche son agacement face aux pesanteurs françaises

A lors qu'Emmanuel Macron descend les marches de l'Élysée, il lance à l'interlocuteur qu'il croise : « Je plie les gaules ! » En juillet 2014, le jeune secrétaire général adjoint de l'Élysée sous François Hollande, avide de mouvement, s'en va, avant de revenir comme ministre de l'économie dénoncer une « maladie » française, le « corporatisme ». Près d'une décennie plus tard, rien ne pèse davantage au président de la République que l'empêchement. Partagé entre la détermination à réformer et le souci de ne pas embraser le pays, il joue le même leitmotiv, enfoui sous la chape d'un second quinquennat contrarié.

Le 10 décembre 2022, le chef de l'Etat désigne encore le corporatisme, dans un entretien au *Journal du dimanche*, comme « la maladie française ». « C'est mon principal combat politique », résume-t-il, dénonçant « la capture de l'intérêt général par des gens au profit de leurs intérêts particuliers ». Dans ses vœux pour 2023, M. Macron s'astreint à garder intacte une « ambition pour continuer de transformer notre pays face aux corporatismes ». Et juge que c'est encore trop peu, trop lent.

Ces derniers temps, ses interlocuteurs perçoivent des signaux d'impatience. Comme cette remarque, en réunion avec les ministres régaliens, le 24 janvier : « Les experts sont toujours experts du monde ancien. » Toujours, la critique des corporatistes vise pêle-mêle une frange de la haute administration, des syndicats, des professions réglementées...

« Fluidifier la société »

Instruit de l'humeur du palais, Olivier Dussopt a ressuscité le mot cher à M. Macron en ouvrant le débat sur les retraites, à l'Assemblée nationale. « Nous avons été élus pour débarrasser les Français des corporatismes, fluidifier la société, assécher les rentes », a-t-il dit, lundi 6 février. « Il y a un grand conservatisme des partenaires sociaux », appuyait le ministre du travail auprès du Monde, le lendemain.

Les députés devaient débattre de la fin des régimes spéciaux, vendredi 10 février, que l'Élysée décrit comme « une brique qui permettra un jour peut-être de faciliter une réforme universelle », alors que la réforme actuelle, tout impopulaire qu'elle soit, ne renverse pas la table. « C'est le même système avec des corrections. Révolution était notre motto [slogan], pas la Restauration », dépeint Guillaume Kasbarian, député Renaissance d'Eure-et-Loir et président de la commission des affaires écono-

miques. Tout au long de la préparation du projet, les « ministres B to B », comme on brocarde au gouvernement les ministres techniques, ont été invités par Matignon à se pencher au chevet de leurs secteurs. Stanislas Guerini, ministre chargé de la fonction publique, imaginait vanter haut et fort les avantages maintenus pour les agents publics, avant d'être appelé à la discrétion. De son côté, le ministre des transports, Clément Beaune, a accordé 100 millions d'euros en hausse de salaires à la RATP. « Les ministres sont tenus par leurs administrations et leurs syndicats, poursuit M. Kasbarian, qui se réclame de la frange libérale de la majorité. Ils sont saisis par la peur de déplaire, de se mettre à dos les corporatistes. »

À l'Élysée, on commente les freins et résistances, sans pouvoir les affronter frontalement. M. Macron a peu goûté les premières pistes de la réforme du lycée professionnel, qui touche un lycéen sur trois et devrait être fin prête en septembre 2024. « Je

ne peux pas accélérer, c'est trop compliqué à cause des concertations », confie Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels. Chaque année, 120 000 jeunes de ces filières décrochent. « C'est la quintessence des inégalités à la française, a cinglé le chef de l'Etat devant des éditorialistes, à l'Élysée, mi-janvier. La formation est alignée sur la compétence des profs, pas sur les besoins des élèves. Le problème de la France, c'est le corporatisme. »

Une même insatisfaction s'exprime en matière de santé ou de logement. « Maintenant, ça suffit ! Il faut taper du poing sur la table », a tonné le chef de l'Etat, rapporte Le Canard enchaîné, lors du conseil des ministres du 1^{er} février. Dans le viseur : la Fondation Abbé Pierre et son rapport sur le mal-logement, en dépit de l'activisme du ministre, Olivier Klein, pour l'hébergement d'urgence. Alors que le pouvoir laissait envisager un « big bang » de la santé pour traverser la décennie de pénurie, le chef de

« Il faut s'attaquer à la rente, à la situation acquise et rompre avec le déterminisme »

ÉRIC WOERTH
député Renaissance de l'Oise

l'Etat a appelé les médecins libéraux à la responsabilité, le 6 janvier, en les rémunérant davantage pour leurs gardes. « Avant le coercitif, on tente le bonus-malus », dit-on à l'Élysée, où l'on sait qu'il est ardu de s'attaquer à la « rente » de la médecine libérale.

Plus royalistes que le roi, une dizaine de députés du groupe Renaissance fourbissent leurs armes parlementaires pour dynamiser des « rentes ». Stéphanie Rist, élue du Loiret, a déposé une proposition de loi pour ouvrir aux pharmaciens et aux infirmiers l'établissement des ordonnances,

en dépit des réticences de François Braun, le ministre de la santé, inquiet de la bronca des médecins libéraux. Sacha Houlié, député de la Vienne, signe la sienne pour faciliter l'accès au permis de conduire : « Cela fait cinq ans qu'on procrastine sur le sujet. On y va ! » « Il faut s'attaquer à la rente, à la situation acquise et rompre avec le déterminisme », presse même l'ex-sarkozyste Eric Woerth, député Renaissance de l'Oise.

« Forme d'expression virile »

« On ne peut pas revenir en six mois sur trente ans d'abandon, de déshérence et de déclassement, tente-t-on de justifier à l'Élysée. Il faut aller contre d'importants phénomènes de corps. » Agnès Buzyn, l'ex-ministre de la santé qui a supprimé le numerus clausus, préconise de « s'adapter en permanence » plutôt que de « faire peur aux Français en disant qu'on va casser la baraque avec des réformes qu'ils imaginent brutales, c'est une forme d'expression virile de la politique. »

Derrière la détermination présidentielle, se détache une matrice chevènementiste qui redoute la puissance publique empêchée. Le chef de l'Etat, qui abhorre « l'esprit de défaite », serait toujours imprégné de *L'Étrange Défaite*, de Marc Bloch (Franc-tireur, 1946), qui fustigeait, au sujet de la défaite de la France face à l'Allemagne en 1940, la perte de l'intérêt général au profit de « petites sociétés fermées où se développe l'esprit de corps ».

Reste que la désignation des corporations risque de sonner à contretemps, au moment où « on assiste au grand retour des syndicats », à l'occasion de la réforme des retraites, estime Bernard Sanañès, président de l'institut Elabe. « Casser les corporatismes, c'est aussi casser toute forme de dialogue, complète le sondeur. Avec une majorité relative qui appelle à gouverner par le compromis, à discuter, transiger, Emmanuel Macron ne peut plus dire qu'il s'attaque aux corps intermédiaires sans révéler son pouvoir solitaire. »

IVANNE TRIPPENBACH



Emmanuel Macron, lors de ses vœux aux personnels du centre hospitalier sud-francilien, à Corbeil-Essonnes (Essonne), le 6 janvier. LUDOVIC MARIN/AFP

La retraite à 1200 euros pour « un très petit nombre de personnes »

L'Institut des politiques publiques a analysé le mécanisme de revalorisation des petites pensions, prévu dans la réforme du gouvernement

Voilà une étude qui permet de lever les multiples malentendus autour d'une mesure phare de la réforme des retraites. Dans une note diffusée jeudi 9 février, l'Institut des politiques publiques (IPP) décortique le mécanisme mis en place pour revaloriser les petites pensions – l'objectif étant de porter le montant minimum à 1200 euros brut par mois environ, sous certaines conditions. Au final, « un très petit nombre de personnes » parviendra à cette somme, indiquent les auteurs de l'étude, mais les changements apportés par l'exécutif seront synonymes d'améliorations, plus ou moins significatives, pour des centaines de milliers de

femmes et d'hommes, déjà à la retraite ou qui vont la prendre.

Engagement de campagne d'Emmanuel Macron, la disposition incriminée alimente, depuis plusieurs semaines, la controverse. Certains membres du gouvernement – dont Marlène Schiappa (économie sociale et solidaire et vie associative) – ont présenté les 1200 euros brut comme un « plancher ». Au sein de l'opposition, des voix se sont élevées pour dénoncer un effet d'annonce qui ne concernerait qu'une poignée d'individus – « 48 », a même lancé François Ruffin, député La France insoumise de la Somme.

La confusion ambiante tient, en partie, à la très grande complexité

du sujet. Le pouvoir en place transforme un dispositif appelé « minimum contributif » (MICO), applicable aux salariés du privé. Le projet prévoit une augmentation pouvant aller jusqu'à 100 euros par mois « pour les nouveaux retraités ayant une carrière complète » rémunérée au voisinage du smic. Le « bonus » est décomposé en deux blocs : jusqu'à 25 euros pour le « MICO-socle » et jusqu'à 75 euros pour « la majoration » du MICO, ces montants étant proratisés en fonction des durées « d'assurance » et « cotisées ». Le but est que la retraite atteigne « la cible de 85 % du smic net », soit environ 1200 euros par mois. Précision importante : cette

somme correspond à l'addition « du minimum contributif et du montant de pensions des régimes complémentaires », souligne l'IPP.

Plusieurs « cas types »

Les auteurs de l'étude se sont intéressés à plusieurs « cas types », qui montrent que la réforme aura des effets très différents selon les situations. Ainsi, un travailleur employé au smic à temps plein durant la totalité de sa carrière et qui dispose de tous ses trimestres pour avoir droit à une retraite au taux plein, se voit gratifier d'une hausse de sa pension « inférieure à 100 euros » par mois, mais sa retraite sera très « près des 1200 euros brut » promis par le

gouvernement. Autre exemple : celui d'un salarié ayant « travaillé toute sa vie au smic à mi-temps » : le coup de pouce se monte à 100 euros par mois, « mais ses moindres cotisations au régime complémentaire du privé [liées à sa petite rémunération] ne lui permettent d'atteindre que 1015 euros brut après réforme ».

Au terme de son analyse, l'IPP conclut qu'« il est difficile de déterminer l'impact redistributif » du projet. Mais des « ordres de grandeur » peuvent être avancés. Ainsi, « moins de 10 % des nouveaux retraités sont potentiellement concernés » par le relèvement maximal de 100 euros. D'autre part, une majorité de retraités, déjà

bénéficiaires du MICO, « ne seraient pas concernés par la revalorisation ». Enfin, d'autres retraités, touchant de petites pensions et non éligibles au minimum contributif lorsqu'ils avaient mis fin à leur parcours professionnel, « le deviendraient », grâce à la réforme.

D'après les données officielles, la mesure profitera dès 2023 à quelque 54 000 individus qui vont partir à la retraite – le chiffre progressant ensuite pour aller jusqu'à 200 000 en 2030. Quant à ceux qui perçoivent déjà une pension, ils seront 1,8 million à bénéficier du dispositif. Coût total du mécanisme : 1,7 milliard d'euros à l'horizon 2030. ■

BERTRAND BISSUEL

« La grève n'est pas une prise d'otages »

Le ministre des transports, Clément Beaune, juge nécessaire d'« entendre » les opposants à la réforme des retraites

ENTRETIEN

Avant la nouvelle mobilisation contre le projet de réforme des retraites prévue samedi 11 février et le début des vacances scolaires, le ministre des transports explique, dans un entretien accordé au *Monde*, « ne pas croire » à l'instauration d'un service minimum.

Une nouvelle mobilisation contre le projet de réforme des retraites est prévue samedi 11 février. Doit-on redouter une bascule vers plus de radicalité ?

Les mobilisations ont été jusqu'ici respectables et respectueuses. Les organisations syndicales ont été les garantes du calme. J'espère qu'on va garder cet esprit. C'est dans l'intérêt de tous.

Qu'en sera-t-il des grèves dans les transports ?

Il peut y avoir des grèves dans des réseaux de transport public à Paris ou en province. Il y en aura à la RATP, pas à la SNCF. Les organisations syndicales n'ont pas l'intention de perturber les départs en vacances, je souhaite le saluer. J'ai la conviction optimiste qu'on peut concilier le respect du droit de grève et le respect des usagers.

Faut-il mieux encadrer le droit de grève pour éviter ce que le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, ou l'opposant Eric Ciotti ont qualifié de « prise en otage » des usagers ?

Une grève n'est pas une prise en otage. Les mots ont un sens. A Noël, il y a eu des grèves déstabilisantes. On doit réfléchir à la façon de mieux informer les usagers et de réduire les impacts, par exemple en demandant aux entreprises publiques de s'organiser pour que les agents non grévistes soient davantage mobilisés. Il y a la question des délais de préavis de quarante-huit heures. Ce n'est pas un tabou. Il y a aussi ce qu'on appelle le modèle italien : un accord social qui protège certaines périodes. Une chose est sûre, le service minimum, avec un taux fixe [de transports disponibles] garanti par la loi, je n'y crois pas. Car c'est soit trop bas et inefficace, soit trop haut et anticonstitutionnel.

« J'ai la conviction optimiste qu'on peut concilier le respect du droit de grève et le respect des usagers »

Dans le secteur des transports pouvez-vous défendre une réforme « juste » ?

Les régimes spéciaux, on y met fin pour les nouveaux embauchés à la RATP, c'est une question de cohérence et d'équité ; c'est comme avec la réforme de la SNCF de 2018, personne ne l'avait fait. Je n'utilise jamais le mot de privilège, je connais l'histoire de nos services publics. Mais je ne sais pas expliquer aujourd'hui au chauffeur de bus de Clermont-Ferrand qu'il n'a pas les mêmes règles que le chauffeur de bus de Paris. Donc, on évolue pour les nouveaux et on respecte le contrat social pour les anciens. A la RATP comme à la SNCF, on ne va pas casser ce contrat pour les agents engagés au statut.

Le gouvernement fait-il suffisamment preuve d'écoute ?

La concertation n'a pas été une façade. Les questions autour de l'emploi des seniors, du temps consacré aux aidants ou au congé parental ont été intégrées à cette réforme. Le débat sur l'empathie ou sur l'écoute est mal posé. La France insoumise n'a ni le monopole du cœur ni le monopole du peuple... Qu'on soit pour ou contre la réforme, c'est un débat démocratique. Mais il faut être honnête et respectueux. Cette réforme, c'est le programme d'Emmanuel Macron et des législatives : il n'y a aucun agenda caché. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas entendre les mobilisations et les oppositions. Il y a un message qui dépasse la question des retraites, qui pointe les difficultés sociales et économiques, le pouvoir d'achat et appelle à réfléchir sur le travail et le déroulement des carrières.

Vous êtes issu de la gauche, ce projet, fustigé par le Parti socialiste, a été adouci par la



Clément Beaune, ministre des transports, à l'Élysée, le 8 juin 2022. LUDOVIC MARIN/AFP

droite, qui l'a trouvé trop « brutal ». Vos convictions ne sont-elles pas heurtées ?

Au moment des élections législatives, lorsque j'étais candidat, j'ai présenté et assumé la réforme des retraites. Elle était dans mes tracts. J'ai défendu un équilibre auquel je tiens et qui est tenu : le report de l'âge mais aussi la revalorisation des petites pensions et la prise en compte de la pénibilité ou les carrières longues. Je suis à l'aise dans notre majorité, qui assume des histoires et des sensi-

bilités différentes, davantage que certains de mes amis socialistes, obligés d'applaudir Jean-Luc Mélenchon et de se soumettre aux idées de La France insoumise.

Total vient d'annoncer 20 milliards d'euros de profits. Faut-il relancer le débat sur la taxation des entreprises ?

Le président de la République a porté lui-même, au niveau européen, un mécanisme qui taxe ces superprofits. Cette contribution finance déjà dans le budget pour

2023 des dépenses exceptionnelles comme le bouclier tarifaire [à hauteur de 200 millions d'euros, selon la loi de finances]. On ne peut pas faire comme si ce débat n'avait pas avancé. Le PDG de Total a souhaité devancer la polémique en mettant en place une nouvelle ristourne. Ce qui est bon pour le pouvoir d'achat est toujours bon à prendre, mais il faut d'abord utiliser cet argent pour financer la transition écologique plutôt que de soutenir l'énergie fossile.

Sur le tarif des autoroutes, un effort peut-il être espéré de la part des sociétés concessionnaires pour atténuer la hausse des prix liée à l'inflation et, là aussi, les superprofits ?

A court terme, on doit limiter cette hausse et utiliser leurs marges pour investir plus dans la transition écologique (bornes électriques sur toutes les aires, parkings de covoiturage...) : nous l'avons rendu obligatoire, elles le font. Mais les prochaines années, les sociétés d'autoroutes devront contribuer financièrement à la transition : nous en discuterons dans les prochains mois, sans aucun tabou, y compris sur le plan fiscal. Et puis se pose la question du modèle des concessions, qui arrivent à échéance au début des années 2030. Nous lancerons au printemps un travail public sur leur avenir des concessions. Il faut bâtir un autre modèle.

Marine Le Pen apparaît comme la première opposante d'Emmanuel Macron. Comment la contrer ?

Dans une démocratie, tout est possible, même le pire. Alors, ni déni ni résignation. Il faut démystifier ce travail de respectabilité que mène le Front national avec sa stratégie de la planque. La meilleure réponse à l'extrême droite, c'est l'efficacité de l'action, mais c'est aussi rappeler ce qu'elle est depuis toujours. Le combat des valeurs n'est ni ringard ni dépassé.

Après les retraites, on nous promet un grand plan de transformation du pays. A quoi faut-il s'attendre ?

La transformation du pays, c'est notre promesse, notre ADN. La réforme des retraites sera votée à la fin du mois de mars. Il restera alors plus de quatre ans de mandat. Et beaucoup de réformes à mener : investissement dans la transition écologique, un plan ambitieux pour les infrastructures de transport, la réforme institutionnelle, la réforme sur la fin de vie, la loi sur le plein-emploi portée par Olivier Dussopt [ministre du travail]... Leinquennat ne se résume pas à la réforme des retraites. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR SOPHIE FAY ET CLAIRE GATINOIS

La TVA n'est pas le bon outil pour augmenter le pouvoir d'achat

Selon un rapport, le recours régulier de la France à des taux réduits de taxe sur la valeur ajoutée n'a pas d'effets notables sur les prix

Face à la crise du pouvoir d'achat, la tentation est grande pour les pouvoirs publics de réduire la TVA sur certains biens et services comme le carburant, ou encore sur un panier de produits de première nécessité. Cette idée, avancée à l'origine par les « gilets jaunes », reprise par Marine Le Pen dans son programme économique pendant la campagne – et encore mise en avant par le Rassemblement national dernièrement, lorsque le gouvernement a annoncé son panier « anti-inflation » reposant sur la bonne volonté des distributeurs –, est pourtant dangereuse, avertit le conseil des prélèvements obligatoires (CPO), entité dépendant de la Cour des comptes, dans un rapport publié jeudi 9 février.

La France recourt plus que les autres pays européens à des taux réduits de TVA – sur les boissons et l'alimentation (5,5 %), les travaux (10 %) et la rénovation énergétique (5,5 %), la restauration (10 %), les transports de voyageurs (10 %), ou encore avec des taux spécifiques en outre-mer... Ces dispositifs, qui sont mal évalués, ont vu leur coût doubler depuis 2001. Or certains

présentent une efficacité limitée pour un coût budgétaire élevé, en particulier quand on les compare aux pratiques en vigueur dans d'autres pays, souligne le CPO. Sans pour autant être supprimés lorsque leurs effets sur les prix, l'emploi ou l'activité ne sont pas démontrés. Leur coût pour les finances publiques est très élevé : le CPO évalue à 47 milliards d'euros le manque à gagner découlant des taux réduits existants.

Répercussion incertaine

C'est par exemple le cas de la TVA à taux réduit dans la restauration, décidée en 2009, qui devait faire baisser les prix, et a coûté 3 milliards d'euros en 2020. L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a évalué en 2014 à seulement 20 % le taux de répercussion sur les prix de cette mesure, « sans atteindre les objectifs de baisse des prix et de création d'emploi escomptés », rappelle le rapport. Réduire la TVA sur un panier de produits de première nécessité, c'est donc prendre le risque d'une répercussion incertaine sur les prix et le pouvoir d'achat du consommateur.

D'autant que la TVA n'a aucune efficacité pour réduire les inégalités, puisque le gain pour le consommateur augmente avec son revenu, contrairement aux autres outils de redistribution classiques. A coût budgétaire équivalent, le versement d'une aide ciblée est vu comme plus efficace. Les taux réduits de TVA introduisent enfin beaucoup de complexité pour les entreprises et le consommateur : le chocolat noir est ainsi taxé à 5,5 % tandis que le chocolat au lait ou blanc l'est à 20 %, sauf lorsqu'il est sous forme de bonbons au chocolat (5,5 %)...

De la même façon, absorber la hausse des prix de l'électricité, du gaz ou des combustibles par une baisse de TVA, comme l'ont fait la majorité des autres pays européens, serait moins efficace que les instruments budgétaires déployés par le gouvernement, comme le bouclier tarifaire ou le « chèque énergie », juge le rapport. Même raisonnement pour les questions environnementales ou de santé publique : la TVA n'est pas le bon outil pour changer les comportements. L'efficacité serait faible au regard des résultats

Le versement d'une aide ciblée est vu comme plus efficace, selon le conseil des prélèvements obligatoires

attendus. De surcroît, les ménages les plus aisés tendent à être les principaux bénéficiaires du dispositif. D'autres outils dédiés et ciblés, y compris fiscaux, sont jugés préférables.

Cet argumentaire contre les taux réduits est complété par un raisonnement budgétaire : la TVA a beau être l'impôt qui rapporte le plus, avec un rendement de 186 milliards d'euros en 2021, elle a déjà été considérablement affaiblie par les réductions et suppressions d'impôts successifs, rappelle le rapport. Cet impôt, inventé par la France dans l'après-guerre et imité depuis partout dans le monde, est très apprécié des spécialistes de finances publiques : il

est facile à collecter, dynamique, stable, et son rendement est très souvent supérieur aux prévisions. Il a aussi l'avantage de ne pas pénaliser la production locale par rapport aux importations. D'où la nécessité de ne pas l'affaiblir.

Or, depuis 2017, une partie croissante des recettes de TVA ont été affectées aux collectivités territoriales pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, puis celle de certains impôts de production dont le produit leur revenait. Si bien que la TVA constitue désormais la première ressource des collectivités locales, pour un total de 53,2 milliards dans le budget 2023. Elle compense aussi la suppression de la redevance audiovisuelle depuis l'été 2022.

Parallèlement, elle est mobilisée de façon croissante pour financer la protection sociale, à mesure que des allègements de cotisations ont été accordés, avec notamment le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Ce qui pose, souligne le CPO, « la question de la soutenabilité des finances publiques, l'Etat se trouvant, toutes choses égales par ailleurs, doté de ressources fiscales moindres pour financer

un niveau équivalent de dépenses publiques ». Alors que la TVA finançait jusque-là principalement le budget de l'Etat, « celui-ci ne perçoit désormais plus que la moitié » de ses recettes : en 2021, le budget de l'Etat recevait 51 % du produit de la TVA contre 93 % en 2015. « La TVA doit rester un impôt de rendement avec pour objectif prioritaire le financement des services publics », insiste le rapport.

Les craintes du CPO pour cette manne budgétaire menacée par les taux réduits et les suppressions d'impôts et de cotisations sont d'autant plus fortes que de récentes estimations ont conduit les pouvoirs publics à revoir à la hausse leurs évaluations de la fraude à la TVA, avec notamment l'apparition de nouveaux types de fraudes dans le commerce électronique. L'Insee la chiffre entre 2 milliards et 20 milliards d'euros, soit deux fois plus que la dernière évaluation utilisée par le CPO dans son rapport sur la TVA en 2015, malgré l'adoption, en 2022, d'une série de mesures au niveau européen pour rendre le système plus résistant à la fraude. ■

ELSA CONESA

Le détail du « pacte enseignant » provoque l'ire des syndicats

Le ministère a précisé pour la première fois les missions qu'il envisage de confier aux professeurs volontaires contre une rémunération spécifique

Les négociations salariales en cours se raidissent à mesure que le gouvernement précise ses projets concernant le « pacte enseignant », qui cristallise les oppositions dans la communauté éducative. Le ministère de l'éducation nationale a détaillé aux organisations syndicales, mercredi 8 février, ses propositions pour la mise en œuvre de ce qu'il présente comme un pendant à la revalorisation inconditionnelle – dite « socle » –, qui consiste à effectuer des tâches supplémentaires en échange d'une rémunération spécifique.

Pour la première fois, le ministère a listé les missions qu'il prévoit d'inclure dans le dispositif pour répondre à l'évolution des « attentes des usagers vis-à-vis du service public de l'éducation nationale ». Parmi elles, certaines tâches déjà effectuées mais pas toujours rémunérées, comme la coordination de discipline ou les missions de « référents ». D'autres s'inscrivent dans le cadre des réformes annoncées ou prévues par le gouvernement, notamment dans le second degré.

Figurent ainsi dans les propositions du gouvernement la « coordination ou l'intervention dans les

projets innovants issus du Conseil national de la refondation », projet-phare d'Emmanuel Macron, la participation à la nouvelle heure de soutien ou d'approfondissement créée en 6^e, au dispositif « Devoirs faits » rendu obligatoire pour les entrants au collège, ou encore à la « découverte des métiers » que le gouvernement veut mettre en œuvre à partir de la 5^e. « C'est un pacte finalement très politique, qui devient l'outil de la mise en œuvre de la politique d'Emmanuel Macron », estime Sophie Vénétitay, secrétaire générale du SNES-FSU, premier syndicat du second degré.

Tâches « essentielles »

Selon le document de travail remis aux représentants de la profession, que *Le Monde* a consulté, la rémunération des enseignants signataires serait en moyenne de 3 650 euros brut par an, avec la possibilité de « moduler » les pactes en fonction du nombre de missions. Les enseignants volontaires seront tenus d'effectuer un « panel » de tâches, dont certaines, considérées comme « essentielles » par le ministère, seront obligatoires.

Dans le second degré, où l'institution ne prévoit pas l'affectation de remplaçants en deçà de quinze jours d'absence d'un enseignant,

le remplacement de courte durée au sein des établissements est ainsi érigé en priorité. « Un enseignant qui s'engage dans le pacte devra forcément consacrer une partie de son temps aux remplacements », insiste-t-on rue de Grenelle. Dans le premier degré, les enseignants qui signeraient un pacte seraient avant tout amenés à intervenir en collège dans le cadre de la nouvelle heure de soutien en 6^e. Parmi les autres possibilités, le ministère suggère le « mentorat d'élèves » ou la participation au dispositif « Vacances apprenantes ».

Alors que le ministre Pap Ndiaye avait pris la communauté éducative de court, le 2 février, en annonçant sur France Inter que le pacte supposait un volume annuel de soixante-douze heures de travail supplémentaires, ce chiffre ne figure pas dans les hypothèses de travail. « C'est une estimation qui n'englobe pas que des heures devant les élèves, mais aussi des missions transversales », fait valoir le ministère. Mais il confirme que ce temps de travail vient s'ajouter aux obligations de service et aux deux heures de cours supplémentaires qui peuvent déjà être imposées dans le second degré.

Le document de travail du ministère stipule, en outre, que le

pacte nécessite des « adaptations » énoncées par Emmanuel Macron depuis des mois : l'« évolution du rôle et des missions » des directeurs d'école et des chefs d'établissement. Ces derniers seront chargés d'identifier les besoins locaux pour l'année suivante, de recenser les volontaires, de déterminer les missions exercées par chacun et de s'assurer qu'elles sont réalisées. Une charge de travail supplémentaire – et une transformation de taille dans le premier degré, où les directeurs n'ont pas de position hiérarchique par rapport à leurs collègues – sur laquelle ces personnels ne manquent pas d'alerter. « Comment est-on rémunéré et, surtout, où trouve-t-on le temps de faire ça ? », demande Bruno Bobkiewicz, chef d'établissement et secrétaire général du SNPDEN-UNSA.

« Logique délétère »

Du côté des syndicats des enseignants, le refus de la philosophie et des modalités de ce pacte est vif et unanime. Le SE-UNSA, comme le SGEN, dénonce un projet « dogmatique et déconnecté », le Snalc condamne une « insulte aux professeurs », tandis que FO, qui a quitté les groupes de travail, voit dans ce pacte une forme de « travailler plus pour perdre moins », qui relève de l'« insupportable ». La FSU fustige, elle, une « proposition hors-sol, méprisante et provocatrice », dont découle une véritable « usine à gaz », qui risque de « désorganiser les établissements », contraindre de composer avec des missions « pactées » et d'autres non, et une part d'enseignants signataires variable.

Pour Sophie Vénétitay, du SNES-FSU, le fait que le remplacement de courte durée soit la pierre angulaire du dispositif dans le second degré relève, en outre, d'une « logique délétère ». « Le ministère joue l'opinion publique et fait peser sur les enseignants la responsabilité de pallier une carence de l'institution », dit-elle, soulignant les

Le Snalc condamne une « insulte aux professeurs », FO évoque un « travailler plus pour perdre moins »

difficultés récurrentes d'anticipation et de concordance des emplois du temps, que le seul principe du pacte ne résout pas. Dans le premier degré, l'articulation du pacte autour de l'intervention des professeurs des écoles en collège témoigne de la « difficulté à trouver d'autres missions » et va se heurter aux « complexités de mise en œuvre sur le terrain », estime Guislaine David, du SNUipp-FSU.

Alors que les syndicats alertent quant à l'insuffisance de la hausse inconditionnelle de salaire, tous constatent surtout que le pacte voulu par le gouvernement est loin du principe d'une « revalorisation », puisqu'il implique une charge de travail alourdie pour les enseignants, alors que les enquêtes montrent qu'ils travaillent en moyenne quarante-trois heures par semaine.

« Cela ne répond absolument pas aux problèmes des enseignants ni à la perte d'attractivité », estime, comme les autres, Laetitia Aresu, du SGEN-CFDT. On leur demande d'en faire davantage alors que le travail déjà effectué et la complexification du métier ne sont toujours pas reconnus. Le risque d'accroître les inégalités déjà existantes entre premier et second degrés et entre les hommes et les femmes reste par ailleurs sans réponse à ce stade. Pour les représentants des enseignants, la « revalorisation historique » promise n'est pas au rendez-vous, un peu plus d'un mois avant la fin des négociations. ■

ÉLÉA POMMIERS

POLITIQUE
Violences intrafamiliales : l'Assemblée vote un durcissement de la loi
Les députés ont adopté à l'unanimité, jeudi, un texte socialiste qui prévoit de retirer l'autorité parentale en cas de condamnation pour agression incestueuse, crime sur l'enfant ou sur l'autre parent, sauf décision contraire d'un juge. La proposition de loi, qui doit désormais être étudiée au Sénat, prévoit la suspension automatique de l'autorité parentale, en attendant la décision du juge, en cas de poursuites pour ce type d'infractions. – (AFP)

L'Assemblée rejette le repas à 1 euro pour tous les étudiants

Par 184 voix contre 183, l'Assemblée nationale a rejeté, jeudi, un texte des députés PS, appuyé par toute la gauche et le Rassemblement national, proposant l'accès à des repas à 1 euro pour tous les étudiants dans les restaurants universitaires, un tarif aujourd'hui réservé aux boursiers et précaires. Les députés macronistes, soutenus par quelques députés Les Républicains, ont voté contre cette mesure qu'ils ont jugée « injuste » et « démagogique ». – (AFP)

JUSTICE

Parents maltraitants dans le Pas-de-Calais : deux ans avec sursis

Un couple de Noyelles-sous-Lens (Pas-de-Calais) a été condamné, jeudi, à deux ans de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Béthune pour des maltraitances ou des négligences sur leurs enfants, conformément aux réquisitions du parquet. Il conserve toutefois l'autorité parentale. – (AFP)

Des états généraux de l'écologie pour refonder EELV

La secrétaire nationale d'Europe Ecologie-Les Verts a lancé une grande consultation, jeudi, pour élargir le parti, dont le socle militant est réduit

Cinq mois pour construire un nouveau parti, quatre ans pour passer de 12 000 adhérents à un million de sympathisants : élue secrétaire nationale d'Europe Ecologie-Les Verts (EELV) par un corps électoral de quelque 5 000 militants le 10 décembre 2022, Marine Tondelier se fixe des objectifs très ambitieux. Depuis une péniche parisienne, elle a lancé des états généraux de l'écologie, jeudi 9 février, en affichant en grand ses souhaits d'élargissement.

D'ici à l'été, en 150 jours, Marine Tondelier l'a assuré : « Nous allons changer. » En appliquant, a-t-elle précisé, « la recette de la victoire des municipales de 2020 [riches en listes d'union écologistes et citoyennes], pour nous dépasser et construire avec ». Une transformation du parti en deux temps : d'abord un temps de consultation, en ligne et par des réunions ;

puis un temps de construction, au cours duquel des participants tirés au sort seront chargés de répondre aux grandes questions ayant émergé. Le tout culminant en une grande convention de refondation en juin. Le calendrier est fixé, les questions sont ouvertes, assure Marine Tondelier. La maire EELV de Poitiers, Léonore Moncond'huy, supervisera le processus, en lien avec un prestataire, l'association Démocratie ouverte, acteur de la convention citoyenne pour le climat.

Représentant assumé d'une certaine continuité, Noël Mamère était chargé, jeudi, d'introduire ces états généraux. « L'écologie est une idée qui vient de loin », a déclaré l'ancien candidat à la présidentielle, qui en a connu d'autres, des refondations, comme la coopérative de EELV, qui, en 2011, avait tenté de repousser les murs du parti, en y faisant entrer des

Tous s'accordent sur les limites du cadre partisan pour agréger et représenter la nouvelle « classe écologique »

activistes. Sans jamais parvenir à transformer les Verts en parti de masse... Alors comment réussir cette conversion pour le moment jamais atteinte ? La nouveauté tient peut-être au fait que, pour la nouvelle direction, l'outil parti n'est plus incontournable. Quand M^{me} Tondelier vise un million de sympathisants, c'est aussi une porte ouverte à une organisation plus souple, qui doit devenir un « mouvement écologiste ».

Le député européen David Cormand s'interroge, tout en excluant le format « gazeux » choisi par La France insoumise : « Est-ce qu'on dissout EELV et on fait autre chose ? Est-ce qu'on garde un parti, en le complétant d'une structure plus large ? » Tout est ouvert, mais tous s'accordent sur les limites du cadre partisan pour agréger et représenter cette nouvelle « classe écologique », théorisée par le philosophe Bruno Latour – une nouvelle classe sociale qui refuse le productivisme et veut prendre en charge les conditions d'habitabilité.

« Changer d'air »

En gage d'ouverture, des membres de la société civile ont rejoint le comité de pilotage de la grande consultation organisée par le parti – Marie-Blanche Personnaz, spécialiste de la pollution de l'air, mais aussi l'ancienne « gilet jaune » Priscillia Ludosky, qui a souhaité,

dans un vidéo enregistrée, abouir à un « mouvement inclusif, participatif, ouvert tout simplement ». Ou encore Nassurdine Haidari, président du Conseil représentatif des associations noires de France, qui a salué, dans un vidéo depuis Marseille, une manière de « changer d'air, donner une possibilité à tous ceux qui sont loin de la politique de participer ». Dans l'assistance figuraient notamment le maire de Grenoble, Eric Piolle, les députés européens Mounir Sattouri et Benoît Biteau, le président du groupe écologiste au Sénat, Guillaume Gontard. Cécile Duflo a fait un vidéo où elle souhaite « bon courage ! » à Marine Tondelier. La députée de Paris Sandrine Rousseau et l'eurodéputé Yannick Jadot, eux, étaient absents.

Ce projet d'ouverture a une limite, pourtant, la Nouvelle Union populaire écologique et sociale (Nupes). La députée écologiste Gé-

nération.s Sophie Taillé-Polian a un désaccord avec la direction sur ce point : « Quand on ouvre, toutes les questions doivent être abordées, et notamment la question stratégique. » Alors que, en vue des élections européennes de 2024, Marine Tondelier plaide pour une liste autonome des écologistes, en fermant la porte à une démarche commune avec les partenaires de la Nupes, la vice-présidente du groupe écologiste à l'Assemblée nationale souhaite y revenir. « Ce grand parti de l'écologie, quelle est sa vision de la conquête du pouvoir et donc du lien avec les partenaires de gauche ? Cette question doit venir dans ces états généraux à un moment ou à un autre », estime la députée de Génération.s. « Encore ? », s'agace Marine Tondelier, pour qui la question est bel et bien tranchée depuis le congrès, lors duquel elle a été élue. ■

JULIE CARRIAT

DIMANCHE 12 FÉVRIER
12H-13H

Olivier Véran,
Ministre délégué chargé du Renouveau démocratique et porte-parole du Gouvernement

QUESTIONS POLITIQUES.



THOMAS
SNÉGAROFF

avec Carine Bécard,
Nathalie Saint-Cricq
et Françoise Fressoz



franceinfo:
TV canal 27

Le Monde

Influenceurs : peu de moyens face aux dérives

La répression des fraudes n'a pas les effectifs suffisants pour traquer les publicités déguisées

Les chiffres interpellent : sur une soixantaine d'influenceurs ciblés par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) depuis 2021, 60 % ne respectaient pas la législation en vigueur en matière de publicité, selon un communiqué publié par l'autorité administrative le 23 janvier. Une manière, pour la DGCCRF, de communiquer sur la priorité donnée à la régulation des pratiques des acteurs de l'économie numérique, qui figure au titre de son programme d'enquête 2022. Et sur le sujet des dérives des influenceurs, bien souvent dans l'actualité ces derniers mois.

Au-delà de cette communication, opportune alors que l'idée d'une loi régulant les pratiques des influenceurs fait son chemin, l'institution nuance : les chiffres sont issus d'un panel d'influenceurs déjà dans les radars des autorités. Pour autant, ces 60 cas ne sont sans doute que la partie émergée d'un iceberg d'abus de la part de grands et petits influenceurs. Des youtubeurs aux streamers de Twitch, égéries d'Instagram ou tiktokers, on compte en France jusqu'à 150 000 « créateurs de contenus », selon les estimations de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP), dont une part certaine cherche à faire profession de sa visibilité sur les réseaux sociaux au service de marques friandes de ce nouveau support de promotion, pour l'instant très peu encadré.

Compléments alimentaires, programmes « minceur », cosmétiques, paris en ligne ou crypto-

monnaies, la DGCCRF note, pour chaque secteur recourant au marketing d'influence, les mêmes travers, qui proviennent soit du créateur de contenu, qui ne signale pas toujours le caractère publicitaire de son message, soit des produits dont il fait la promotion, dont la qualité peut être douteuse. Quand il ne s'agit pas de pratiques controversées, comme des opérations de chirurgie esthétique (injections...) qui peuvent être dangereuses lorsqu'elles ne sont pas pratiquées par des professionnels compétents ; voire illégales, comme les arnaques au compte personnel formation, qui font florès depuis quelques années.

« Utiliser des mots clairs »

« Ce sont les moyens employés qui changent, le reste, ce sont souvent des pratiques assez anciennes », note Roland Girerd, du syndicat Solidaires-DGCCRF. Au-delà des véritables arnaques ou de la promotion de produits dangereux, qui sont du ressort de la police et de la justice, la DGCCRF se concentre sur la régulation des pratiques plus bénignes, comme le fait pour un influenceur de ne pas signaler que son contenu est en réalité sponsorisé par une marque. « On a établi une doctrine en lien avec l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité : l'influenceur doit signaler, en français, qu'il fait une publicité, et utiliser des mots clairs, comme "partenariat commercial" », explique le magistrat Guillaume Daieff, qui a assisté, en tant que sous-directeur de la DGCCRF de 2020 à 2022, à la montée du phénomène.



L'ARPP a créé en 2020 une certification « influenceur responsable », obtenue au terme d'un parcours d'apprentissage en ligne, qui pose notamment les bases légales, de la transparence sur le caractère promotionnel d'un contenu à la protection des mineurs. Plus de 400 influenceurs ont suivi ce parcours, précise l'ARPP, qui note une accélération des inscriptions depuis 2021 et les premières polémiques autour des « influvoeurs ».

Autre outil salué par la DGCCRF, le site SignalConso, qui permet de notifier directement aux autorités les cas d'abus, et qui facilite leur repérage. Mais ces outils, de même que les projets de nouvelles lois pour encadrer les pratiques du marketing numérique, ne suffiront pas à pallier le manque d'effectifs. « Ce qui manque, ce sont des agents », constate

M. Daieff. En pratique, l'institution dispose d'un service d'enquête à portée nationale, qui se charge des investigations les plus complexes, mais ses effectifs comptent moins d'une centaine de personnes, bien peu au vu du volume de dossiers à traiter. « On peut se faire plaisir en donnant beaucoup de pouvoirs, mais sans les agents, c'est un peu pour la galerie », déplore le magistrat.

« On est à l'os »

Si la communication de la DGCCRF met en avant une « stabilisation de ses moyens », un rapport sénatorial de septembre 2022 notait que l'autorité a perdu le quart de ses effectifs entre 2007 et 2022, passant de 3 723 à 2 812 équivalents temps plein, en partie transférés vers d'autres branches, comme le service commun des laboratoires,

L'autorité a perdu le quart de ses effectifs en quinze ans, passant de 3 723 à 2 812 équivalents temps plein

qui pratique des analyses de produits pour les douanes et la DGCCRF. Pour les rapporteurs, « la réduction des effectifs conduit à leur mise en tension et menace la bonne exécution des missions de la DGCCRF ». Roland Girerd fait le même constat : « On est à l'os, et on nous confie pourtant de nouvelles missions, comme l'accessibilité des si-

tes Web aux personnes handicapées, mais sans nous donner de moyens. » Dans ce contexte, le responsable syndical regrette qu'on « utilise beaucoup [la DGCCRF] pour faire du médiatique », comme au sujet du marketing numérique ou, plus récemment, pour mesurer l'approvisionnement en carburant des stations-service. Le plus souvent, estime-t-il, au détriment des enquêtes « du quotidien », sur la sécurité alimentaire par exemple : « On ne parle que des grandes enquêtes et des grands dossiers, mais le quotidien des Français mérite aussi d'avoir des agents. »

Dans ses recommandations, le rapport sénatorial proposait un « effectif socle de 7 agents par département », soit l'ouverture de 49 postes. Bien peu face aux 911 supprimés depuis 2007. ■

SAMUEL LAURENT

Les députés prêts à légiférer

La question de l'encadrement de l'activité des influenceurs fait aujourd'hui consensus à l'Assemblée nationale où quatre propositions de loi – issues des rangs socialistes, écologistes, « insoumis » et macronistes – ont été déposées sur le sujet. Des parlementaires de tout bord souhaitent désormais s'accorder sur un texte « transpartisan » visant à lutter contre ces dérives commerciales.

Si les députés, faute de temps, n'ont pas pu examiner en séance publique, jeudi 9 février, le texte de l'élu socialiste du Calvados Arthur Delaporte, ce dernier a trouvé un accord avec son homologue Renaissance des Français de l'étranger Stéphane Vojetta pour mutualiser leurs propositions de loi. Les deux députés porteront donc ensemble un texte commun fin mars.

« Leurs produits ont une allure “dépublicitarisée”, intime »

La chercheuse en sciences de l'information Stéphanie Marty décrypte les différents types d'influenceurs et les raisons de leur succès

ENTRETIEN

Stéphanie Marty, maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université Paul-Valéry-Montpellier-III, revient sur les contours et les enjeux des nouveaux métiers d'« influenceurs » issus des réseaux sociaux.

Les députés souhaitent inscrire dans la loi une définition juridique du terme « influenceur ». En existe-t-il une dans le milieu universitaire ?

Définir justement les contours de ce qu'est un influenceur – et ce qu'il n'est pas – a toujours été complexe pour la communauté académique. L'influenceur a longtemps été défini comme une personne qui publie des contenus sur une plate-forme, mais la question de la monétisation des audiences est venue bousculer la définition. Autre difficulté : il existe une multitude de types d'influenceurs, avec des enjeux et des objectifs très disparates.

On va donc retrouver des typologies par secteur et par contenu. Il y a, par exemple, les influenceurs « way of life » qui partagent leur

mode de vie, font des vlogs et des confidences à leurs followers. On va aussi avoir ceux qui sont tournés vers la beauté, la cosmétique, d'autres vers le sport ou le voyage.

Leurs pratiques sont assez proches finalement. Il s'agit de production de contenus en ligne, avec des publications de posts en apparence plus ou moins travaillés et reliés à des tags et « swipe up » [balayage du pouce du bas vers le haut, notamment sur Instagram] pour rediriger vers des établissements privés ou publics. Grâce à ces collaborations, ils monétisent leurs audiences.

Il y a une catégorie à part entière qui semble émerger : les influenceurs issus de la télé-réalité. Qu'ont-ils de différent ?

Ils ont acquis une notoriété avant de créer leur compte sur les réseaux. Ils travaillent aussi souvent pour les mêmes multi-channel networks [MCN, réseaux multichanânes], les agences qui orchestrent leur présence en ligne.

Ils appartiennent à un réseau qui crée une sorte de prolongement – virtuel – d'une « famille » qui existait déjà physiquement au moment de leur émission de télé-

« Ce sont des individus très critiqués mais en même temps très enviés, car ils sont évocateurs de “success stories” »

réalité. Cette grande « famille » se retrouve mise en scène dans leurs activités en ligne, avec des rebonds permanents entre leurs comptes et les comptes de leurs amis, des contenus croisés.

Quelles sont les grandes critiques faites aux pratiques des influenceurs ?

Il y a quatre grandes polémiques auxquelles les influenceurs sont soumis. D'abord, l'indépendance, le fait que les influenceurs sont en collaboration avec des marques. L'authenticité, ensuite : même s'ils se montrent dans un décor de vie quotidienne, on leur reproche souvent de ne pas être spontanés, vu qu'ils s'associent en toile de

fond avec des entreprises. Leur crédibilité, aussi, avec la question de savoir d'où ils viennent, quel parcours et études ils ont faits, comment ils ont acquis ce statut d'influenceur... Méritent-ils de gagner autant d'argent compte tenu de ce qu'ils font pour l'avoir ? C'est un aspect souvent mis en débat par les internautes. Et, enfin, le fait qu'ils puissent devenir des « mauvais exemples » et avoir une « mauvaise influence », notamment les jeunes, en leur donnant par exemple l'impression qu'on peut gagner de l'argent facilement.

Dans vos publications, la notion de « story living » est utilisée pour décrire l'activité des influenceurs. A quoi cela fait-il référence ?

C'est un terme que j'ai créé à partir du storytelling, qui est l'art de raconter des histoires. Selon moi, les influenceurs vont au-delà d'un storytelling classique, comme on pouvait le voir dans d'anciens spots publicitaires ou dans du placement de produit conventionnel. Leurs récits sont élaborés de manière très incarnée, vivante, en vertu de quatre propriétés. D'abord, leurs placements de pro-

duit sont ancrés dans un quotidien, à la fois dans un contexte micro (on voit leur famille, leurs rituels, leurs repas et leur intimité, etc.) et macro, car ils suivent un calendrier sociétal (contenus en période de soldes, de fêtes, de saisons, etc.). Leur contenu est par ailleurs expérientiel : les influenceurs testent des produits, ils se montrent en train de les consommer. Ce qui est très innovant comparé aux autres pratiques publicitaires. Ensuite, leurs produits ont une allure dépublicitarisée, faite maison, intime. Enfin, leurs placements de produits sont reliés à des jeux, à des concours.

Les influenceurs semblent aussi avoir construit un nouveau récit autour du self-made-man et self-made-woman. Sont-ils devenus des figures de la réussite sociale ?

C'est là toute l'ambivalence que génèrent les influenceurs. Ce sont des individus extrêmement critiqués mais en même temps très épiés et très enviés, car ils sont évocateurs de success stories accessibles sur les réseaux sociaux numériques. Ils offrent un nouveau schéma possible de notoriété et

de visibilité. Un des reproches faits par les internautes à propos de leur crédibilité est que ce qu'ils font – se montrer en train de consommer, de manger des choses, d'utiliser des produits de beauté, etc. –, tout le monde peut le faire. Sauf que tout le monde n'arrive pas à en faire un métier.

On parle toujours des influenceurs comme ayant énormément de revenus. Or n'y a-t-il pas aussi beaucoup de précarité dans ce milieu ?

Il y en a beaucoup qui abandonnent, effectivement. Nombre d'entre eux mettent en avant la difficulté de leur travail pour contrecarrer les critiques les accusant de faire de l'argent facile. Certains – par exemple au travers de contenus titrés « backstages » ou « behind the scenes » – commentent à montrer les coulisses, l'envers de leur travail, qu'il faut une certaine organisation, une certaine créativité pour créer des contenus nouveaux, originaux... Je pense que cette tendance du « off », de la fabrique, ne va aller qu'en se développant. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR PAULINE CROQUET

A Villeron, des Roms chassés par la population

Avec l'appui du maire, un bidonville a été détruit. La préfecture du Val-d'Oise condamne et la justice a été saisie

La dernière fois qu'on avait parlé de Villeron dans les médias nationaux, c'était il y a douze ans. La petite commune du Val-d'Oise avait été « coupée du monde » trois jours durant à cause de chutes de neige. Si Villeron a vu de nouveau débarquer la presse, ces derniers jours, c'est pour raconter cette fois comment certains de ses habitants ont chassé, dimanche 5 février, les occupants d'un campement installé depuis l'automne 2022 dans le bois qui borde le village, non loin des ruines d'un château du XVIII^e siècle.

Une centaine de Roms avaient constitué un bidonville fait de cabanes en bois dans cette commune où Marine Le Pen est arrivée en tête de l'élection présidentielle et que dirige, depuis 2014, Dominique Kudla (sans étiquette). L'édile est aujourd'hui pointé du doigt pour avoir soutenu et accompagné le rassemblement qui a mené à l'expulsion et à la destruction du bidonville. « Le maire a pour mission d'être le garant de l'Etat de droit. Nous désapprouvons totalement et sans ambiguïté ce qui s'est passé », déclare le préfet Philippe Court. Une enquête a été ouverte pour préciser, notamment, « s'il y a eu ou non des violences aux personnes ainsi que des dégradations de biens », annonce le parquet de Pontoise.

Parallèlement, trois des anciens occupants du bidonville ont déposé une plainte le 7 février pour « violence commise en réunion ». D'après les procès-verbaux consultés par *Le Monde*, ils expliquent que le 5 février, environ 200 personnes ont manifesté devant le campement jusqu'à ce qu'un groupe d'une quarantaine d'entre eux les insulte, leur jette notamment des bouteilles de verre et les fasse fuir en laissant derrière eux la plupart de leurs effets personnels.

M. Kudla refuse désormais de parler à la presse. Il y a un an, dans le journal de l'agglomération de Roissy-Pays-de-France, ce retraité de 72 ans était décrit par « son franc-parler et son énergie ». Il disait avoir pour modèles Jean Jaurès et Louis Pasteur, et pour devise « rester droit dans ses bottes ». Il fait désormais profil bas. Dans la gazette de sa commune, il avait vilipendé « les dérives du nomadisme destructeur de la communauté rom » ou encore une « population sans foi



Le bidonville de Villeron (Val-d'Oise), le 5 février. MARIE PERSIDAT/LE PARISIEN/MAJPP

ni loi », dont l'errance est encouragée par « l'Europe ». « Rien que d'évoquer leur nom, mes poils se hérissent », écrivait-il encore.

A Villeron, la mauvaise publicité faite à la ville dérange, mais l'édile garde ses soutiens. Une employée de la mairie, qui souhaite conserver son anonymat, estime que M. Kudla est « vraiment un bon maire », qui a porté la transformation de la commune, passée de 700 à 2 000 habitants en une poignée d'années.

« Une commune qui accueille » Entourée de champs de pommes de terre, de betteraves sucrières, de blé ou de colza, Villeron est située à dix kilomètres de Roissy. Jouissant du rayonnement de la zone aéroportuaire et de l'arrivée prochaine et à proximité de lignes de tramway et de métro, des programmes immobiliers ont fleuri. « Il y a de l'accession à la propriété, mais aussi du logement social, poursuit la fonctionnaire. C'est une commune qui accueille. Il y a de tout. Il y a une

mixité. » Les habitants du bidonville ? « Ils se promenaient avec des couteaux, pétaient la borne à incendie pour avoir de l'eau et chiazzaient dans la glacière du château. C'était devenu ingérable, assure-t-elle. C'est même pas du racisme, mais on ne peut pas laisser des gens dans un tel marasme. »

Dans sa gazette, le maire dénonçait la lenteur de la justice, alors qu'une procédure d'expulsion avait été lancée. Persuadé qu'elle n'aboutirait pas rapidement, il disait à ses administrés : « On se paie littéralement notre tête. » De quoi les inciter à se faire justice eux-mêmes ? Sur Facebook, au sein du groupe « Tu sais que tu viens de Villeron quand », des habitants et autres internautes se sont mis à poster de plus en plus de photos du bidonville à partir de fin janvier. Ils y parlent du « sacage » du bois ou de la « barbarie » de ses « intrus ».

Concomitamment, une pétition est lancée sur le site Change.org – qui récoltera un millier de signatures – en faveur de l'« éviction du

camp ». Des « habitants de Villeron » se présentent comme étant à son initiative. « Nous ne pouvons plus supporter leur Déchetterie à ciel ouvert, la dégradation de notre bois, les nuisances sonores et l'insécurité », justifient-ils.

« On n'a jamais eu de souci »

Le 29 janvier, un premier rassemblement de « mécontentement » est organisé. L'infirmière du village, qui fait partie des habitants les plus mobilisés, s'en souvient. Elle a gardé des vidéos sur son téléphone. Sur l'une d'elles, on entend un des occupants s'engager auprès des manifestants à quitter les lieux. L'ultimatum est fixé au 5 février. « Toute la semaine, on a fait des rondes pour montrer qu'on était là », rapporte-t-elle. Le jour venu, « il n'y a pas eu de violence, d'ailleurs il n'y a eu aucune interpellation », rappelle l'infirmière, alors qu'une trentaine de gendarmes étaient présents pour sécuriser le rassemblement. Un Villerois de 33 ans, également mobilisé contre le camp, appuie : « On

« On aimerait avoir un lieu stable, être soignés et lavés et que les enfants soient au chaud »

MUGUREL
habitant du bidonville

n'a pas été violents. On voulait rentrer prendre des photos, soutient-il, sous le couvert de l'anonymat. Ils ont eu peur, ils sont partis. »

Tous deux s'affairaient, jeudi 9 février, avec quelques autres habitants, à nettoyer le site de l'ancien bidonville, aidés par une pelleteuse et un camion benne de 25 mètres cubes. Le terrain était encore jonché de résidus de câbles, de pare-chocs, de planches de bois, de bouteilles en verre, de pneus, de moquettes ou encore de matelas. Tout en se défendant d'être « des vilains antitziganes »,

un des bénévoles fustige « des gens qui sont sales », et dont certains se seraient « servis dans les jardins des gens ». « Je travaille à la RATP, on sait de quoi ils vivent », dit-il en évoquant des vols de touristes. La préfecture conteste pour sa part toute hausse de la délinquance constatée.

A Villeron, au-delà des personnes mobilisées, tous les discours ne sont pas radicaux, et parfois même compréhensifs. « On n'a jamais eu de souci, témoigne ainsi la boulangère du village. Ils nous achetaient du café et du pain et on leur donnait nos invendus. Même si la forêt a été détruite, ce sont des gens qui sont dans la misère. »

« L'expulsion illégale de ce bidonville à Villeron nous rappelle la persistance d'un antitziganisme très puissant en France et en Europe », ont dénoncé, dans un communiqué le 8 février, plusieurs associations, dont la Ligue des droits de l'homme et le Collectif national droits de l'homme Romeurope. Lilianna Hristache, présidente de l'association Rom réussite, connaît depuis des années certaines des familles chassées de Villeron. « Elles ont été expulsées de plusieurs bidonvilles en 2022 et ont plusieurs fois été hébergées à l'hôtel, mais quelques jours seulement. »

Mugurel a 40 ans. Ce Rom roumain, père de cinq enfants, a passé la journée à construire des cabanes dans un nouveau bidonville. Il est découragé : « J'ai perdu deux voitures sur le terrain de Villeron, tous mes habits et ceux de mes enfants. J'ai aussi perdu une gazinière, une télé, un frigo et un lave-linge que je voulais envoyer en Roumanie », énumère-t-il. En France, comme chiffonnier ferrailleur, il peut gagner autour de 600 euros en un mois. Daniel, lui, a aussi laissé à Villeron tous ses outils de travail. Egalement en France depuis quinze ans, il a déjà connu des expulsions, « mais pas comme ça ».

La vie en bidonville, « ce n'est pas un choix », rappelle cet homme. « On aimerait avoir un lieu stable, être soigné et lavé et que les enfants soient au chaud », appuie Mugurel. Sa femme Magdalena confie avoir eu peur « que ça dégénère en tragédie ». « C'est pour ça qu'on est parti. » Selon les chiffres de la délégation interministérielle de l'hébergement et de l'accès au logement, plus de 11 000 ressortissants européens vivaient en bidonville en janvier. ■

JULIA PASCUAL

Un pédocriminel, déjà condamné, jugé pour agression sur mineur

Le quinquagénaire, puni de cinq ans de prison en 2020 pour avoir commandité des violences sexuelles sur des fillettes, comparaitra à Bordeaux

Son patronyme avait été particulièrement relayé à l'occasion d'un procès très médiatisé. Le 13 janvier 2020, Stephan Lamberth a été condamné par la 15^e chambre correctionnelle du tribunal de Paris à cinq ans de prison avec mandat de dépôt, pour complicité d'agressions sexuelles sur mineurs par « instigation ».

Déjà condamné en 2003 à un an de prison avec sursis pour détention d'images pédopornographiques, ce pilote de ligne de 53 ans, dépeint en « prédateur professionnel » par le ministère public, a été le premier prévenu jugé par la justice française pour avoir commandité, grâce à Internet, des agressions sexuelles sur des fillettes dans le cadre de shows pédopornographiques filmés aux Philippines et diffusés en direct.

Sorti de détention entre-temps et désormais libre, M. Lamberth n'en a pourtant pas fini avec la justice. Selon les informations de *Monde*, ce retraité de l'armée de

l'air comparaitra, le 24 février, devant le tribunal correctionnel de Bordeaux : le quinquagénaire fait l'objet d'une citation directe du parquet de Bordeaux pour des faits présumés d'agression sexuelle sur mineur. Il est soupçonné d'avoir commis des atteintes sur son ancienne voisine, Maëlle J., à Mérignac (Gironde).

La jeune femme de 20 ans avait déposé une première plainte contre M. Lamberth, en novembre 2017, accompagnée de ses parents, pour des faits présumés s'étalant du « 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011 », quand elle avait autour de « 8 ans ».

« Plusieurs fois le mercredi quand maman travaillait, il m'a prise pour me garder (...), a-t-elle déclaré aux policiers en 2017. Dans sa voiture (...), il a commencé à me caresser la jambe puis à se rapprocher de plus en plus de mes parties intimes, il a commencé à me toucher, moi je ne comprenais pas ce qu'il

faisait, j'étais petite, il me disait qu'il faisait ça à ses filles, que c'était normal, que ses filles aimaient ça, et que je n'avais pas à m'inquiéter. »

Une enquête est diligentée par le commissariat central de Bordeaux. Mais, en mars 2018, un avis de classement est émis par le parquet de Bordeaux. Motif : Stephan Lamberth n'a pu être localisé. « Les poursuites pénales ne seront pas engagées au motif que l'enquête n'a pas permis de retrouver l'auteur, pourtant identifié, des faits relevés ou dénoncés dans la procédure », se justifie alors le parquet.

Stephan Lamberth est accusé d'atteintes sur son ancienne voisine de 8 ans

Pourtant, en 2017-2018, au moment du dépôt de plainte, Stephan Lamberth est domicilié en France, à Sainte-Marie-la-Mer (Pyrénées-Orientales). Ce père divorcé vient de passer quatre ans, de 2010 à 2014, à Singapour et plus de deux ans en détention provisoire, à Fleury-Mérogis (Essonne), dans le cadre de la procédure le visant pour « instigation ». A sa sortie de prison, en décembre 2016, il fait l'objet d'un contrôle judiciaire : il est soumis à une interdiction de sortie du territoire, doit se présenter mensuellement à la gendarmerie de son domicile (Canet-en-Roussillon, dans les Pyrénées-Orientales). « Plusieurs modifications étaient ensuite apportées à la mesure pour permettre à M. Lamberth de reprendre ses activités de pilote de ligne, peut-on lire dans l'ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel de Paris en date du 23 mai 2019. Il résulte des rapports de suivi que l'intéressé s'est conformé à ses obligations. »

Concrètement, les policiers bordelais n'ont pu localiser et convoquer M. Lamberth, après le dépôt de la première plainte de Maëlle J., car ils ne disposaient alors pas de son adresse en France, pourtant donnée dans le cadre de son contrôle judiciaire, mais d'une adresse « trouvée dans les fichiers » à Singapour. Les informations à disposition de plusieurs juridictions françaises n'avaient alors « sans doute » pas été « croisées ou mises à jour », a indiqué au *Monde*, en 2021, le parquet de Bordeaux.

Confrontation en 2022

« J'ai du mal à comprendre comment il est possible qu'une personne placée sous contrôle judiciaire sur le territoire national soit introuvable et n'ait pu être identifiée et localisée, s'indigne Karen Noblinski, l'avocate de Maëlle J. C'est inquiétant et décevant pour ma cliente. » En 2021, un an après la condamnation de Stephan Lamberth par le tribunal

correctionnel de Paris, Maëlle J. décide de redéposer une plainte à Bordeaux contre cet « ex-très bon ami de la famille ». Plusieurs témoins ont été entendus dans le cadre des nouvelles investigations et une confrontation avec M. Lamberth a eu lieu en 2022.

Maëlle J. « attend de cette audience du 24 février que sa parole soit entendue et reconnue et que la justice apporte une réponse à la hauteur de la gravité des faits », déclare M^{me} Karen Noblinski. Ma cliente s'apprête à venir à la barre quatorze ans après les faits dénoncés. Elle est encore debout, n'a pas défailli et fait encore confiance à la justice alors qu'il y a eu un classement sans suite de sa plainte déposée quand elle était mineure, car M. Lamberth, pourtant sous contrôle judiciaire, était introuvable. Pour sa part, Arnault Bensoussan, l'avocat de M. Lamberth, n'a pas souhaité faire de commentaire. ■

RÉMI DUPRÉ

L'hôtellerie explore de nouveaux territoires

Une nouvelle génération d'établissements quatre étoiles émerge aux abords du périphérique parisien

La terrasse avec vue panoramique est encore en chantier, mais Didier Quinot s'y voit déjà. « On voudrait que les gens viennent de tout Paris pour nos soirées », déclare le directeur de l'hôtel Zoku, qui doit ouvrir ses portes en avril.

Peu importe que nous soyons à quelques mètres du flux de voitures du périphérique, porte de Saint-Ouen, à Paris, dans un quartier pas vraiment séduisant. Installé aux étages supérieurs du Stream Building, un bâtiment de bureaux tout neuf conçu par l'architecte Philippe Chiambaretta, Zoku fait le pari de devenir une destination branchée, en capitalisant sur le nouvel arrêt de métro de la ligne 14, juste en bas.

Comme le Zoku d'Amsterdam, sa maison mère, ce nouvel hôtel reprend tous les codes des lieux hybrides à la mode : bar à cocktails, restaurant avec cuisine ouverte et tables communes, salon de coworking avec canapés et, sur le toit, un potager. Ça et là, de petits espaces permettent d'organiser des réunions, de jouer à la console Switch, de faire un baby-foot « inclusif » (avec des personnages féminins) ou un karaoké.

Les 109 chambres (de 160 à 200 euros la nuit) ciblent en particulier ces cadres qui viennent quelques jours par mois à Paris : elles comportent une cuisine et un espace pour travailler. Bref, un produit très marketé, jusqu'au tapis de yoga dans les chambres et aux anecdotes servies sur un plateau. En voici une : le houblon qui recouvre la façade végétalisée sert à fabriquer la bière servie au bar... et brassée dans l'immeuble.

A Paris, les abords du périphérique du nord et de l'est sont, depuis longtemps, le terrain de jeu de l'hôtellerie dite « économique », et notamment des chaînes de type Ibis, B&B ou Campanile. Depuis peu, une nouvelle génération d'hôtels de luxe, comme le Zoku, se développe de part et d'autre de cette voie rapide, portée par le renouveau de ces quartiers limitrophes de Paris, par la disponibilité du foncier... Et surtout, par la bonne santé du secteur hôtelier.

« En ce moment, tous les types d'investisseurs s'intéressent à l'hôtellerie, qui a montré sa bonne résilience post-crise [liée au Covid-19] : en 2022, le chiffre d'affaires des hôteliers a augmenté de 9 % par rapport à 2019 », explique le consultant Olivier Petit, du cabinet In Extenso. Et ce, malgré une importante hausse des prix. Son cabinet anticipe une poursuite de cette tendance en 2023, avec le retour des Asiatiques et une forte pré-

sence des Américains, attirés par un taux de change favorable, et grâce à des événements comme la Coupe du monde de rugby.

Dans ce contexte, les investissements se multiplient. « Il y a de nombreux projets de reconversion de bureaux en hôtels », observe M. Petit. D'ici à 2025, 18 000 chambres devraient voir le jour en France, selon une étude de KPMG, qui identifie une tendance : la montée en gamme. Entre 2016 et 2022, le nombre de chambres 4 et 5 étoiles a augmenté de 4 % par an, plus vite que les autres catégories.

« Lifestyle »

Rien d'étonnant, dans ce cadre, à ce que les territoires de chasse des hôteliers s'étendent. Le groupe Okko ouvrira ainsi un 4 étoiles de 129 chambres dans le quartier Rosa-Parks, près de la porte de la Villette, en juillet. Un peu plus au nord, la tour Pleyel, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), va se transformer en hôtel de luxe de 700 chambres, géré par le groupe allemand H-Hotels. L'ouverture est prévue en 2024, avant les Jeux olympiques.

Reste à attirer les voyageurs dans ces quartiers en transformation. C'est un vrai défi pour le Too Hôtel, installé à l'intérieur des tours Duo, ces mastodontes de verre et d'acier construits par Jean Nouvel le long du périphérique. Comment remplir 139 chambres dans cette zone du 13^e arrondissement encore en chantier, cernée par les voies ferrées et vide le soir ? La vue, évidemment.

Le spectacle animé que constitue le fourmillement du périphérique est le principal atout de cet hôtel décoré par Philippe Starck. « Paris, ce n'est pas seulement Haussmann. Ce sont aussi des usines, des tours, des routes. Vu d'ici, on mesure l'étendue du Grand Paris. On pourrait se croire à Shanghai, à New York. C'est une autre ville qu'on donne à voir », devise Laurent Taieb, le fondateur de cet établissement, qui a ouvert fin 2022. Le Too Hôtel espère surtout de faire connaître des Parisiens grâce à son restaurant et à son bar en altitude.

Attirer la clientèle locale, c'est d'ailleurs l'une des particularités de ces hôtels 4 étoiles de dernière

« Tous les types d'investisseurs s'intéressent à ce secteur qui a montré sa bonne résilience post-Covid-19 »

OLIVIER PETIT
consultant au cabinet
In Extenso

génération, qui proposent presque tous des restaurants et bars qui ne ciblent pas seulement les clients hébergés. Pour ces hôtels, mélanger les touristes, les voyageurs d'affaires et les habitants est devenu le nouveau Graal. La formule permet de gagner en animation, de se faire connaître, de diversifier les sources de revenus et de créer une forme d'authenticité locale, loin des hôtels standardisés perçus comme « hors sol ».

Ce modèle, appelé « hôtellerie lifestyle », a été impulsé dans les années 2010 par Serge Trigano,

ancien directeur du Club Med, avec ses hôtels Mama Shelter. Le premier s'est installé rue de Bagnolet (20^e arrondissement), dans un quartier alors considéré comme peu propice à ce genre d'activités, et a tout misé sur son restaurant et ses animations.

Déconstruire les « préjugés »

Dans les hôtels Mama Shelter, 60 % du chiffre d'affaires est issu de la restauration. Depuis, Serge Trigano a revendu son groupe à Accor, qui le développe à vive allure. « Le lifestyle est le seul segment qui connaît une croissance à deux chiffres dans le monde de l'hôtellerie : + 30 % en 2022. Avoir un restaurant sexy permet de remplir les chambres, même si les marges sur la restauration sont deux fois moindres », analyse Pierre Mattei, président du fonds d'investissement Keys.

Ce concept s'adapte très bien aux hôtels implantés dans des quartiers périphériques en pleine gentrification. Cyril Aouizérate l'a bien compris. Cet ancien cofondateur de Mama Shelter a lancé, en 2017, un premier hôtel à

Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), le MOB. Une institution qui cible une clientèle jeune, qui draine du monde grâce à sa cantine italienne et à son espace de coworking. En 2022, il a continué sur sa lancée avec un autre hôtel plus grand (100 chambres), plus luxueux, baptisé MOB House, à quelques mètres du premier.

Des chambres à 190 euros la nuit, dans cette ville qui pâtit d'une mauvaise image, et où le taux de pauvreté atteint 25 % ? « Si on peut participer à la déconstruction de certains préjugés sur le "93", c'est tant mieux », dit ce Toulousain, fils d'ouvrier typographe, proche du parti Europe Ecologie-Les Verts. Lui se dit aujourd'hui en « divorce » avec Paris. Il estime qu'un territoire comme Saint-Ouen, en pleine gentrification, ouvre des horizons plus intéressants, lui donnant la possibilité de s'assurer une rentabilité « sans sacrifier le social. Je reçois des tas de messages d'investisseurs qui me proposent des projets un peu partout en France », explique-t-il. Plusieurs sont déjà sur le feu. ■

JESSICA GOURDON



Le restaurant panoramique du Too Hôtel, situé au 25^e étage de la tour Duo 2, à Paris, en juin 2022. JÉRÔME GALLAND

A Limoges, un hôtel-restaurant « éclaté » dans plusieurs bâtiments

Ce nouveau concept veut renouveler l'offre d'hébergement dans les villes moyennes et concurrencer l'attrait d'Airbnb

Stéphane Reitzer, 58 ans, n'est pas un client facile. Lorsqu'il croise l'un des patrons du nouvel hôtel Gogaille de Limoges, où il vient de passer une nuit, il balance tout. Trop compliqué, ce boîtier pour le chauffage des chambres ; trop raide, cet escalier à escalader avec une valise... Surtout : un hôtel sans personnel, où les portes s'ouvrent avec son téléphone ? Il ne s'en remet pas. « A mon âge, on attend un certain niveau de service », livre cet entrepreneur alsacien.

Et pourtant, les fondateurs de Gogaille y tiennent, à leur concept d'hôtel sans réceptionniste. Il découle de leur modèle : des chambres et un bar-restaurant répartis dans plusieurs bâtiments histori-

ques du centre-ville. C'est ce qu'ils appellent un hôtel « déstructuré », ou « éclaté ». Les associés de Gogaille viennent de lancer le même concept à Tours, avant Orléans et Poitiers d'ici à la fin 2023, puis Charleville-Mézières. Huit autres villes sont en ligne de mire.

L'ambition est d'amener dans les communes de 80 000 à 200 000 habitants un nouveau type d'hôtellerie. « Dans ces villes, on est souvent coincés entre des offres type Ibis ou Mercure, ou des indépendants vieillots », estime Sébastien Jacques, 38 ans, l'un des cinq associés de Gogaille, dont le siège est à Bordeaux. L'hôtellerie de ces centres-villes a surtout été bouleversée par Airbnb, ses prix et sa commodité.

Comment réinventer le métier dans ce contexte ? Les fondateurs misent sur le patrimoine des centres-villes. Leur cible : des bâtisses à rénover, type maisons de maître ou petits immeubles, trop grands pour des familles, mais pas assez pour intéresser les promoteurs ou les hôteliers. Leur idée est donc de reprendre ces bâtiments, d'y créer chaque fois environ 10 chambres, avec un salon-cuisine au rez-de-chaussée.

Rôle de « locomotive »

A Limoges, ces espaces dispersés ont un point d'attraction commun, le bar-restaurant Les Echoppes, que Gogaille a ouvert dans une rue piétonne, et qui sert de point de contact pour

les clients de l'hôtel. Les habitants y viennent aussi pour des concerts, des soirées quiz, pour les cocktails.

S'il est original, le modèle reste fragile. Le restaurant marche bien, mais le taux de d'occupation de l'hôtel, ouvert en octobre 2022, tourne de 50 à 60 %. « Il faut bien un peu pour trouver sa clientèle », justifie Sébastien Jacques, qui se désespère des difficultés de la ligne de train Paris-Limoges, frein au développement de la préfecture.

Pour la ville de Limoges, qui a aidé Gogaille à s'implanter, l'enjeu est de rendre plus vivant son cœur de ville – la vacance des commerces, dans le centre, est estimée à 12 %. « On a du mal à trou-

ver des porteurs de projets », reconnaît Samuel Mamdy, chargé du dossier à la mairie. Le restaurant de Gogaille peut selon lui jouer le rôle de « locomotive ».

L'enjeu est aussi de développer une offre d'hébergement alternative à Airbnb, plus consensuelle. « Airbnb crée de grosses tensions dans les centres-villes, et chamboule le marché immobilier, expose Lionel Delbos, chargé du tourisme pour l'association France urbaine. Ces concepts de boutique hôtel, qui offrent comme Airbnb une expérience locale, sont largement mieux acceptés. »

Gogaille n'est pas le seul hôtelier à s'intéresser aux villes moyennes. Depuis ses bureaux parisiens, Serge Trigano déve-

loppe avec ses fils Jérémie et Benjamin un concept d'hôtels-restaurants « à moins de 100 euros la nuit », appelés « Oh Baby », qui ciblent ces territoires : Annecy, Auxerre, Beaune (Côte-d'Or), Le Havre (Seine-Maritime)... « On pense qu'on va assister à l'explosion des villes moyennes, qui vont gagner en attractivité avec le télétravail, explique Serge Trigano. Et puis, ce sont des villes où le foncier nous permet de nous installer dans les centres-villes, alors que si on va à Paris ou à Bordeaux, on sera forcément en périphérie. » Il vient de lever 220 millions d'euros auprès du fonds Aream pour développer ce gros projet. Premières ouvertures fin 2024. ■

JE. GO.

L'opposition s'unit contre le « démantèlement » d'EDF

Une proposition de loi nationalisant l'électricien tout en garantissant son unité a été adoptée par les députés contre l'avis du gouvernement

Il y a quelques mois, un tel scénario semblait peu envisageable. Mais les péripéties politiques et les circonstances donnent parfois lieu à des revirements improbables. Jeudi 9 février, les députés de l'opposition se sont unis contre la majorité présidentielle pour adopter, en première lecture, une proposition de loi visant à nationaliser l'électricien EDF mais sans risque de « démantèlement ».

Portée par le groupe socialiste, et plus particulièrement par le député de l'Eure Philippe Brun, cette proposition est passée sans encombre, avec 205 voix contre 1, à la faveur du départ des députés de la majorité. Farouchement opposés au texte, ces derniers ont fini par quitter l'Hémicycle après avoir durement ferrailé contre l'un des articles, concernant l'extension du bouclier tarifaire, l'estimant non conforme à la Constitution.

Avec cette victoire, l'opposition a voulu ramener le débat sur la nationalisation d'EDF actuellement en cours au Parlement. « Bercy n'aura plus les mains libres. L'avenir d'EDF sera désormais discuté devant l'Assemblée nationale », a déclaré l'écologiste d'Indre-et-Loire Charles Fournier. A contrario, le gouvernement a fait le choix de passer par la Bourse en vue d'acquiescer les 100 % du capital du groupe dont il détient déjà près de 96 %.

Annoncée à l'été 2022 par la première ministre, Elisabeth Borne, cette OPA aurait sans doute été d'ores et déjà finalisée si les actionnaires minoritaires, mécontents du prix du rachat de l'action (12 euros), n'avaient engagé plusieurs recours contre l'offre gouvernementale. A ce stade, l'opéra-

tion reste encore suspendue à une décision de la cour d'appel de Paris, qui ne devrait pas intervenir avant le mois de mai.

« Cette proposition de loi est inutile, elle arrive à contretemps », a tenté de faire valoir le ministre délégué chargé de l'industrie, Roland Lescure, craignant que l'adoption du texte ne fasse peser « un risque à l'écosystème énergétique ». Il a ainsi souligné l'inquiétude de RTE, le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, détenu à près de 50 % par la Caisse des dépôts et consignation et CNP Assurances, et qui, s'il était resté complètement dans le giron d'EDF, n'aurait sans doute pas pu réaliser ses scénarios en matière de transition énergétique de manière aussi crédible.

Fierté nationale

« Ces dernières années, EDF est resté uni », a ajouté le ministre, souhaitant apaiser les inquiétudes tout en précisant que le groupe avait cependant vendu certaines parties de son activité. A l'instar de Dalkia Wastenergy qu'il a cédé à Paprec, un groupe spécialisé dans la gestion des déchets. « Si la proposition de loi était passée à ce moment-là, elle aurait fait peser un risque sur cette opération gagnante pour EDF », a-t-il relevé.

Des arguments que l'opposition ne veut guère entendre. A son sens, l'urgence est au sauvetage d'EDF, et ce retrait de la cote parisienne – à l'heure où celle-ci fut une fierté nationale traîne une dette faramineuse, de près de 60 milliards d'euros – ne masquerait rien d'autre qu'une tentative de l'exécutif de réorganiser le groupe pour mieux le démanteler.

« L'avenir d'EDF sera désormais discuté devant l'Assemblée nationale »

CHARLES FOURNIER
député écologiste
d'Indre-et-Loire

ler. Les députés adverses soupçonnent le gouvernement de ne pas avoir renoncé à « Hercule », un projet controversé de restructuration conduisant à la séparation des activités nucléaires, hydroélectriques et renouvelables.

« Il y a trois ans, vous aviez le projet "Hercule" en tête, a rappelé la députée socialiste du Tarn-et-Garonne Valérie Rabault. Et pourquoi y avez-vous renoncé ? En partie parce que nous avons fait le référendum d'initiative partagée contre la privatisation d'ADP et que nous avons dit que nous ferions la même chose avec "Hercule". Voilà pourquoi. » M^{me} Rabault a critiqué par ailleurs la faiblesse de l'exécutif dans les négociations à Bruxelles. « Nous sommes préoccupés par le démantèlement du groupe EDF », a renchéri de son côté Raphaël Schellenberger (Les Républicains). « Même si la nationalisation n'est pas le meilleur moyen selon nous, nous souhaitons envoyer un message ferme au gouvernement », a insisté l'élue du Haut-Rhin, soulignant que le bouclier tarifaire passait aussi par EDF.

A ce titre, les députés ont également adopté un article additionnel qui prévoit d'étendre ce bouclier aux très petites entreprises, afin d'aider les artisans et com-

merçants à payer leurs factures d'électricité. Une mesure que le camp présidentiel a jugée sans lien juridique avec le texte et contraire à la Constitution car ajoutant une charge financière pour l'Etat – ce qui est proscrit dans le cadre d'une proposition de loi.

« Le gouvernement demande de statuer sur l'irrecevabilité de cet article qui crée 18 milliards d'euros de dépenses supplémentaires », a clamé Roland Lescure alors que l'opposition contestait le montant présenté. Plusieurs élus, à l'instar d'Aurore Bergé (Renaissance, Yvelines), ont également réclamé le réexamen de cet article au sein de la commission des finances. Eric Coquerel (La France insoumise, Seine-Saint-Denis), président de cette même commission, a vivement refusé.

« Aujourd'hui, votre bouclier tarifaire ne fonctionne pas », a résumé l'écologiste Cyrielle Chatelain (Isère). « Même plafonné à 280 euros le MWh, c'est une multiplication par trois des tarifs, a estimé Nicolas Sansu (PCF, Cher). Lundi, je serai fier d'annoncer aux artisans de ma circonscription qu'une autre solution est possible. »

Fort de ce premier succès, le socialiste Philippe Brun envisage déjà la suite : « LR et le PS étant favorables au texte, nous allons discuter avec nos collègues sénateurs pour trouver rapidement le chemin d'une inscription à l'ordre du jour du Sénat. » Il se fixe le mois d'avril comme horizon. De leurs côtés, furieux, les macronistes ont fait savoir que si ce texte allait jusqu'au bout du processus parlementaire, avec l'article sur le bouclier tarifaire, ils saisiraient le Conseil constitutionnel. ■

MARJORIE CESSAC



PERTES & PROFITS | ÉNERGIE

PAR PHILIPPE ESCANDE

Qui paiera pour le nouveau nucléaire ?

Faudra-t-il un jour choisir entre se chauffer et se loger ? Cette question est absurde au niveau individuel, mais moins à celui de l'Etat qui doit arbitrer en permanence des sujets aussi inconfortables. Ainsi réfléchit-il, selon *Les Echos*, à réserver une part du Livret A, dont les 375 milliards sont consacrés essentiellement au financement du logement social, pour en investir une partie dans le nucléaire. La réflexion est pour l'instant très théorique, puisque les besoins d'argent ne se feront sentir qu'à partir de 2027, quand démarreront les chantiers des nouveaux réacteurs. De plus, il ne s'agirait que d'une part modeste de cette cagnotte, de l'ordre de 10 milliards d'euros.

Cette affaire a le mérite de mettre sur la table le vrai talon d'Achille du nucléaire, son financement. Avec deux questions. La première est : combien ? Selon les estimations du gouvernement établies en 2022, il faudra compter entre 51 et 56 milliards d'euros pour les six premiers exemplaires prévus. Les coûts de financement viendront s'y ajouter, ainsi que les aléas inévitables de chantier, ce qui pourrait aboutir à près de 10 milliards par machine. La deuxième interrogation en découle : qui va payer ? En Grande-Bretagne, où EDF construit égale-

ment des EPR, le financement sera largement privé et se répercutera sur la facture des usagers. La France n'est pas chaude, d'autant que les financeurs institutionnels ne se bousculent pas non plus. D'où la piste Livret A.

Socle prépondérant

Le point crucial est le coût final de l'électron, qui déterminera sa compétitivité, et donc sa place dans le panier électrique. Le nucléaire a-t-il vocation à remplacer le gaz comme énergie d'appoint à un coût élevé, mais indispensable, ou constituera-t-il comme aujourd'hui le socle prépondérant de la fourniture énergétique française, y compris en remplacement des hydrocarbures dans les transports ou l'industrie ?

Pour l'instant, l'inflation des coûts du nucléaire face à la déflation du prix des renouvelables plaide en faveur de la première solution, en ligne avec les derniers scénarios de l'Agence internationale de l'énergie. Mais, dans l'imaginaire, beaucoup rêvent du retour au village gaulois et gaulien, quand la France déployait sa singularité nucléaire et ses prix imbattables. La sagesse recommande aujourd'hui de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier, qu'il soit renouvelable ou nucléaire. ■

La consommation de gaz a chuté en 2022

La France a brûlé l'an dernier 9 % de gaz de moins qu'en 2021, selon GRTgaz

Entre guerre en Ukraine et températures record, la France a eu diverses raisons de se passer de gaz. Sa consommation brute est descendue à 430 térawattheures (TWh) en 2022, contre 474 TWh en 2021. Soit 9 % de moins, constate le principal gestionnaire du réseau national de transport gazier, GRTgaz, dans son bilan de l'année écoulée, vendredi 10 février.

La filiale d'Engie (ex-GDF) parle de deux types de sobriété, l'une « choisie », l'autre « subie ». La première s'inscrit notamment dans le plan du gouvernement visant à inciter ménages et industriels à des économies d'énergie. Outre l'enjeu climatique de se détourner d'énergies fossiles comme le pétrole et le gaz, il s'agit, dans l'immédiat, d'amorçer la dépendance à la Russie. Depuis l'offensive russe en Ukraine, l'Union européenne (UE) entend se priver, d'ici à 2027, de son principal fournisseur gazier jusque-là – le deuxième pour la France avant la guerre, derrière la Norvège.

Faible disponibilité nucléaire

Autre corollaire du conflit, la sobriété « subie » en raison de la hausse des factures dissuade certains usagers de consommer autant qu'ils le souhaiteraient. Déjà en forte hausse sous l'effet de la reprise de l'activité économique, les prix du gaz sur le marché de gros ont encore augmenté : 97 euros le mégawattheure en moyenne sur le territoire en 2022. Plus du double sur un an.

Le réchauffement climatique a aussi tiré la consommation vers le bas. Selon Météo-France, 2022 fut « l'année la plus chaude jamais enregistrée sur le territoire métropolitain », avec 14,5 °C en moyenne. Conséquence, les besoins de chauffage ont diminué en hiver. Le phénomène constitue même la première explication à la chute de

la consommation pour le réseau de distribution publique (résidentiel, secteur tertiaire, petits industriels). Impossible, en revanche, de déterminer dans ce dernier pourcentage la répartition entre sobriétés subie et choisie.

Reste un domaine où les chiffres sont à la hausse. Les douze centrales électriques à cycle combiné gaz ont fait des heures supplémentaires. Leur consommation est la plus forte depuis au moins 2014, avec 61 TWh (contre 39 TWh en 2021). C'est qu'il a fallu pallier la faible disponibilité du parc nucléaire : un problème de corrosion a rendu indisponibles les centrales les plus puissantes. Il a fallu aussi préserver les réserves d'eau des barrages hydroélectriques : 2022 fut « la deuxième année la moins pluvieuse depuis 1959 », rappelle GRTgaz.

A l'échelle continentale, le bilan relève une « inversion historique des flux » qui sont allés d'ouest en est. Pour compenser le tarissement de livraisons russes par gazoduc – dû soit au volontarisme d'Etats européens, soit à des sanctions prises par le Kremlin –, les membres de l'UE ont importé en masse du gaz naturel liquéfié (GNL) par navire.

La France a constitué « un point d'entrée majeur du GNL en Europe », note le gestionnaire de réseau. En 2022, le pays a comptabilisé plus d'entrées de gaz par ses quatre terminaux portuaires que par canalisation. Depuis les Etats-Unis, le Qatar... mais aussi la Russie, selon un cercle de réflexion américain, l'Institute for Energy Economics and Financial Analysis. « Le système gazier français a su répondre en quelques mois au contexte géopolitique et garantir la continuité d'alimentation des consommateurs », souligne Thierry Trounev, directeur général de GRTgaz. ■

ADRIEN PÉCOUT

Les insultes de Cyril Hanouna au député Louis Boyard valent à C8 une amende record

L'Arcom sanctionne d'une pénalité de 3,5 millions d'euros la chaîne du groupe Canal+ pour les insultes proférées par l'animateur de « TPMP » à l'encontre de l'élue, le 10 novembre

La plus forte amende jamais infligée à un opérateur de télévision. C'est par une sanction d'un montant de 3,5 millions d'euros que, jeudi 9 février, l'Autorité publique française de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom, ex-CSA) a clos la procédure engagée à la suite des insultes proférées par Cyril Hanouna à l'encontre du député La France insoumise du Val-de-Marne Louis Boyard, le 10 novembre 2022, sur le plateau de l'émission de C8, « Touche pas à mon poste ».

Après avoir reçu, le 17 janvier, les recommandations de sanctions formulées par le rapporteur indépendant nommé dans cette affaire, l'autorité a entendu des représentants de la chaîne lors d'une audition menée mercredi 8 février à huis clos (à leur demande). Les propos tenus par l'animateur (« espèce d'abruti », « tocard », « t'es qu'une merde », etc.) « ont porté atteinte aux droits de l'invité, au respect de son honneur et de sa réputation », a ensuite tranché l'autorité, et, selon elle, C8 n'a pas maîtrisé son antenne.

La chaîne a, en outre, été mise en demeure pour avoir manqué à ses obligations en matière d'honnêteté et d'indépendance de l'information. Au cours de l'émission, estime en effet l'Arcom, le député

a « été explicitement empêché d'exprimer un point de vue critique à l'égard d'un actionnaire du Groupe Canal+, auquel appartient C8 » – en l'occurrence Vincent Bolloré, premier actionnaire de Vivendi, propriétaire du Groupe Canal+.

« On prend acte de la sanction, tout va bien, les chéris », a commenté Cyril Hanouna à la fin de son émission, jeudi soir. Il a promis de lire le lendemain le communiqué que le Groupe Canal+ a publié en début de soirée, dans lequel « déplorant » la punition infligée, il indique qu'il va « mettre en œuvre les voies de recours possibles dans les plus brefs délais ». Ce ne sera pas la première fois qu'il conteste une décision de l'Arcom. S'il est arrivé que le Conseil d'Etat déjuge le régulateur (en 2019, il a enjoint à l'Arcom de rembourser 1,1 million d'euros à C8, après une sanction de privation de diffusion de publicité), le groupe n'obtient pas toujours gain de cause.

« On prend acte de la sanction, tout va bien, les chéris »

CYRIL HANOUNA
animateur de « TPMP »

Ainsi, la Cour européenne des droits de l'homme a-t-elle fait savoir, jeudi matin, qu'elle repoussait deux requêtes de C8 contre des sanctions prononcées en 2017, formées au motif qu'à ses yeux, elles méconnaissaient le principe de la liberté d'expression. L'une de deux séquences incriminées, un canular homophobe en date du 18 mai 2017, avait valu à la chaîne de Cyril Hanouna une amende de 3 millions d'euros, la plus forte alors jamais infligée à un éditeur de télévision.

Pressions

Quelques heures avant la publication de la décision de l'Arcom, le Groupe Canal+ avait pris la plume, pour se dire « fier du travail que réalise quotidiennement l'ensemble des collaborateurs de C8 et CNews qui rassemblent chaque jour près de 11 millions de citoyens ». Le communiqué visait la ministre de la culture, Rima Abdul-Malak, qui, le matin sur France Inter, avait rappelé qu'il serait du rôle de l'Arcom, lors du processus de reconduction des fréquences occupées par C8 et CNews, de « vérifier que les obligations ont bien été respectées » – comme elle l'avait fait dans une interview au *Monde* le 16 janvier. « En laissant à nouveau entendre que les licences de nos chaînes ne mériteraient pas

d'être renouvelées en 2025, a protesté le groupe (...), madame la ministre prend parti, sort de sa réserve et ne respecte pas l'indépendance de notre régulateur sectoriel. »

Une façon de laisser entendre que l'Arcom ne serait pas exempte de pressions lorsqu'elle doit prendre des décisions au sujet des chaînes du groupe, alors que le rythme des polémiques déclenchées dans l'émission (Cyril Hanouna s'en est pris mi-janvier à l'audiovisuel public), et les critiques qu'elles déclenchent inévitablement, ne faiblissent pas.

Quelques heures plus tard, c'était au tour de Vivendi de réagir à des « critiques récentes sur le travail réalisé par les chaînes du groupe et certaines accusations ad hominem pour promouvoir la sortie prochaine d'un livre ». Cette phrase fait référence aux propos tenus par Erik Orsenna dans une interview publiée par *Le Monde* le 7 février, dans laquelle il estimait que « Vincent Bolloré [est] dangereux pour la démocratie ». « La liberté d'expression, en France, est un droit fondamental, défend Vivendi. Notre seul rôle, en tant que groupe de médias, est de favoriser un débat sain qui entretient la démocratie, de favoriser l'échange d'idées et de valeurs, l'ouverture d'esprit et l'esprit critique. » ■

AUDE DASSONVILLE

Les aléas de la succession de Denis Kessler à la tête de Scor

Thierry Léger est le troisième patron choisi en deux ans et demi par le conseil d'administration pour diriger le quatrième réassureur mondial

Tout est affaire de perspective. Denis Kessler, le président de Scor, a beau jeu de souligner l'incroyable stabilité managériale du réassureur, qui n'a connu qu'un PDG en dix-neuf ans : lui. Pourtant, depuis que le patron emblématique a abandonné la direction générale, le 30 juin 2021, c'est une autre paire de manches.

Thierry Léger, le Franco-Suisse qui prendra les commandes le 1^{er} mai, s'avère être le troisième successeur de M. Kessler adoubé en deux ans et demi par le conseil d'administration de Scor. Un mauvais point aux yeux de l'agence de notation américaine Moody's, qui a dégradé, vendredi 3 février, la note de crédit du réassureur. Pour elle, ce flottement met la nouvelle direction sous une pression accrue, qui « augmente les risques d'exécution dans la mise en œuvre d'un nouveau plan stratégique ».

M. Kessler, 70 ans, n'est pas la première figure patronale dont le plan de succession connaît des ratés. De Jean-Louis Beffa à Pierre Fabre, nombre de grands caïmans

du capitalisme français ont eu une fâcheuse tendance à croquer du dauphin. Difficile pour certains de passer la main, tant ils s'identifient à leur entreprise.

L'ancien professeur d'économie s'en défend. « La seule chose qui m'anime, c'est de m'assurer que l'entreprise à laquelle j'ai consacré la moitié de ma vie professionnelle croisse et embellisse en restant indépendante, assure celui dont le mandat de président s'achèvera, en mai 2024, lors de l'assemblée générale. Je veux partir en laissant une entreprise en bon ordre. »

Une conviction d'autant plus ancrée que l'ancien numéro deux du Medef est le redresseur de cette institution financière au bord du gouffre il y a vingt ans. Appelé à la rescousse un dimanche de Toussaint, en novembre 2002, M. Kessler en a fait un numéro quatre mondial.

La réassurance, c'est un drôle de métier. Il consiste à prendre les risques dont les assureurs eux-mêmes veulent se débarrasser, parce qu'ils les jugent trop aléatoires, trop lourds, trop complexes. Cela nécessite une sacrée expertise

pour modéliser correctement l'allongement de la durée de vie ou la survenance des tremblements de terre et éviter de se retrouver avec des sinistres à tous les étages.

D'où la surprise, lorsque le conseil d'administration de Scor annonce, le 16 décembre 2020, que Benoît Ribadeau-Dumas, ancien directeur du cabinet d'Edouard Philippe à Matignon, venu de l'industrie, va devenir directeur général, « à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2022 ». En vérité, derrière l'unanimité de façade, le « board » était partagé. Environ la moitié des administra-

Le groupe a vu son bilan 2022 écorné par la guerre en Ukraine, la sécheresse au Brésil et les tempêtes en France

teurs avaient soutenu l'autre finaliste, Frédéric de Courtois, alors chez l'assureur italien Generali.

Mais Augustin de Romanet, le PDG de Groupe ADP et président du comité des nominations chez Scor, avait fait pencher la balance en faveur de M. Ribadeau-Dumas. Ce dernier rejoint le groupe le 1^{er} janvier 2021, mais devra patienter avant de devenir mandataire social. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), le gendarme des institutions financières, a, en effet, imposé une période probatoire : il ne suffit pas d'avoir fait la pluie et le beau temps au sein de l'Etat pour maîtriser les aléas climatiques. « On ne lui donne pas le 747 à piloter tout de suite », résume un assureur.

Relations difficiles

Toutefois, cette transition douce est chamboulée lorsque cinq mois plus tard, en mai, M. Kessler décide d'abandonner, un an plus tôt que prévu, la direction générale « pour raisons personnelles ». Des raisons dont il n'a jamais souhaité parler. Le sauveur de Scor sera président non exécutif à compter du 30 juin. Dès lors, le calendrier se révèle trop serré pour M. Ribadeau-Dumas, toujours jugé trop inexpérimenté par l'ACPR, qui quitte donc le réassureur. Le conseil d'administration doit aller vite. Il pioche dans sa liste de candidats. M. de Courtois ayant, entre-temps, rejoint l'état-major d'Axat, reste le troisième homme : Laurent Rousseau, 42 ans, numéro deux de l'activité dommages chez Scor, ancien conseiller de M. Kessler.

En fait, la position du régulateur arrange bien M. Kessler. Ses relations avec M. Ribadeau-Dumas étaient notoirement difficiles. Le PDG, qui avait été peu associé au processus de sélection, ne voyait pas en l'ancien de Thales, CGG et Zodiac son digne héritier. Coinci-

M. Léger connaît les deux hémisphères de la réassurance, la vie et le dommage

dence? En septembre 2021, M. de Romanet, à l'origine du choix de l'ancien proche de M. Philippe, est remplacé à la présidence du comité des nominations par Fabrice Brégier, ex-patron d'Airbus. Laurent Rousseau, qui a travaillé plus de onze ans avec le président, ne partait pas avec le même handicap. Pourtant, le tandem n'a pas mieux fonctionné. La faute à Kessler? La faute à Rousseau? Ce dernier, tout comme M. Ribadeau-Dumas, n'a pas souhaité répondre aux questions du Monde.

Les mauvaises nouvelles qui se sont accumulées en 2022 n'ont certes pas aidé. Comme si la facture de la pandémie (1,4 milliard d'euros) ne suffisait pas, Scor a vu son bilan écorné par la guerre en Ukraine, les tempêtes en France et même des litiges concernant des violences sexuelles commises par des prêtres aux Etats-Unis. Tout au long de l'année, l'avion subit de violentes turbulences et, dans le cockpit, l'air devient irrespirable.

M. Kessler demande au directeur général de préparer un plan stratégique. Mais ils ne parviennent pas à s'accorder. M. Rousseau, lui, voudrait augmenter les réserves massivement, en passant des provisions destinées à couvrir la montée des risques. Il y parviendra en novembre, sur les comptes des neuf premiers mois qui se solderont par une perte de

509 millions d'euros. La Bourse salue l'opération vérité, mais c'est déjà trop tard pour le directeur général.

Depuis l'été, la confiance est rompue. Les quelque 200 millions d'euros de pertes essuyées au premier semestre 2022 à cause de la sécheresse au Brésil agacent d'autant plus M. Kessler qu'il a piloté l'acquisition d'un assureur agricole en 2020. On va croire que c'est de sa faute! Le président diligente deux audits internes pour chercher les responsabilités. Le pilier de l'establishment apprend également que M. Rousseau a sondé des banques, afin de tester la faisabilité d'une augmentation de capital. Même si le directeur général a conclu qu'une telle opération n'était pas souhaitable, le président prend très mal le fait de ne pas avoir été informé en amont.

En septembre 2022, réunis en séminaire à Saint-Emilion (Gironde), afin d'avancer sur le plan stratégique qui doit être dévoilé au marché le 9 novembre, les administrateurs ne peuvent que constater l'étendue des divergences entre les deux hommes. De plan, il n'y aura pas. La situation est intenable et conduit au remplacement de Laurent Rousseau, le 26 janvier. Le temps de négocier l'arrivée de M. Léger. Dans le plus grand secret, depuis l'été 2022, des contacts ont été pris avec ce dirigeant de Swiss Re de 56 ans qui connaît les deux hémisphères de l'assurance, la vie et le dommage. Il avait d'ailleurs déjà été approché lors de la recherche d'un directeur général en 2020, mais n'avait pas souhaité donner suite, car il s'était engagé à rester deux ans de plus chez le géant suisse. On dit que l'histoire ne repasse pas les plats. Sauf chez Scor. ■

MARC ANGRAND,
ISABELLE CHAPERON
ET DOMINIQUE GALLOIS

En Chine, l'ire de retraités après la baisse de leur assurance-maladie

Des centaines de personnes âgées ont manifesté à Wuhan pour se plaindre de la division par trois de leurs prestations sociales

PÉKIN - correspondant

Événement extrêmement rare en Chine : un certain nombre de retraités – « des milliers », selon le site Radio Free Asia (RFA), des « centaines », selon d'autres sources – ont manifesté, mercredi 8 février, devant le siège du gouvernement provincial à Wuhan (Hubei, Centre-Est), pour protester contre la baisse de leur couverture maladie. Un mouvement social, certes d'ampleur limitée à l'échelle du pays – et même de cette ville de 11 millions d'habitants, dont près de 2 millions de retraités –, mais significatif des défis auxquels va être confrontée la Chine vieillissante dans les décennies à venir.

Retraités pour une grande partie d'entre eux de l'entreprise sidérurgique Wuhan Iron & Steel, ils protestent, selon une vidéo postée en ligne, contre la baisse de la prime d'assurance-maladie qu'ils perçoivent tous les mois pour leurs frais médicaux, passée de 260 yuans à 88 yuans, voire 82 yuans (soit d'environ 35 euros à 12 euros, voire 11 euros).

Politique zéro Covid aggravante

En Chine, les salariés et les employeurs cotisent à une assurance-maladie (dont le taux peut varier selon les régions et les industries). Une partie de ces recettes est placée sur un compte individuel et l'autre partie sur un compte collectif. Les retraités ne cotisent plus mais continuent à percevoir cette part individuelle qui leur permet de payer leurs soins courants sans avoir à avancer l'argent.

C'est cette somme qui vient d'être amputée sans qu'ils aient

été avertis. Selon un témoignage recueilli par RFA, les retraités ont annoncé vouloir manifester de nouveau le 15 février, s'ils n'obtiennent pas satisfaction d'ici là. D'après le site, la police a tenté de dissuader des personnes âgées de se rendre à la manifestation.

Cette crise est révélatrice des tensions que connaît le système d'assurance-maladie. Certes, plus de 95 % des Chinois sont désormais couverts. Et, selon la Banque mondiale, la part des dépenses de santé à la charge des assurés a nettement diminué, passant de 64 % en 2000 à 35 % en 2019. Mais comme, parallèlement, le coût des dépenses explose, les Chinois doivent, malgré tout, payer de plus en plus pour y accéder.

En 2019, chaque Chinois a dépensé, en moyenne, 300 dollars (280 euros) de sa poche pour se faire soigner, contre 100 dollars vingt ans plus tôt. Par ailleurs, la politique zéro Covid a aggravé la situation, contraignant les provinces et les régions à dépenser énormément d'argent pour les tests et la politique de confinement. Certaines villes ont vu leur « budget Covid-19 » dépasser le montant de leur budget santé. Elles doivent donc maintenant faire des économies.

La manifestation de Wuhan a incité les Chinois à vérifier leur propre situation, et un certain nombre d'entre eux ont constaté un sort comparable. « En janvier, la somme versée sur mon compte a diminué, mais peu de gens sont au courant », explique sur le réseau social Weibo un habitant du Jiangsu (Est). « En décembre 2022, l'assurance-maladie de Shenzhen [Guangdong, Sud] a fait un sondage pour savoir si nous accep-

tions de recevoir moins d'argent sur notre compte », témoignent deux internautes. « A Lanzhou [Gansu, Centre], les travailleurs indépendants ont vu leurs cotisations augmenter », affirme un quatrième.

Déclin démographique

Dans un pays où l'espérance de vie augmente, mais où, en raison de la faible natalité, la population diminue, ces problèmes ne peuvent que s'aggraver. Le sujet est très sensible.

Depuis 2018, le gouvernement affirme régulièrement que les femmes – qui prennent actuellement leur retraite à 55 ans – et les hommes – qui la prennent à 60 ans – vont devoir travailler jusqu'à 65 ans à l'horizon 2045. Mais, jusqu'à présent, aucune mesure législative n'est venue concrétiser la réforme annoncée.

Jeudi 9 février, le *China Daily*, quotidien du Parti communiste, a consacré toute une page au déclin démographique. Titre de l'article : « Population : il faut affronter de graves défis ». Le journal reprend notamment les perspectives de l'Organisation des Nations unies selon lesquelles la population pourrait quasiment diminuer de moitié d'ici à la fin du siècle. Et pourtant, dans cette page, pas un mot sur les retraites. Seule la politique familiale est abordée.

Que des retraités, anciennement salariés d'un conglomérat, que l'on peut difficilement soupçonner d'être manipulés par l'Occident, osent descendre dans la rue pour faire valoir leurs droits montre qu'en Chine aussi certaines réformes risquent d'être socialement délicates. ■

FRÉDÉRIC LEMAÎTRE

Le Monde | Ateliers

COURS DU SOIR HISTOIRE DE L'ART

COMMENT REGARDER UN TABLEAU

avec Françoise Barbe-Gall

SAISON 2



À partir du 22 mars, participez à 6 séances de 2 heures. Une approche thématique de la peinture pour obtenir des clés de compréhension et acquérir des réflexes de lecture.

Françoise Barbe-Gall est historienne d'art française et conférencière dans les musées nationaux. Elle a enseigné à l'École du Louvre entre 1982 et 2011. Depuis 2020, elle assure un programme régulier de conférences en ligne. Elle est l'auteur de nombreux livres sur la peinture, notamment *Comment regarder un tableau* et *Comment parler d'art avec les enfants*.

ateliers.lemonde.fr





Juliana Busera vend des tissus collectés en Tanzanie, au Togo ou au Ghana, depuis son salon de Kilimani, à Nairobi (Kenya), le 17 janvier. LUIS TATO POUR « LE MONDE »

NAIROBI (KENYA) - correspondance

Avec délicatesse, Lilian Kiganga étale une crème bleutée sur le gâteau rond, puis le pique de ballons de football miniatures et d'un « joyeux anniversaire » en lettres dorées : la commande du lendemain est presque prête. Cette pâtissière n'a ni atelier ni boutique. Le deux-pièces exigu qu'elle habite avec ses deux filles à Kariobangi, un quartier populaire de Nairobi, embaume le bubble-gum et la vanille. Dans la minuscule cuisine, les étagères regorgent de moules à manqué, d'arômes et d'ustensiles de décoration. Au milieu du salon, où cohabitent sofas et lits superposés, la table basse tient lieu de zone de dressage.

Sa vitrine, c'est sa page Facebook, « Maliki Bakers », comptant plus de 12 000 abonnés, complétée par un compte Instagram du même nom. Ses clients peuvent y voir défiler des centaines de gâteaux colorés, faits sur mesure, certains en forme de chemise, de robe de princesse ou de ballon – une douceur dont les Kényans raffolent pour les grandes occasions.

« Les réseaux sociaux représentent 40 % de mes nouveaux clients, le reste, ce sont des recommandations, évalue l'entrepreneuse en montrant ses différents comptes. Je poste quatre ou cinq gâteaux à chaque fois pour ne pas fatiguer les gens. Je donne toujours la saveur, le nom Maliki Bakers, le numéro de téléphone. » A chaque application son rôle : Facebook et Instagram pour la promotion, WhatsApp pour la négociation et la finalisation des commandes (il faut compter environ 2 500 shillings, soit près de 19 euros, pour un gâteau de 1 kilogramme).

Lilian, alors sans emploi mais titulaire d'un diplôme en pâtisserie qu'elle n'avait jamais mis à profit, s'est lancée dans cette activité au début de la pandémie de Covid-19, quand la vibrante capitale kényane était à l'arrêt. Elle vend aujourd'hui une vingtaine de gâteaux chaque mois, qu'elle livre elle-même dans toute la ville. « La pâtisserie paye le loyer, paye la nourriture », l'école de la petite et l'université de l'aînée de ses enfants, salue-t-elle avec humilité.

TRÈS INFORMEL

A Kilimani, un quartier plus cossu de Nairobi, Juliana Busera vend quant à elle des tissus africains depuis son salon équipé de la fibre Internet. Dans la chambre des enfants, les placards sont réquisitionnés pour stocker les wax, kangas, batiks et autres pièces qu'elle va régulièrement collecter en Tanzanie, au Togo ou au Ghana, puis qu'elle poste sur ses comptes.

Posé contre un mur, un grand panneau de polystyrène blanc sert de fond aux photographies, afin de faire ressortir motifs et couleurs. « Je pourrais avoir un magasin, mais cela nécessiterait beaucoup d'argent (...) et il y a toutes les obligations légales. Il faudrait aussi que je trouve [le bon emplacement], où il n'y aurait pas trop de gens qui vendraient la même chose », explique celle qui a

PLEIN CADRE

En Afrique, le boom de la « Facebook économie »

De nombreux microentrepreneurs font tourner leur entreprise en ligne sur les réseaux sociaux, profitant de l'explosion du numérique et s'évitant ainsi de nombreuses contraintes

commencé il y a une vingtaine d'années comme colporteuse dans la rue.

Cosmétiques, jouets, vêtements de seconde main, légumes ou encore chapatis (une galette plate d'origine indienne) : au Kenya comme dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, des milliers de microentrepreneurs vendent chaque jour, directement, leurs produits en ligne. D'autres y proposent leurs services, à commencer par la livraison ou le transport. Selon une étude de 2021 menée auprès de 4 000 petites et moyennes entreprises de huit pays d'Afrique subsaharienne (dont le Nigeria, le Kenya, la Côte d'Ivoire et le Ghana – des poids lourds du continent), 73 % d'entre elles utilisaient les réseaux sociaux pour leur activité.

« Il est très rentable pour quelqu'un de monter un commerce et de promouvoir des biens ou des services à travers les plates-formes

sociales, abonde Ryan Short, auteur de cette étude réalisée par la société de conseil Genesis, basée à Johannesburg. Les gens ont accès à un marché instantané, [où] il est très facile de créer une marque très rapidement. »

Commandé par Meta, maison mère de Facebook, Instagram et WhatsApp, ce rapport affirme également que 84 % des sondés considéraient ces applications comme ayant joué un rôle-clé dans leur croissance. Pour Grace Natabaalo, une chercheuse basée à Kampala, en Ouganda, pour la société d'études Caribou Digital, le succès de ce « commerce social » (social commerce, en anglais) tient notamment au caractère très informel des économies subsahariennes. « En règle générale, il y a beaucoup d'informalité en Afrique, et les réseaux sociaux s'y sont insérés », observe-t-elle. L'experte ajoute que les petits acteurs, rarement enregistrés, tendent à préférer cette vente directe aux véritables plates-formes d'e-commerce, plus structurées mais aussi plus complexes et plus chères.

« Je pense que le commerce social s'est beaucoup développé parce que nous utilisons déjà les réseaux sociaux », ajoute M^{me} Natabaalo, soulignant que cette économie soutient particulièrement les jeunes et les femmes, moins susceptibles de décrocher des emplois formels. Vous avez un téléphone, vous avez un accès à Internet, vous avez un réseau [d'amis], et vous commencez un tout petit business à partir de là. »

L'explosion des téléphones portables joue en effet un rôle fondamental dans cette « Facebook économie ». Le nombre d'abonnés mobiles a explosé ces dernières années, atteignant 515 millions en 2021, soit près de la moitié de la population d'Afrique subsaharienne, selon GSMA, l'association internationale des opérateurs télécoms. Et près de 49 % de ces utilisateurs possèdent, selon la même source, un smartphone, qui constitue le principal accès à Internet en Afrique, loin devant les ordinateurs.

Comme ailleurs dans le monde, la jeunesse, notamment urbaine, y raffole des posts Instagram et des challenges TikTok. De plus, le paiement mobile y progresse plus rapidement que sur d'autres continents. Au Kenya, pionnier du secteur avec son incontournable service M-Pesa, les 68 millions de comptes d'argent mobile dépassent largement le nombre d'habitants. Et les entrepreneurs du numérique s'appuient largement sur cette facilité.

PROMOTION

A Nairobi, William Karisa déniche des vêtements de seconde main, parfois « de marques comme Gucci ou Louis V » (pour Louis Vuitton), qu'il revend dans sa minuscule échoppe de rue ou bien en ligne, notamment grâce à un groupe WhatsApp rassemblant une centaine de contacts. Grâce au paiement mobile, il peut vendre et faire livrer des habits à l'autre bout du pays, explique ce

« Vous avez un téléphone, vous avez un réseau [d'amis], et vous commencez un petit business à partir de là »

GRACE NATABAALO
chercheuse pour la société Caribou Digital, en Ouganda

jeune homme de 27 ans portant de fines dreadlocks et une chaude veste de velours.

Au sein de cette économie numérique, toutes les applications ne sont pas logées à la même enseigne. Dans une enquête menée auprès de microentrepreneurs kényans pour la Fondation Mastercard, Caribou Digital a montré la prépondérance écrasante de WhatsApp, suivi par Facebook, loin devant Instagram.

De plus, dans son rapport de 2021, Genesis souligne qu'à mesure qu'elles grossissent, les entreprises utilisent des fonctionnalités différentes, de plus en plus complexes, proposées par les applications. Les plus modestes se limitent au partage et à la promotion de leurs produits, tandis que les plus structurées conduisent des études de marché, publient des annonces de recrutement, ou bien dépensent en marketing.

Juliana Busera, la vendeuse de tissus africains, achète réguliè-

ment des publicités payantes pour « booster » ses ventes. « Je ne le fais pas tous les jours. Je le fais, par exemple, au début du mois, quand les gens ont reçu leur salaire. Maintenant, c'est le milieu du mois, et la semaine prochaine, c'est la rentrée, les gens payent les frais de scolarité de leurs enfants, ce n'est pas le bon moment », dit-elle en montrant sur son téléphone les options proposées par Facebook.

Pour environ 1 000 shillings, l'application lui propose ainsi d'atteindre un millier d'utilisateurs ou bien d'augmenter sa visibilité pendant vingt-quatre heures. Avec des critères extrêmement précis : « Cela me demande si je veux [cibler] des gens au Kenya, sur Ngong Road [une grande artère de Nairobi], de quel âge, de 18 à 65 ans, ou moins... »

Bien que florissant, cet écosystème numérique comporte des limites. Le prix d'un smartphone, même d'entrée de gamme, représente un montant élevé pour de nombreux petits entrepreneurs à travers le continent, sans compter que la couverture Internet reste erratique et le coût des datas rétroactif dans certains pays. Au Nigeria, ce dernier est jugé trop cher par 51 % des entreprises sondées par Genesis dans son étude.

Au Sénégal, on cite le manque de connaissance des applications comme principal obstacle au commerce social, tandis qu'au Ghana, c'est l'inquiétude liée à la protection des données qui arrive en tête – un enjeu de taille sur un continent où les législations sur ce sujet sont parcellaires. Quant à Grace Natabaalo, qui a travaillé sur la forte représentation des femmes dans cette économie, elle souligne que ces dernières font souvent face aux mêmes pressions sur les applications que dans la vie réelle (propos déplacés, harcèlement, intimidation) : « L'une d'elles m'a dit qu'il fallait avoir la peau dure pour continuer à vendre en ligne. »

MARION DOUET

Le Monde Afrique
Retrouvez en ligne l'ensemble de nos contenus

Les nouvelles façons de payer

Les acteurs de la chaîne de paiement réinventent le passage en caisse

Dans l'Allier, autoroute A79. Les véhicules circulent sans ralentir aux barrières de péage. Et pour cause : il n'y en a pas. L'A79 est payante, mais les conducteurs sont identifiés par leur plaque d'immatriculation et règlent la note en ligne, avant ou après le trajet. Une première en France, inaugurée en novembre 2022, et pilotée par BNP Paribas pour la partie paiement.

Voilà, encore, un nouvel usage de la carte bancaire, moyen de paiement préféré des Français – ils l'ont utilisée en 2020 pour 61 % de leurs règlements scripturaux, d'après l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement. Et « d'autres vont continuer à se développer », anticipe Nicolas Miart, directeur de l'activité de conseil du spécialiste des paiements Galitt.

Il y a, bien sûr, le paiement mobile, possible depuis 2016 en France mais qui tarde à décoller. Le principe : vous « embarquez » votre carte bancaire dans votre smartphone et n'avez plus besoin de la sortir pour payer. Approcher son téléphone du terminal de paiement suffit. Selon la Banque de France, le paiement sans contact par mobile est certes resté « limité à 3 % des opérations en magasin » en 2021 mais a « vu ses flux tripler, laissant présager une forte hausse » à l'avenir.

« Dans cinq ou dix ans, il sera courant de régler ses achats en magasin par carte sans contact, non pas à la caisse mais directement auprès d'un vendeur équipé d'un smartphone ou d'une tablette », indique encore M. Miart. Plus besoin de faire la queue aux caisses...

« Pour les montants supérieurs à 50 euros, on tapera son code sur le smartphone ou la tablette du vendeur », précise Loÿs Moulin, directeur du développement du groupement des cartes bancaires CB, qui anticipe un développement de cet usage dans les festivals, chez les artisans en mobilité, mais aussi dans la distribution classique. Le groupe Idkids (marques Catimini, Okaïdi, etc.) va d'ailleurs tester ces caisses mobiles dans les mois à venir.

Plus besoin de ticket

Dans certains cas, on peut aussi, déjà, utiliser son propre smartphone pour scanner ses achats puis les régler. L'application de paiement Lyf propose ainsi le Scan & Go depuis 2020 dans près de trois cents magasins (Brico Dépôt, Carrefour Market, La Grande Épicerie, TotalEnergies, etc.). « L'appli génère une preuve d'achat, que le client peut présenter au vigile à la sortie du magasin », signale Christophe Dolique, président de Lyf.

Ce service est en cours de déploiement dans plusieurs centai-

ON PEUT PARFOIS RÉGLER SES ACHATS CHEZ UN COMMERÇANT PAR VIREMENT INSTANTANÉ, CRÉDITÉ EN QUELQUES SECONDES SUR LE COMPTE DU BÉNÉFICIAIRE

nes de restaurants. « Il suffit de scanner le QR code figurant sur l'addition ou sur la table et de procéder au paiement », ajoute M. Dolique, qui précise que cela n'empêche pas de « partager l'addition à plusieurs et de prévoir un pourboire ». Là encore, le consommateur gagne du temps, il n'a plus à attendre que le serveur lui apporte à table le terminal de paiement.

Le paiement mobile se développe aussi dans les parkings, par exemple avec l'appli Indigo Neo, ou Lyf dans les parkings Parcus. Une fois inscrit, et les détails de sa carte bancaire renseignés, le client est reconnu à l'entrée et à la sortie grâce à sa plaque d'immatriculation, avant d'être directement débité pour la durée exacte du stationnement. En évitant, au passage, l'impression d'un ticket.

Le succès de ces innovations repose sur leur côté pratique, sans lequel les consommateurs ne les adopteraient pas. C'est aussi le cas pour l'utilisation de sa carte bancaire comme titre de transport en commun, possible à Dijon, Rennes ou encore Toulouse. Le client valide directement son trajet à la borne du tram ou du bus. Plus besoin de ticket. « C'est bien plus simple pour les voyageurs car le système applique automatiquement le tarif le plus avantageux – trajet simple, forfait journée, etc. – selon l'utilisation réelle du réseau par le client », note M. Moulin. Les opérateurs

de transport en commun y trouvent, eux, un moyen de lutter contre la fraude occasionnelle des passagers grimpaient dans le bus sans avoir eu le temps d'acheter un ticket.

Autre usage, autre innovation, qui n'est cette fois pas liée à la carte bancaire : on peut parfois payer ses achats chez un commerçant par virement instantané – virement irrévocable crédité en quelques secondes sur le compte du bénéficiaire.

Au moment de régler en magasin, le client reçoit un lien par SMS. Il clique pour générer un virement depuis son compte bancaire, vers le compte du commerçant. « Le client valide un ordre de virement prérempli, il n'a pas à renseigner lui-même le numéro d'IBAN [le numéro du compte] à créditer et ne peut pas le modifier », indique Neil Pein, directeur de la transformation des moyens de paiement de BNP Paribas, qui a déployé ce système dans des enseignes comme Castorama, Lapierre ou encore Voyage privé.

« Cela permet de régler des montants élevés sans peser sur le plafond de sa carte bancaire », poursuit-il. Utile pour s'acquitter de l'achat d'une cuisine ou d'un voyage, le plafond de paiement mensuel par carte bancaire s'élevant souvent à 3 000 euros. Ici, c'est le plafond du virement instantané prévu par chaque banque qui s'applique (souvent 6 000 euros par opération).

Attention, beaucoup d'établissements facturent toujours le virement instantané, souvent environ un euro. Autre inconvénient : le client ne bénéficie pas des services d'assurance et d'assistance, ni du cashback (remboursement d'une fraction de l'achat) puisqu'il ne règle pas par carte bancaire. « Il va falloir réfléchir à associer ces services non pas à la carte mais au compte en banque », explique M. Miart. ■

AGNÈS LAMBERT



SOS CONSO

CHRONIQUE PAR RAFAËLE RIVAÏS

Les époux, la fresque murale et le divorce

L'approche de la Saint-Valentin, l'affaire suivante rappelle que si, dans un couple, l'amour disparaît un jour, les ex-conjoints ne peuvent, néanmoins, se causer mutuellement de préjudice : M^{me} X, en instance de divorce, n'avait pas le droit de détruire une fresque murale, que son époux avait peinte dans leur salle à manger, onze ans plus tôt, et qui représentait leur famille.

C'est peu après le jugement de divorce que Pascal X découvre, par hasard, la disparition de sa fresque. Son épouse qui, depuis l'ordonnance de non-conciliation, avait, seule, la jouissance du domicile conjugal, l'a fait recouvrir de couches de peinture. Elle lui explique, a posteriori, qu'elle souhaitait vendre vite leur logement, et que l'agent immobilier se disait « partagé » sur la présence de ce décor.

M. X considère qu'elle a porté atteinte à son droit moral d'auteur, et lui réclame 20 000 euros. Comme elle refuse de les payer, il l'assigne. Il invoque notamment l'article L111-1 du code de la propriété intellectuelle selon lequel « l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre... d'un droit de propriété... ».

M^{me} X réplique alors que sa fresque n'était pas une « œuvre de l'esprit » devant bénéficier de la protection du droit d'auteur, car elle ne remplissait pas le nécessaire critère de l'« originalité » : une œuvre est « originale », selon la jurisprudence de la Cour de cassation, si elle « reflète la personnalité de son auteur ».

Or, M. X, n'avait fait que « copier » trois objets Art nouveau : deux affiches d'Alfons Mucha, pour le champagne Moët

& Chandon et les biscuits Lefèvre-Utile, sur les parties latérales ; une peinture murale de Jan Preisler, représentant un couple, au centre. Il avait juste remplacé les visages des personnages par ceux de sa famille. Pour M^{me} X, cette simple substitution ne saurait constituer un « apport créatif », susceptible de faire « ressortir la personnalité » de son auteur.

La cour d'appel de Bordeaux, qui statue le 7 novembre 2022, est moins sévère : elle juge que cette représentation de la famille X « ne peut être considérée comme originale ». Il s'agit en effet, selon elle, d'une « représentation personnalisée », qui « n'appartient qu'à son auteur ».

La cour condamne donc M^{me} X à « réparer le préjudice » subi par son époux. Mais elle n'alloue à celui-ci que... 500 euros. Pourquoi un tel écart avec la somme réclamée, alors que M. X justifie avoir vendu une fresque du même format, 5 000 euros, en 2017 ? Dans ce genre d'affaire, les juges prennent en compte la « notoriété » de l'artiste. Pascal X, peintre amateur, n'en ayant pas, ils ont néanmoins sanctionné la destruction de l'œuvre qui « représentait symboliquement sa famille ». ■

M^{ME} X AVAIT FAIT RECOUVRIR DE COUCHES DE PEINTURE L'ŒUVRE DE SON EX-MARI

56 %

C'est la part des transactions sans contact parmi tous les paiements par carte bancaire « CB » réalisés dans les points de vente physiques et sur automates en 2021, selon le groupement des cartes bancaires CB. Cela représente 6,3 milliards de transactions. La proportion grimpe à 70 % pour les transactions de 50 euros ou moins (plafond du sans-contact par carte). Les consommateurs étaient pourtant frileux quand le paiement sans contact a été lancé en 2012, ils craignaient par exemple que leur compte soit débité deux fois, ou de le voir vidé en cas de vol de la carte.

IMMOBILIER

Que faire d'un terrain non constructible

Si vous êtes le propriétaire d'un terrain non constructible, inutile de le laisser en jachère, vous pouvez tout à fait l'utiliser pour votre plaisir personnel ou pour en tirer des revenus. Car ce n'est pas parce que vous ne pouvez pas y ériger de bâtiment « en dur » que vous ne pourrez rien en faire.

Première possibilité : implantez-y une habitation légère (yourte, cabane en bois, tente de safari ou encore tiny house, ces petites maisons roulantes...) pour y passer du temps durant les week-ends ou les vacances. Vous n'avez besoin d'aucune autorisation pour cela, à condition qu'elle soit démontable ou mobile et ne reste pas sur votre terrain plus de trois mois par an.

Attention toutefois, les exceptions sont nombreuses, car « cette durée est limitée à quinze jours dans le périmètre des sites patrimoniaux remarquables, abords des monuments historiques et sites classés ou en instance de classement », souligne Blandine Rouil, notaire à Treillières (Loire-Atlantique) et membre du Groupe Monassier. Pour connaître votre zonage, consultez le plan local d'urbanisme (PLU) de votre localité et demandez un certificat d'urbanisme.

Ces documents se révéleront très utiles si vous projetez de transformer votre habitation légère en résidence principale. Dans ce cas, il faudra obtenir l'autorisation de la mairie, faire

une déclaration préalable et loger sur place au moins huit mois par an. Enfin, si vous agrandissez votre cabanon, « il faudra déposer un permis de construire si la surface plancher à créer est supérieure à 20 mètres carrés, ou, dans les zones urbaines avec un PLU, supérieure à 40 mètres carrés », rappelle Blandine Rouil.

L'exploitation de la parcelle

La deuxième possibilité consiste à louer votre parcelle à un exploitant. Comme le bail agricole est très contraignant – il est conclu pour une longue période, peut être transmis aux héritiers sous condition et le montant du loyer est fixe –, mieux vaut signer un bail dérogatoire au statut de fermage.

Pour cela, vous devez mettre en location une parcelle de petite taille, « chaque département définit cette dernière, elle est par exemple d'une cinquantaine

d'ares, soit 5 000 mètres carrés, en Loire-Atlantique, pour les prairies et terres labourables dans les communes remembrées », précise Blandine Rouil.

Une autre solution consiste à signer une convention de mise à disposition de votre terrain avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Saf) locale, qui pourra le louer à un agriculteur. Avantage pour vous : vous conservez la possibilité de récupérer votre terrain au terme du bail. Inconvénient : le loyer est fixe, et en général très bas, et le bail est de six ans, renouvelable une fois.

Vous pouvez également signer un contrat de vente d'herbe directement avec un agriculteur. Pour éviter toute requalification en bail rural, il vous revient de signer un écrit qui fixe très précisément votre accord. La durée de location doit être inférieure à un an. Pour cela, limitez-la, par exemple, à la

période des foins, et ne renouvelez pas votre contrat chaque année avec le même agriculteur.

Enfin, si votre terre n'est pas fertile et qu'elle est parfaitement exposée, proposez-la à un producteur d'énergie verte, qui pourra y installer des panneaux photovoltaïques.

Opter pour la vente

Si vous ne souhaitez pas conserver votre parcelle, pour maximiser vos chances de trouver un acheteur, sonnez chez les voisins. Ils seront intéressés si votre terrain jouxte l'un des leurs, car ils pourront alors agrandir leur jardin ou protéger leur maison contre d'éventuelles nuisances. A défaut d'acheteur immédiat, vous pouvez aussi jouer la montre en attendant que le terrain devienne constructible.

Attention, il faut souvent patienter plusieurs décennies et, en attendant, ne sous-estimez pas les contraintes et les coûts liés à cette détention. Car il n'est pas possible de laisser une parcelle totalement en friche. Des règles locales peuvent exiger un entretien régulier de la végétation pour éviter la propagation d'incendies par exemple.

« Des voisins peuvent aussi demander à un propriétaire de couper des arbres qui menacent de tomber sur leur terrain, ou de couper les herbes folles pour éviter la prolifération de nuisibles », met en garde Blandine Rouil. ■

MARIE PELLEFIGUE

CLIGNOTANT



CRÉDIT À L'HABITAT

L'année débute mal

En janvier, 13 milliards d'euros de nouveaux crédits immobiliers (hors renégociations) ont été accordés par les banques, contre 14 milliards le mois précédent, selon les estimations de la Banque de France.

Un montant qui baisse chaque mois ou presque depuis mi-2022. A titre de comparaison, la production mensuelle moyenne était de 16,6 milliards sur les cinq dernières années, et de 18,8 milliards et 18,1 milliards en 2021 et 2022 – deux années record sur ce marché. Taux moyen des crédits souscrits en janvier (hors assurance) : 2,20 % (contre 2,05 % en décembre 2022).

QUESTION À UN EXPERT

Investir dans les PME : quelle réduction d'impôt en 2023 ?

EVA AUBRY, avocate conseil, CMS Francis Lefebvre

Les personnes physiques peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une réduction d'impôt sur le revenu quand elles investissent dans des petites et moyennes entreprises (PME) de l'Union européenne. En principe, elle est égale à 18 % du montant des versements. Le législateur avait cependant décidé d'augmenter ce taux à 25 % pour l'impôt sur le revenu de l'année 2018. Pour les PME, il s'agissait de compenser la disparition d'un autre avantage fiscal, qui était lié à l'ancien impôt de solidarité sur la fortune. Depuis, cette majoration du taux de 18 % à 25 % a été reconduite chaque année et 2023 ne fait pas exception. Toutefois, l'application de ce taux bonifié est, chaque fois, subordonnée à l'aval de la Commission européenne et à un décret à prendre ensuite par le pouvoir réglementaire français. Attention, c'est la date d'entrée en vigueur inscrite dans ce décret qui marquera le point de départ des versements ouvrant droit au taux de 25 % : un investissement réalisé début 2023, avant ce décret, ouvrira droit à une réduction d'impôt de 18 % seulement. Pour l'heure, nous ne savons pas quand s'ouvrira la décision de la Commission européenne. En 2022, elle s'était manifestée le 11 mars, le décret du gouvernement avait été pris le 16 mars, et les investissements avaient été rendus éligibles au taux majoré à compter du 18 mars. ■

Voir Vermeer sous un jour nouveau

Vingt-huit toiles du maître, soit plus des deux tiers de ses œuvres, sont réunies pour la première fois au Rijksmuseum d'Amsterdam

RÉTROSPECTIVE AMSTERDAM

Vermeer, c'est d'abord *La Jeune Fille à la perle*, la *Vue de Delft* et d'autres toiles à peine moins connues, reproduites à l'infini. Ces deux-là figurent dans la rétrospective qui se tient au Rijksmuseum d'Amsterdam, et qui, accompagnées de vingt-six autres, va réunir plus des deux tiers des œuvres qui lui sont aujourd'hui attribuées.

Une telle exposition supposait le concours de la National Gallery de Londres et de celle de Washington, du Metropolitan Museum de New York et d'autres musées, à Berlin, Francfort ou Dublin, qui ne se séparent pas volontiers d'œuvres qui leur valent une partie de leur fréquentation. N'en sont que plus regrettables deux absences, *L'Astronome*, du Louvre, qui n'a prêté que *La Dentellière*, et, plus encore, *L'Art de la peinture*, qui est à Vienne et qui est capitale pour comprendre Johannes Vermeer (1632-1675).

Quand les équipes du Rijksmuseum et du Mauritshuis, à La Haye, ont lancé ce projet, il y a huit ans, celui-ci semblait déraisonnable. Les circonstances ont cependant joué en sa faveur. D'abord, la fermeture pour travaux de la Frick Collection de New York, qui possède trois toiles du peintre. La crainte qu'il soit de plus en plus difficile de monter de telles rétrospectives dans les prochaines décennies a également pesé : difficultés financières des musées, hausse délirante des assurances, objections écologiques sérieuses..., les obstacles s'accumulent et le principe même de ces grosses expositions est désormais contesté.

Il y avait enfin une raison propre à Vermeer. L'immense célébrité de quelques œuvres devenues légendaires l'a enfermé dans l'image d'un peintre attentif aux détails des choses et des lieux autant qu'à ceux des visages et aux effets de lumière : le réalisme à son paroxysme d'exactitude et de grâce. En sortant de l'exposition, on se dit que cette définition n'est pas suffisante.

Scénographie sobre

Avant de s'en expliquer, une remarque à propos de la scénographie de Jean-Michel Wilmotte : sobre, dépourvue de tout artifice inutile, elle favorise le regard en ménageant de grands vides entre les tableaux. Dans chaque salle, il n'y en a qu'un nombre réduit, un seul parfois, cinq ou six dans les plus longues galeries. Il devrait donc être possible de bien voir, en dépit de l'affluence attendue. Le jour de l'inauguration, Taco Dibbits, directeur général du Rijksmuseum, a plusieurs fois affirmé préférer la qualité de la visite à la quantité de visiteurs. Une jauge a été fixée et, pour se donner une chance de la respecter sans refuser d'entrées, les durées d'ouverture ont été allongées. Plus de deux cent mille billets sont d'ores et déjà réservés.

Vingt-huit Vermeer, donc. Ceux du Rijksmuseum et d'autres ont

Quoique l'artiste soit mort jeune et n'ait peint qu'une vingtaine d'années, son style a plusieurs fois changé

été auscultés par scanner et autres techniques laissant apparaître ainsi les traces des stades successifs de l'exécution. Vermeer fixe sa composition par un dessin initial, mais elle évolue quand il peint. Une carte glisse un peu à gauche ou à droite sur le mur du fond pour que l'équilibre des surfaces soit satisfaisant. Un bleu s'assombrit ou s'éclaircit. Une couleur n'est pas entièrement recouverte par une nouvelle couche et une fine bande de la première demeure visible comme un ourlet : Vermeer redessine les formes, et chacune de ses œuvres est une somme d'essais et d'ajustements, non l'application d'un savoir-faire.

Ce que ces analyses établissent par la science, le regard le vérifie en allant d'une toile à l'autre. Quoique Vermeer soit mort jeune, à 43 ans, et n'ait peint qu'une vingtaine d'années, son style a plusieurs fois changé. A ses débuts, vers 1654, il tente de se hausser jusqu'à la grande peinture religieuse et mythologique et de se mesurer aux modèles italiens et flamands. Avec *Diane et ses nymphes*, *Le Christ dans la maison de Marthe et Marie*, l'élève ne paraît pas à son aise dans ces exercices convenus.

En 1656, première cassure visible avec *L'Entremetteuse*, une scène de mœurs libertine, presque caravagesque. Une prostituée reçoit une pièce d'or du client, qui lui caresse le sein gauche sous l'œil de la maquerelle et d'un autre homme. C'est un sujet nouveau et une manière nouvelle : les couleurs et leurs oppositions gagnent en intensité, les personnages sont comme écrasés les uns contre les autres, et le premier plan est occupé par un tapis d'Orient chamarré. Une révolution ? Plutôt le signe de celle qui vient.

La manière singulière de la toile ne se retrouve en effet pas dans ce qui suit et qui est ce que l'on connaît le mieux, ces scènes d'intérieur et têtes d'expression. Les formats se réduisent. Il n'y a plus qu'une ou deux figures dans une pièce lumineuse, dont la perspective est déterminée par les lignes des tables, les rectangles des portes, les dalles en damier, les boiserie des fenêtres et leurs verres en losange, les cadres des tableaux et les bords des cartes murales. Souvent, une draperie plissée tombe le long d'un des bords du tableau et accentue la profondeur de champ.

Ces scènes domestiques construites par plans échelonnés ne sont pas propres à Vermeer. Pieter de Hooch (1629-1684), autre peintre de Delft, s'y consacre aussi. La géométrie architecturale est l'une des caractéristiques de la peinture

des Provinces-Unies à cette époque. Pieter Jansz Saenredam (1597-1665) et Emanuel de Witte (1617-1692) en sont des virtuoses.

Mais il suffit d'aller les revoir dans les collections permanentes du musée pour vérifier combien Vermeer s'en distingue. Ses compositions, bien que tout autant réglées par l'angle droit et le point de fuite, sont bien moins méthodiquement appliquées. Ce que ses confrères affirment, Vermeer le suggère ou cherche même parfois à le dissimuler. Les gradations de lumière et d'ombre ainsi que l'éclat luisant des couleurs capturent l'œil et ajoutent aux plaisirs visuels des sensations de l'ordre du toucher et du son – car il n'est pas fortuit que tant de jeux de femmes de Vermeer jouent



« La Femme en bleu lisant une lettre » (1662-1664).

CITY OF AMSTERDAM/A. VAN DER HOOP BEQUEST



« La Leçon de musique interrompue » (1658-1659). THE FRICK COLLECTION, NEW YORK/JOSEPH COSCIA JR

Chacune de ses œuvres est une somme d'essais et d'ajustements, non l'application d'un savoir-faire

de la musique ou viennent, à l'instant, d'interrompre leur concert.

Plusieurs sens sont ainsi sollicités, comme pour démontrer que la peinture, par le truchement du nerf optique, sait susciter mentalement des sensations qu'on la croit incapable d'atteindre. C'est ici que l'absence de *L'Art de la peinture* est cruelle, car on

y voit un peintre de dos faisant le portrait d'une jeune modèle couronnée de feuilles, tenant d'une main un instrument de musique et de l'autre un livre. Réunion des arts : l'allégorie est claire.

Des sensations et des idées

Vermeer peint non seulement des sensations, mais aussi des idées. Ses tableaux se révèlent ainsi souvent délicats à interpréter, pour peu qu'on les regarde longtemps. Que la fréquence des cartes se justifie par l'importance des routes et du commerce maritime dans l'économie des Pays-Bas du XVII^e siècle, soit. L'explication semble d'autant plus convaincante que, parmi ses rares personnages masculins, se trouvent un géographe et un astronome.

Mais d'autres cas sont moins faciles. Une jeune femme pèse des perles ou de l'or d'un air tranquille, mais le tableau au mur, derrière elle, semble être un Jugement dernier. Une autre lit une lettre, que l'on imagine galante ; le tableau au-dessus d'elle montre un Cupidon, tandis qu'à ses pieds se trouve un masque de théâtre, signe de tromperie. Une troisième joue du clavecin, mais sous une grande scène de prostitution. La chambre est toujours propre et rangée, l'élégance parfaite, les gestes retenus, les visages paisibles, mais n'y aurait-il pas une autre histoire, sous celle-ci ?

La fréquence du thème de la lettre, que l'on rédige ou que l'on reçoit, en est un indice, car, si nul ne sait ce qui est écrit, chacun peut spéculer : déclaration, rupture, trahison ou dénonciation ? Tout ne va peut-être pas si bien dans ces maisons patriciennes. Ces tableaux harmonieux seraient-ils des paraboles morales discrètement formulées ? Le souci religieux est certain, chez Vermeer : protestant de naissance, il épouse une catholique, ce qui déplaît à sa riche belle-mère. Sa proximité avec les jésuites de Delft est avérée et son *Allégorie de la foi*, l'une de ses dernières toiles, très explicite, presque trop.

A suivre cette hypothèse, on en vient à penser que le peintre juxtapose sciemment vertus et vices, innocence et corruption, beauté et vanité, plaisir et mort, mensonge et vérité. Et que, à se laisser charmer par l'équilibre des lignes, l'éclat perlé des couleurs et la grâce des modèles, on en oublie que sa peinture est bien plus profonde qu'il n'y paraît d'abord. ■

PHILIPPE DAGEN

« Vermeer ». Rijksmuseum, Museumstraat 1, Amsterdam. Jusqu'au 4 juin. Du dimanche au mercredi de 9 heures à 18 heures, du jeudi au samedi de 9 heures à 22 heures. Entrée de 10 € à 30 €. Rijksmuseum.nl

Deux visions de l'enfer de la Grande Guerre

« A l'Ouest, rien de nouveau », d'Edward Berger, décrit l'horreur là où, en 1930, le chef-d'œuvre de Milestone privilégiait les personnages

Neuuf nominations aux Oscars, quatorze nominations aux Bafta (homologues britanniques des précédents) : l'admiration que témoignent les professionnels anglo-saxons du cinéma au long-métrage allemand d'Edward Berger tient sûrement à ses qualités spectaculaires, quand bien même cette nouvelle adaptation du roman d'Erich Maria Remarque n'a connu que brièvement les salles obscures et peut désormais se voir sur Netflix.

Le récit d'*A l'Ouest, rien de nouveau* a beau – dans cette version – aller de l'été 1917 à l'armistice de 1918, ces images d'hommes s'entre-tuant, souffrant, mourant dans la boue d'un éternel hiver européen ont frappé si vivement parce qu'elles renvoient à ce que nous entrevoyons de la guerre en Ukraine. Ce qui ne fait pas pour autant du film un chef-d'œuvre, contrairement à l'adaptation réalisée en 1930 par Lewis Milestone (il suffit de s'aventurer sur le site de La Cinetek pour la (re)découvrir dans une impeccable copie). Dans la version d'Edward Berger, les lycéens allemands d'une petite ville cossue ne rejoignent pas les rangs de l'armée impériale dans l'enthousiasme des pre-

miers jours de guerre, mais en 1917, au moment de l'effondrement de l'Empire russe et l'entrée en guerre des Etats-Unis. Ils partent tout de même pour le front français, la fleur au fusil. Tout de suite, à force de décors spectaculaires et d'effets spéciaux numériques, Berger donne la dimension de la catastrophe qui fait rage depuis maintenant trois ans.

Le cinéaste met d'abord en scène l'industrie qu'est devenu le conflit. Les premières séquences détaillent les étapes de la récupération des uniformes sur les cadavres des hommes tués au combat. Vêtus de ces reliques, Paul Bäumer, le personnage central, un garçon de 17 ans, et ses camarades, qui se voyaient en héros, sont immédiatement ramenés à leur condition de rouage dans une mécanique monstrueuse. A cela près

« A l'Ouest, rien de nouveau » (2022), réalisé par Edward Berger.
REINER BAJO/NETFLIX

que les rouages sont de chair et de sang et que Berger ne laisse rien ignorer de ce qui peut leur arriver. De la baïonnette au lance-flammes, en passant par les chars d'assaut tout juste sortis de l'imagination des ingénieurs de l'armement, il y a tant de manières de briser et de démembrer les corps.

Brutalité de la mise en scène
Rien – ni le lyrisme auquel recourait Spielberg dans *Cheval de guerre* (2011) ni la virtuosité technique de Sam Mendes dans *1917* (2019), pour ne citer que deux films récemment consacrés à ce conflit – ne vient infléchir la brutalité de la mise en scène, mais aussi sa sécheresse, qui tient également à l'exactitude sans âme des effets numériques.

Plutôt que de filmer les permissions des conscrits et la dialectique entre le front et l'arrière, Berger a préféré montrer les efforts

de l'homme politique Matthias Erzberger (Daniel Brühl), qui, à l'automne 1918, tente de convaincre l'état-major allemand de demander l'armistice face à un maréchal Foch (Thibault de Montalembert) inflexible. Cet effort pour élargir le champ du film à la géopolitique laisse une impression utilitaire, comme si un appendice pédagogique pouvait donner un peu de sens à l'horreur intégrale.

D'où la nécessité de voir le film de 1930. Il a beau avoir été tourné en Californie avec des acteurs qui parlent américain, il parvient à donner chair à ces jeunes gens sacrifiés (dans le rôle de Paul Bäumer, Lew Ayres est remarquable,

à prendre la mesure du passage du temps (dont l'un des signes est la disparition des casques à pointe de la mobilisation au profit des casques d'acier), qui chaque jour rend un peu plus improbable la survie des personnages.

La séquence qui voit Paul retrouver son village toujours en proie à la fièvre nationaliste, alors qu'au front plus personne ne se fait d'illusions sur la fin du conflit, est aussi cruelle que bouleversante, tout comme les derniers plans du film, déchirants. Tourné alors que le cinéma parlant n'avait que deux ans, le film de Milestone fait de la bande sonore un élément essentiel de la terreur qui enveloppe ses jeunes personnages.

Lorsque Universal entreprit de distribuer le film en Allemagne, les nazis déclenchèrent une campagne de terreur contre les salles qui le projetaient, obtenant des autorités qu'elles interdisent *A l'Ouest, rien de nouveau*. Cette haine vaut tous les Oscars. ■

THOMAS SOTINEL

A l'Ouest, rien de nouveau, film allemand d'Edward Berger (2022). Avec Felix Kammerer, Albrecht Schuch, Daniel Brühl (2h27), sur Netflix.

A l'Ouest, rien de nouveau, film américain de Lewis Milestone (1930). Avec Lew Ayres, Louis Wolheim, John Wray (2h10), sur La Cinetek.

Ces images d'hommes s'entre-tuant ont frappé si vivement parce qu'elles évoquent la guerre en Ukraine

Tiakola, le rappeur originaire de La Courneuve en pleine ascension

Nommé dans la catégorie révélation des Victoires de la musique, ce chanteur est la nouvelle coqueluche du rap français

MUSIQUE

Assis dans le bureau parisien de son attaché de presse, Tiakola, 23 ans, tout sourire, fait remarquer : « Vous avez vu depuis notre première rencontre, j'ai bien évolué ? Je m'exprime mieux. » Quelques jours avant la sortie de son premier album solo, « M Le magazine du Monde » avait consacré la rubrique « Tête chercheuse » à ce rappeur, roi des refrains mélodieux au milieu des rimes les plus dures... Membre du groupe de rap 4Keus, le chanteur est la nouvelle coqueluche du rap français. Ses consœurs, comme Aya Nakamura, et ses confrères, Gazo, Zola, Dadju, Leto l'invitent sur leurs disques pour sa voix mélodique et l'assurance de décrocher un tube. Son premier album, *Mélo*, publié fin mai 2022 est déjà certifié double disque de platine et lui vaut d'être nommé dans la catégorie révélation masculine des Victoires de la musique, « une fierté », résume le petit dernier d'une famille de huit enfants qui a grandi au milieu des barres de la cité des 4000 à La Courneuve (Seine-Saint-Denis).

Sur le plateau télé de la cérémonie musicale le 10 février, c'est la première fois qu'il jouera avec un orchestre son titre *Parapluié*. Et la deuxième fois qu'il jouera avec des musiciens, puisque sa tournée débute la veille à Saint-Malo et passe par l'Olympia de Paris, qui affiche complet, le 12 mars. Pas mal pour un jeune homme qui n'avait pas du tout prévu d'être un artiste...

Lui au départ se rêve footballeur et entre en sport études au Bourget en Seine-Saint-Denis, lit les articles sur le mercato dans *l'Equipe* pour se préparer à sa carrière. Seule entorse à son programme : aider ses copains à payer leur séance dans un studio d'enregistrement loué 70 euros. A cette douzaine d'apprentis rappeurs-chanteurs, le studio ne revient pas plus cher que le prix d'un sandwich kebab. Ils créent leur groupe, 4Keus, soit l'argot pour « 4000 », et les voilà petites vedettes de la cité, puis des réseaux sociaux.

Dans les pas de MHD et de Booba
Les milliers de vues s'accumulent sur leurs vidéos diffusées sur YouTube. Le label des Sexion d'Assaut, Wati B, les repère et les signe. Tiakola change d'horizon : « Dans le foot, explique-t-il, j'étais découragé : des proches signaient des contrats et moi j'étais encore sur la touche. J'attendais beaucoup du foot, je payais la licence 200 euros. Dans la musique, je ne m'attendais à rien, la séance studio, je la payais 5 euros. Je prenais du plaisir et j'avais de gros retours, jusqu'à 700 000 vues sur une vidéo. Et puis, je n'étais pas tout seul à espérer, on se soutenait entre potes. »

Sans s'en rendre compte, Tiakola, surnom que lui ont donné les grands de sa cité, développe une oreille musicale à force d'accompagner tous les dimanches sa mère, femme de ménage, dans la chorale de l'église évangéliste, ou son père, mécanicien, sur le chemin de son garage en écou-

tant ses chanteurs de rumba préférés. Observateur, il décrit ce qu'il voit dans sa cité (la lutte des mères de famille à l'heure « de l'ouverture des gérants », petit nom donné aux dealers dans les cités du 93), se nourrit de ses séries télévisées préférées, *Snowfall*, *The Wire*, *Breaking Bad*, ou utilise le jargon des réseaux (#TT, « Top Tweet »). Il précise pourtant en entretien : « Sur Twitter, je n'y vais pas pour les polémiques mais pour chercher des critiques constructives. »

Le jeune rappeur prétend ne rien avoir inventé et marche dans les pas de l'afro trap de MHD et des mélodies autotunées de Booba. Il reconnaît que tout est allé très vite pour lui et ne s'être pas assez préparé. Il prend des cours de chant, compte aussi se rattraper en anglais, frustré de ne pas pouvoir communiquer avec les artistes qu'il admire : « J'ai arrêté l'école en 1^{re}, raconte-t-il. Aujourd'hui, je regrette. Là, par exemple, j'aimerais beaucoup travailler avec des artistes du Nigeria ou d'Angleterre. Je suis allé au concert du nigérian Rema, j'ai eu du mal à échanger avec lui, j'avais besoin d'un traducteur. Lui avait envie de me parler, ça aurait pu créer des liens mais voilà, je ne m'étais pas préparé à ça. » A regarder la vitesse à laquelle il avance en musique, on pense que Tiakola ne va pas avoir trop de mal à rattraper son retard. ■

STÉPHANIE BINET

Tiakola, de Mélo Wati B/Sony Music. Actuellement en tournée.

Haletant et bouleversant. Un grand film. L'OB

Poignant et percutant. TÉLÉRAMA

Un film magnifique. LE FIGARO

★★★★ LE PARISIEN

KARIM LEKLOU SHAÏN BOUMEDINE

POUR LA FRANCE

UN FILM DE RACHID HAMI

ACTUELLEMENT AU CINÉMA

france-tv OCS Télérama leParisien L'OB franceinfo

L'« outremer.gourmand » des chefs étoilés

Le nouveau rendez-vous culinaire propose de belles découvertes, dont son présentateur, Brice Laurent Dubois

FRANCE 3
SAMEDI 11 - 10H40
ÉMISSION

Comme pour une recette, il faut les bons ingrédients pour réussir une émission culinaire: un générique alléchant, ici aux couleurs du Douanier Rousseau, un plateau accueillant, des invités de qualité... et surtout le tour de main. En faisant découvrir les cuisines ultramarines au sens large, le pari était déjà à moitié gagné, tant le sujet invite au voyage. En confiant son nouveau rendez-vous hebdomadaire « outremer.gourmand », lancé samedi 7 janvier, à Brice Laurent Dubois – avec Tini Chaulet en voix off –, France Télévisions devrait décrocher un macaron audiovisuel.

Certains connaissent déjà le trentenaire né à la Martinique, passé par les lycées hôteliers du Gosier (Guadeloupe) et de La Rochelle, avant de faire ses armes dans le haut de gamme (Concorde Lafayette, Novotel Eiffel, Cap Est Lagoon Resort) et de devenir chef dans l'événementiel. A la télévision, il a débuté en 2021 dans « Chef pays », l'émission culinaire de La 1^{re} (portail des outre-mer du service public). Est-ce son naturel? Sa spontanéité à l'écran? Très vite, le producteur Grégoire Olive-reau lui propose de coanimer



Le chef Brice Laurent Dubois. FRANCE TÉLÉVISIONS

« outremer.le mag » (du lundi au vendredi à 10h55 sur France 3) avec Laurence Roustandjee. Et lui confie « outremer.gourmand », la nouvelle émission « destinée aux fins gourmets et aux amateurs de cuisine du monde ».

Bonne humeur

L'épisode du samedi 11 février reçoit le pâtissier étoilé Philippe Conticini. Il est venu préparer sa crème « très fondante, à la vanille et crumble praliné qui cra-

quouille ». A la base, une crème anglaise, une de ses spécialités. Chaque épisode est l'occasion d'une séquence pédagogique et de deux ou trois reportages – ici à La Réunion, où est cultivée la vanille Bourbon. Côté fourneaux, « je vous aiderais bien, mais non », sourit Philippe Conticini. C'est donc Brice Laurent Dubois qui va malaxer, tamiser et obéir aux consignes du chef chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres, par ailleurs prolifique en anecdotes.

Un régal, au goût de revenez-y. Aussi en avons-nous profité pour nous plonger dans les épisodes précédents disponibles en replay. Samedi 14 janvier, Brice Laurent Dubois recevait Renaud Ramamourty, originaire de Pondichéry et premier candidat éliminé de la première saison de « Top Chef », devenu chef chez Petrossian. Là encore, décontraction et bonne humeur sont au rendez-vous autour d'un plat « détox et gourmand » : les médaillons

de gambas sauce curry, salade de kaki et chou-rave marinés.

La cheffe étoilée Adeline Grattard, à la tête des restaurants Yam'Tcha et Lai'Tcha, à Paris, apparaît plus rigide, dans l'émission du 21 janvier, avant de se détendre vite autour d'un plat hongkongais, le lo mai fan de champignons et saint-jacques, à base de riz gluant cuit à la vapeur: une véritable découverte, facile à reproduire à la maison. Tini Chaulet emmène les téléspectateurs à Mayotte, où renaît la culture du riz paddy, puis en Guadeloupe pour un concours de court-bouillon.

Ultime épisode à disposition pour le mois de janvier, celui avec Julia Sedefdjian, benjamine des chefs étoilés (à 21 ans), qui a ouvert Baieta (« bisou », en niçois) et Bô (« bisou », en créole), à Paris. Alors que Tini Chaulet commente la rencontre avec le maître de chai d'une rumerie de Martinique, la cheffe réalise un apéritif sexy en trois temps: acras de morue, houmous de haricots rouges et féroce d'avocat. « L'histoire, c'est pour ceux qui écoutent, la recette pour ceux qui goûtent », énonce Brice Laurent Dubois. Le mélange est réussi. ■

CATHERINE PACARY

outremer.gourmand, présenté par Brice Laurent Dubois (Fr., 2023, 26 min).

NOTRE SÉLECTION

SAMEDI 11 FÉVRIER

Canal+

Bullet Train

22.15 David Leitch réussit un thriller potache avec sept personnages sanguinaires amenés à voyager ensemble dans le train le plus rapide du monde, le Shinkansen japonais. Avec Brad Pitt en tueur à gages.

Arte

Antarctica, sur les traces de l'empereur

20.50 Dans la station Dumont-d'Urville, une équipe scientifique observe les conséquences néfastes des activités humaines sur l'Antarctique, pour l'expédition « Wild-Touch Antarctica ».

France 4

Roméo et Juliette

22.40 Voir et revoir la version chorégraphiée par Rudolf Noureev, sur la musique de Prokofiev, production inoxydable de l'Opéra national de Paris depuis 1984. Avec Myriam Ould-Braham en Juliette et Mathias Heymann en Roméo.

France Inter

Alice Liddell, la vraie Alice au pays des merveilles

A la demande Dans l'émission « Autant en emporte l'histoire », Stéphanie Duncan propose une fiction historique qui met en scène un personnage, connu ou pas, réel ou fictif. Ici, l'Alice de Lewis Carroll.

Clara Luciani, l'itinéraire d'une chanteuse « mal à l'aise avec son image »

Couronnée par un succès critique et public, l'artiste majeure de la pop à la française s'est laissée filmer pour un émouvant portrait

AMAZON PRIME
À LA DEMANDE
DOCUMENTAIRE

Parce que produit en association avec Amazon Prime Video et Universal Music France, Ça commence comme ça ne pouvait être qu'à la gloire de Clara Luciani. Et c'est ce qu'il est. Mais, cela étant posé, il donne à entendre une Clara Luciani particulièrement émouvante. De Martigues, où elle naît, en 1992, elle dit : « J'y ai des souvenirs très heureux. » Pleine de façon

des de couleur, cette ville des Bouches-du-Rhône lui rappelle le Rochefort de Jacques Demy. Demy qui, par son ambiance, lui fait du bien quand elle a « le cafard ». Le cafard, comme elle dit, elle l'aura souvent.

D'abord parce que, avec sa voix si grave et sa taille – « 1,73 mètre à 8 ans, c'est pas normal » –, elle sera longtemps le vilain petit canard de la cour de récréation. D'ailleurs, tous ceux qui sont interrogés dans le documentaire (sa sœur, dont elle est très proche, mais aussi ses producteurs) le diront : la princi-

pale faille de Clara Luciani, c'est de ne pas arriver à s'aimer. « Je suis mal à l'aise avec mon image, c'est comme ça », dit celle qui rayonne pourtant sur les réseaux sociaux dans ses costumes à paillettes.

Rire pour ne pas pleurer

A 11 ans, elle vend tous ses jouets pour s'acheter une guitare électrique et ressembler à Chrissie Hynde, des Pretenders. Commence à écrire des chansons. Jus- qu'à ce jour de 2012 où, un peu éméchée après un concert, elle se présente au groupe La Femme.

Délic. Contre l'avis de ses parents, elle monte à Paris – « Je respire, même si je me lève à 5 heures pour aller bosser » (elle multiplie les petits boulots) – avant de faire sa première apparition télé avec La Femme dans « Le Grand Journal » et d'enchaîner deux ans de tournée avec le chanteur Raphaël.

Il y a aussi une dépression, sévère, après un chagrin d'amour. De ça découlent aussi les premières chansons de ce qui sera bientôt un premier album, Sainte-Victoire, au succès foudroyant – même si, pour l'anec-

dote, La Grenade, chanson-phare de cet album, « on n'y arrivait pas », dit-elle. Moults versions plus tard, imaginées avec le musicien Ambroise Willaume, ce titre devenait un hymne repris dans les manifestations féministes.

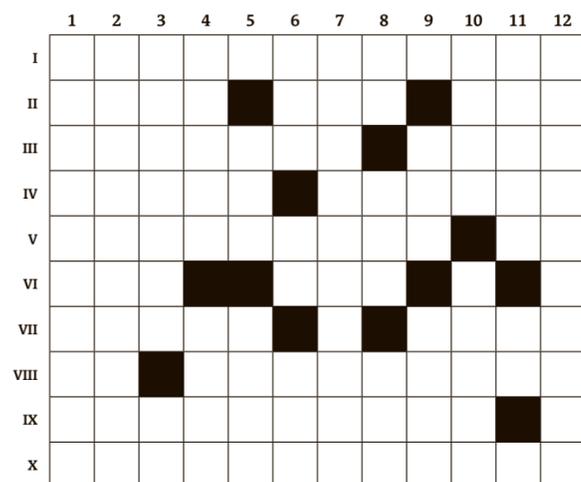
De ça, Clara Luciani est fière. Fièvre de faire de sa célébrité quelque chose d'utile. Utile et même essentiel sera son Respire encore, sorti en 2021, qu'elle veut joyeux, en hommage à son grand-père tant aimé mort du Covid-19. « Il avait un charisme, une élé-

gance indicible, c'était ma star. » Mais, au bord des larmes quand elle l'évoque, elle part dans un grand éclat de rire. Rire pour ne pas pleurer. Son compagnon, Alex Kapranos, du groupe Franz Ferdinand, confie : « Clara est quelqu'un de très émotif, je pense que son éventail vocal, du plus grave au très aigu, reflète son éventail émotionnel. » ■

ÉMILIE GRANGERAY

Clara Luciani. Ça commence comme ça, de Philippe Lézine (Fr., 2023, 90 min).

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 23 - 036
PAR PHILIPPE DUPUISRetrouvez l'ensemble de nos grilles sur
jeux.lemonde.fr

SOLUTION DE LA GRILLE N° 23 - 035

HORIZONTALEMENT I. Elucubration. II. Fora. Sexué. III. Funestes. Eta. IV. Aventurier. V. Ces. Amassait. VI. Et. Presto. Ni. VII. Meurt. Mandas. VIII. Ers. Eden. OPE. IX. Nièvre. Tarte. X. Tees. SA. Ases.

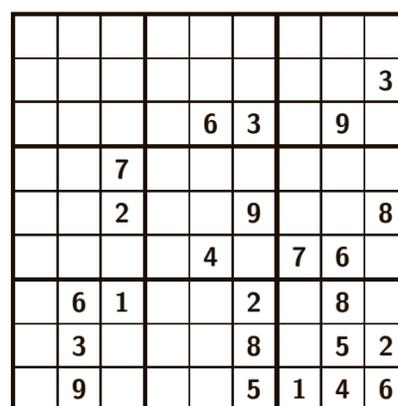
VERTICALEMENT 1. Effacement. 2. Louveterie. 3. Urnes. Usée. 4. Caen. PR. Vs. 5. Starter. 6. Bitume. Dés. 7. Erasme. 8. Assistant. 9. Té. ESON. Aa. 10. Ixera. Dors. 11. Out. Inapte. 12. Néantisés.

HORIZONTALEMENT

I. Originaux jusqu'à la loufoquerie. **II.** Spirituel, il deviendrait un modèle de moralité. Le feu aux organes. Trésor de la nature, à protéger. **III.** Se répandit et envahit. Passer à l'action. **IV.** Retenue à l'avance. Fortement affligé. **V.** Accablé et bien plus lourd dans ses déplacements. Tous ceux d'avant. **VI.** De l'eau sur des feuilles. Facilite le port et blesse la monture. **VII.** Pas étouffé par le travail. Arrose Pise et Florence. **VIII.** Personnel. Ont souvent une prime au moment de l'élection. **IX.** Ferai perdre toute humilité. **X.** Tracèrent à grands traits.

VERTICALEMENT

1. Efficace comme Attila sur son passage. **2.** Chez eux, les voisins et les étrangers sont les bienvenus. **3.** Forces armées. A l'entrée du square. **4.** Fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Sorti. **5.** Secoués avant de sortir du cornet. Creusé en pleine terre. **6.** En passant par. Appréciation en marge. Plaisirs gourmands. **7.** Juste à côté. **8.** La première à sortir du Chaos. Ont longtemps géré nos communications. Espace de culture. **9.** Champion chez les lourds. Pense être libre. **10.** Remise. Qui s'y frotte s'y pique. **11.** Garder pour soi. Négation. **12.** Laissa trop longtemps face aux rayons.

SUDOKU
N°23-036

Réalisé par Yan Georget (https://about.me/yangeorget)

1	4	2	8	6	7	9	5	3
3	9	5	1	4	2	7	8	6
7	8	6	9	5	3	2	4	1
2	5	3	6	9	1	4	7	8
6	1	9	4	7	8	3	2	5
8	7	4	3	2	5	1	6	9
5	3	7	2	8	9	6	1	4
4	2	1	5	3	6	8	9	7
9	6	8	7	1	4	5	3	2

Très difficile

Complétez toute la grille avec des chiffres allant de 1 à 9. Chaque chiffre ne doit être utilisé qu'une seule fois par ligne, par colonne et par carré de neuf cases.



EN VENTE
CHEZ VOTRE
MARCHAND
DE JOURNAUX

Le Monde est édité par la Société éditrice du « Monde » SA. Durée de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 124.610.348,70 €. Actionnaire principal : Le Monde Libre (SCS).

Rédaction 67-69, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris. Tél. : 01-57-28-20-00

Abonnements par téléphone au 03 28 25 71 71 (prix d'un appel local) de 9 heures à 18 heures. Depuis l'étranger au : 00 33 3 28 25 71 71.

Par courrier électronique : abojournalpapier@lemonde.fr. Tarif 1 an : France métropolitaine : 399 €

Par courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr

Internet : site d'information : www.lemonde.fr ; Emploi : www.talents.fr/

Collection : Le Monde sur CD-ROM : CEDROM-SNI 01-44-82-66-40. Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0722 C 81975 ISSN 0395-2037



Directrice générale

Elisabeth Cialdella



PRINTED IN FRANCE

67-69, avenue

Pierre-Mendès-France

75013 PARIS

Tél : 01-57-28-39-00

Fax : 01-57-28-39-26



L'imprimerie, 79, rue de Roissy,

93290 Tremblay-en-France

Midi-Print, Gallargues le Montueux

Origine du papier : France, Belgique.

Taux de fibres recyclées : 87 %. Ce journal est imprimé sur un

papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.

Eutrophisation : P10t = 0,008 kg/tonne de papier

Burt Bacharach

Musicien américain

Avec ses mélodies scintillantes comme du cristal, Burt Bacharach, mort le 8 février à Los Angeles (Californie) à l'âge de 94 ans, fut un des compositeurs qui ont le plus divisé dans la musique populaire. Pour ses contempteurs, souvent des intégristes du rock'n'roll, son nom est associé à *easy listening*, qui renvoie à la musique d'ascenseur et de hall d'hôtels internationaux. Expression impropre, d'ailleurs, pour Bacharach, car sa production, certes « facile » et plaisante à l'oreille, est d'une rare complexité. Pour ses admirateurs, il restera comme un génie de la pop, notamment dans le pays où cet Américain fut prophète : le Royaume-Uni.

Il existe une troisième catégorie, ceux qui ignorent tout simplement qui il fut. Cinq titres suffiront à l'identifier, leur air venant aussitôt à l'esprit du lecteur : *Don't Make Me Over*, *Walk on By*, *I Say a Little Prayer*, *Anyone Who Had a Heart* et *Raindrops Keep Falling on My Head*. C'est que ce grand couturier, né le 12 mai 1928, portait mal ses modèles. Euterpe l'avait pourvu de tous les dons à l'exception du chant. Sa voix étant impossible et fautive, il se tourna vers des interprètes, sa préférence allant aux femmes, au premier rang desquelles Dionne Warwick.

L'adulation ou le rejet dont il fut l'objet changèrent radicalement dans le temps : ses chansons, qui accompagnèrent l'hédonisme insouciant des sixties, passèrent pour le comble de la ringardise auprès de la génération punk, à la notable exception des Stranglers, qui livrèrent en 1978 une version de *Walk on By* à la manière des Doors. Bronzé toute l'année sous son smoking, irritant avec son éternel sourire d'une blancheur étincelante, ce Gatsby devint un vestige parental, avant de bénéficier d'une spectaculaire réhabilitation dans la décennie 1990. Son portrait réapparut ainsi sur la pochette de *Definitely Maybe* (1994), le premier album d'Oasis, dont le leader, Noel Gallagher, déclara : « Si je pouvais écrire une chanson moitié moins bonne que "Anyone Who Had a Heart", je mourrais heureux. »

Une larme de mélancolie

Une chanson seulement parmi plus de 500 laissées par Bacharach. Comme pour les plus grands compositeurs, sa marque est aussitôt repérable : des mélodies légères comme des bulles de champagne, avec toujours une larme de mélancolie, des progressions harmoniques subtiles en accords de septième diminuée et de neuvième, des changements de tonalité et de métrique renversants. Insensible à la fureur du rock'n'roll, Bacharach agit sous l'influence du jazz, de la bossa-nova et de ses percussions. Ses orchestrations comprennent généralement un piano conducteur, des cordes soyeuses ou emphatiques, des cuivres chaloupés, sans oublier sa signature, le gimmick de trompette, ou plus précisément de bugle. Parfois remplacé par un sifflement désinvolte, mains dans les poches. Un air de Bacharach doit se siffloter sous la douche.

Il fut un homme de notes et non de mots, domaine qu'il laissa aux soins du parolier Hal David (1921-2012), formant avec lui un duo en or qui décrochera près de 40 tubes en une décennie. Peut-être parce que le champ

lexical était déjà occupé par son père, un chroniqueur de mode.

Né à Kansas City, dans le Missouri, Burt Bacharach grandit à New York, à Forest Hills, quartier de Queens abritant une importante communauté juive. Non pratiquants, ses parents n'envoient pas leur fils unique à la synagogue, mais au conservatoire. Collé derrière un piano, il vit cette situation comme une punition, sans être heureusement dégoûté de Debussy et de Ravel. Dans les années 1940, il est toutefois emporté par la révolution du be-bop qui s'empare de la 52^e Rue et doit falsifier sa date de naissance pour entrer dans les clubs où soufflent ses premiers héros, Charlie Parker et Dizzy Gillespie.

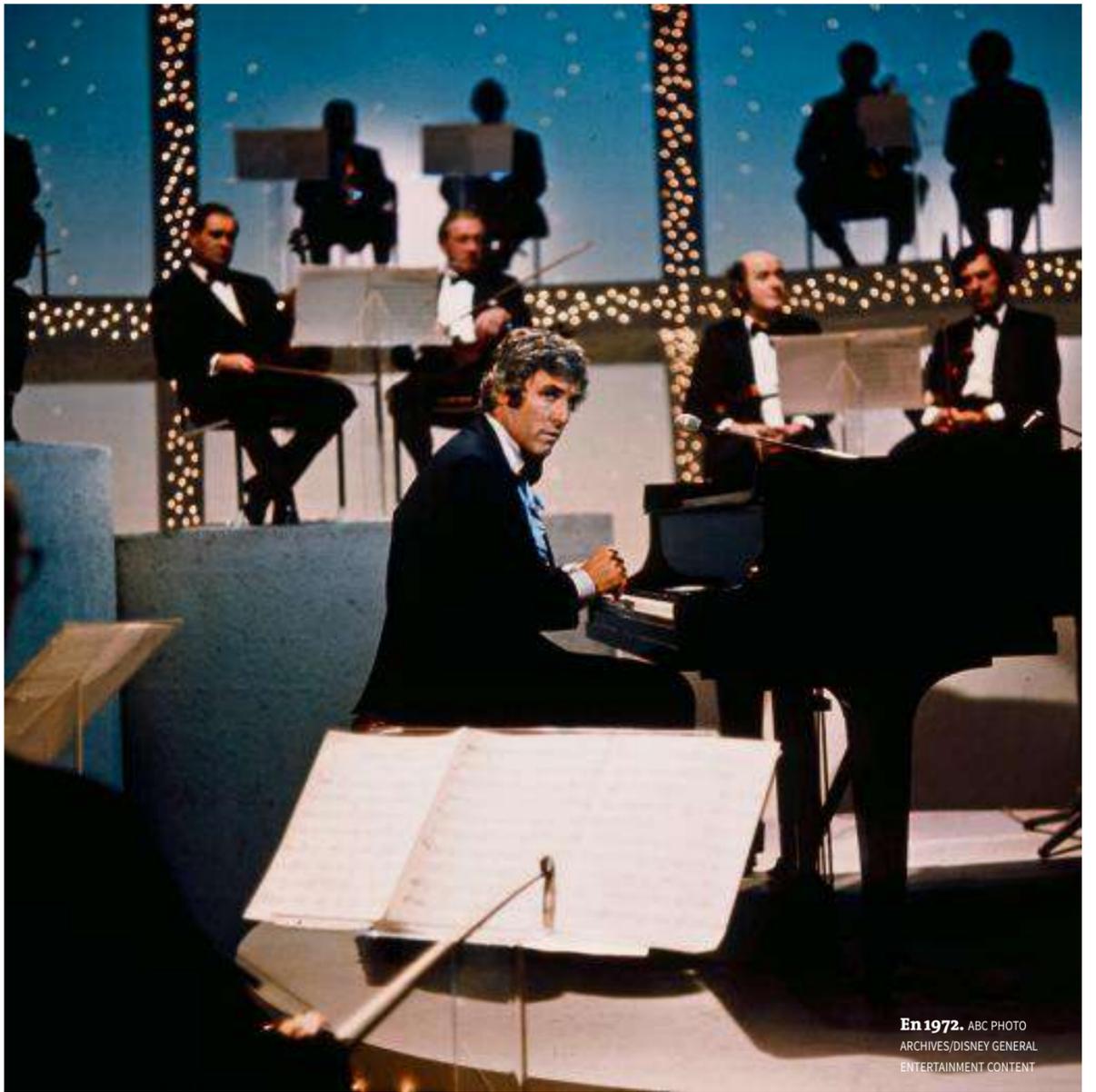
Ses dons lui permettent de rallier la Mannes School of Music, avec comme professeur de composition le Tchèque Bohuslav Martinu. L'été, il se rend dans une académie californienne où enseigne le compositeur français Darius Milhaud, auquel il présente une *Sonatine pour violon, hautbois et piano*. Il se souviendra toujours du conseil prodigué : « Ne craignez pas d'écrire quelque chose que les gens pourront mémoriser et siffler. Ne soyez jamais gêné par une mélodie. »

Pianiste d'ambiance dans les bases militaires des environs de New York pendant la guerre de Corée, Bacharach devient ensuite directeur d'orchestre et arrangeur, notamment pour Marlene Dietrich qu'il accompagne en tournée de 1958 à 1961.

S'il apprécie les excentricités de « L'Ange Bleu » qui, à l'en croire, aurait tenté de le séduire malgré leurs vingt-sept ans d'écart, il n'en va pas de même pour son répertoire. A ce moment, Bacharach a rencontré Hal David au Brill Building, immeuble new-yorkais où se concentre bientôt la fine fleur du *songwriting* de l'époque, écrivant les hits des *girls groups*. Dès 1957, le binôme tient un premier succès country avec *The Story of My Life* pour Marty Robbins, suivi de *Magic Moments* pour le crooner Perry Como. Sans lendemain qui chante.

Il faudra attendre six ans pour que leur cote décolle. Le temps qu'ils trouvent l'ambassadrice idéale de leurs créations, Dionne Warwick, avec sa voix de velours, son port altier et son irréprochable garde-robe. Précieuse et délicate comme ces « bateaux miniatures dans une bouteille », dira Burt Bacharach. La perle rare s'est distinguée en février 1962, alors qu'elle était choriste lors d'une session d'enregistrement pour les Drifters. Bacharach décide dès lors d'utiliser sa voix pour ses maquettes, et son inspiration est stimulée par le premier album qui doit lancer la carrière de sa protégée.

Pour elle, il écrit un premier chef-d'œuvre, *Make It Easy on Yourself*, écarté par le label Scepter Records, son principal client. Le chanteur de soul Jerry Butler s'empare de cette déchirante chanson de rupture et fait le voyage de Chicago à New York pour l'enregistrer avec son auteur. Pour la première fois, Bacharach peut contrôler entièrement la production et faire valoir son sens du détail et de la perfection. Dépitée que *Make It Easy on Yourself* eut été cédée à un autre, Dionne Warwick lance à ses pygmaliens ce cri désespéré : « *Don't Make Me Over!* » (« Ne vous débarrassez pas de moi »). Qui ne tombe pas dans l'oreille de sourds. Ce sera le titre du tube qui révèle la nouvelle venue et le



En 1972. ABC PHOTO
ARCHIVES/DISNEY GENERAL
ENTERTAINMENT CONTENT

12 MAI 1928 Naissance à Kansas City (Missouri)
1957 Début du partenariat avec le parolier Hal David
1962 Révèle la chanteuse Dionne Warwick
1970 Remporte deux Oscars pour le film « Butch Cassidy et le Kid »
1998 « Painted From Memories », en collaboration avec Elvis Costello
8 FÉVRIER 2023 Mort à Los Angeles (Californie)

premier single de Bacharach à entrer dans le Top 100, le classement américain tous genres confondus. Repris par les Walker Brothers, *Make It Easy on Yourself* prendra, trois ans plus tard, la première place au Royaume-Uni.

Dès 1963, un pacte d'exclusivité lie David à Bacharach, Warwick exerçant un premier choix sur leurs chansons. Leur style s'affine : héritier de Johnny Mercer, David écrit des mots simples, intemporels, et verse rarement dans le sentimentalisme, ce qui contraste à merveille avec la luxuriance de son partenaire. Présentée sur la scène de l'Olympia de Paris en 1963 par Marlene Dietrich, Warwick devient une star internationale avec *Anyone Who Had a Heart* et *Walk on By*, qui dépassent le million d'exemplaires vendus.

La « British Invasion » aurait dû balayer Bacharach. C'est tout l'inverse qui se produit. Pendant que les rockers de Sa Majesté conquièrent l'Amérique, Bacharach fait de même avec la Grande-Bretagne. Son idylle avec le pays des Beatles – qui l'honorent dans leur premier album en reprenant le *Baby It's You* offert aux Shirelles – est entretenue par des chanteuses insulaires, qui popularisent ses œuvres au plaisir d'une Dionne Warwick possessive. Parmi elles, Dusty Springfield avec *Wishin'and Hopin'* et Sandie Shaw avec *(There's) Always Something There to Remind Me* – qui devient *Toujours un coin qui me rappelle* pour Eddy Mitchell.

« Bacharachmania »

Bacharach en profite pour enregistrer à Londres un premier album instrumental sous son nom, *Hit Maker! Burt Bacharach Plays the Burt Bacharach Hits*, gros succès local, bide aux Etats-Unis. Adoube par la jet-set de Carnaby Street, le play-boy est recruté par les cinéastes britanniques pour trois comédies sur mesure, mettant en scène des séducteurs. Il livre trois nouveaux classiques : *What's New Pussycat* (Tom Jones), *Alfie* (Cilla Black),

aussitôt adapté pour Sacha Distel en *Toute la pluie tombe sur moi*. Toujours en 1970, Bacharach et David empochent d'importantes royalties avec *They Long to Be (Close To You)*, qui lance le phénomène Carpenters. Un passage de témoin : chantée sept ans plus tôt par l'acteur Richard Chamberlain, cette ballade était passée inaperçue. Le maître s'incline devant le disciple en reconnaissant que l'arrangement de Richard Carpenter est « vingt fois supérieur » au sien.

Etoile pâissante

L'installation à Beverly Hills avec sa deuxième femme, l'actrice Angie Dickinson, ne réussit pas artistiquement à Bacharach. En 1973, il connaît un échec retentissant avec un remake des *Horizons perdus* de Frank Capra. Non seulement le film est un fiasco, mais l'utilisation de la bande-son provoque une querelle avec Hal David et Dionne Warwick. Tous font intervenir leurs avocats. Livré à lui-même, le musicien délaisse peu à peu son art pour s'occuper de ses chevaux et dépenser sa fortune à Las Vegas.

Son étoile pâlit, sauf sur le marché « adulte ». Dans les années 1980, Bacharach noue un partenariat avec sa nouvelle épouse, la parolière Carole Bayer Sager. Pourvoyeuse de textes pour les divas de la grande variété internationale (Barbra Streisand, Liza Minnelli), elle ne l'encourage pas à se modérer dans les doses de sirop.

Le couple engrange deux numéros aux Etats-Unis avec le thème du film *Arthur* (1981) interprété par Christopher Cross, puis avec *That's What Friends Are For* (1985), qui réunit un quartette formé par Stevie Wonder, Elton John, Gladys Knight et surtout Dionne Warwick. Bacharach et sa muse se réconcilient après plus d'une décennie de fâcherie. Il faudra attendre 1993 pour qu'il travaille à nouveau avec Hal David.

A cette date, le mélodiste sort du purgatoire. Le « Cool Britannia » porté par la britpop lui est favorable. Neil Hannon (The Di-

vine Comedy) ne cesse de clamer son amour pour lui, de même que l'acteur et scénariste Mike Myers qui utilise ses chansons et fait apparaître le revenant à l'écran dans la trilogie *Austin Powers* à partir de 1997. L'année suivante, Bacharach revient au premier plan musical grâce à l'album *Painted From Memory*, son premier depuis plus de deux décennies, en collaboration avec Elvis Costello.

« Après toutes ces années, je peux encore me réveiller au milieu de la nuit pour réécrire un refrain », confie-t-il alors au *Monde*, en 1998. Et cela en vaut la peine. Une chanson comme *God Gives Me Strength* égale sa splendeur passée. Admirateur de toujours, Costello avait repris dès 1978 *I Just Don't Know What Do With Myself*, son public, interdit, croyant à de l'ironie. Celui des White Stripes intégra le premier degré quand le duo de Detroit fit de même en 2003.

Associé à l'occasion avec Dionne Warwick, le compositeur fait vivre son répertoire en tournée et le réenregistre avec plus ou moins de bonheur, en s'associant avec l'ancienne gloire de la soul Ronald Isley en 2003 ou en collaborant en 2011 avec Ronan Keating, ex-chanteur du boys band irlandais Boyzone. Il s'essaie aussi maladroitement au métier de parolier dans *At This Time* (2005), un album décevant auquel participe le producteur de hip-hop Dr Dre, il passe à l'émission de télé-réalité « *American Idols* », puis renoue avec la comédie musicale en 2011 avec *Some Lovers*.

En 2013, Bacharach avait publié *Anyone Who Had a Heart* (éd. Harper, non traduit), une autobiographie où il revenait sur le suicide, six ans plus tôt, de sa fille Nikki, qui souffrait du syndrome d'Asperger. A sa naissance en 1966, il lui avait dédié un instrumental radieux. La jeune fille autiste avait donné une des plus belles métaphores de la musique de son père : « *Aller au ciel sur un toboggan de velours.* » ■

BRUNO LESPRIT



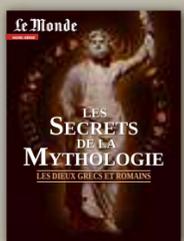
En kiosque



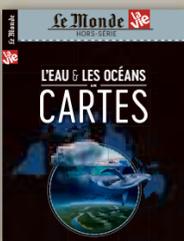
Hors-série



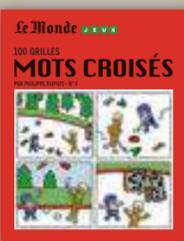
Hors-série



Hors-série



Hors-série



Magazine N° 4



Musée idéal la revue n° 4

Collection



Actuellement en vente,
le volume n° 3
LOUIS XIV - Le monarque absolu

Nos services

Lecteurs

Abonnements
Sur abo.lemonde.fr
Par tél. au 03 28 25 71 71
de 9 h à 18 h (prix d'un appel local)

Le Carnet du Monde
carnet@mpublicite.fr



Vous pouvez nous faire parvenir vos textes soit par e-mail : carnet@mpublicite.fr

(en précisant impérativement votre numéro de téléphone et votre éventuel numéro d'abonné ou de membre de la SDL)

soit sur le site : <https://carnet.lemonde.fr>

L'équipe du Carnet reviendra vers vous dans les meilleurs délais pour vous confirmer la parution.

carnet@mpublicite.fr
<https://carnet.lemonde.fr>

AU CARNET DU «MONDE»

Décès

Le Mans. Chambéry. Blois. Oisly.

François et Geneviève Babinet et leurs enfants, Antoinette et Bernard Saint Germain et leurs enfants, Les familles Babinet et Du Beux,

ont la tristesse de faire part du décès de

M^{me} Nicole BABINET,
née DU BEUX,

survenu le 8 février 2023, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 13 février, en l'église Notre-Dame-du-Pré, au Mans, à 10 h 30.

L'inhumation aura lieu le mardi 14 février, dans le caveau de famille, à Oisly (Loir-et-Cher).

frbabinet@infonie.fr

Nous sommes au regret de faire part du décès de

Ginette BATY-TORNIKIAN,
chercheur en histoire sociale de l'urbanisme et enseignante à l'ENSAPB,

survenu le 5 février 2023, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Les obsèques auront lieu le lundi 13 février, à 15 heures, en l'église Notre-Dame-des-Champs, Paris 6^e.

François Brouat, directeur, Jean-François Renaud, président du conseil d'administration, La communauté des enseignants-chercheurs et de l'équipe administrative de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville,

ont la tristesse de faire part du décès de

Ginette BATY-TORNIKIAN,
sociologue, enseignante et chercheuse à UP8 puis à l'Ensa de Paris-Belleville de 1974 à 2011.

Ils s'associent à la peine de sa famille et de ses proches.

André Labarrère, son époux, Frédéric, Olivier et Benjamin, ses fils, Peggy, sa belle-fille, Gabin et Maxence, ses petits-fils,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

Christiane BLOT-LABARRÈRE,
agrégée de lettres modernes, maître de conférences en littérature française moderne et contemporaine à l'université de Nice-Sophia-Antipolis, spécialiste de Pierre Jean Jouve et de Marguerite Duras,

survenu à Monaco, le 4 février 2023.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 9 février.

Jean-Guillaume et Ellen Bouttier, son fils et sa belle-fille, Sarah, Charles et Elizabeth, ses petits-enfants et leurs familles,

ont la grande douleur de faire part du décès de leur chère,

Marie-France BOUTTIER,
née SAUVAGE,
le 30 mai 1923,

épouse du **docteur Daniel BOUTTIER**
(1917-2007),

partie le 22 décembre 2022, dans sa centième année, au milieu des siens.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

Un service à sa mémoire sera célébré en l'église Saint-Germain-des-Prés, Paris 6^e, le 18 février, à 17 heures.

Mathilde et Léa Trichet, ses filles, Sa famille Et ses proches,

ont la grande tristesse d'annoncer le décès de

Josiane BRIDOU,
professeur agrégée, diplômée de Sciences Po.

La cérémonie aura lieu le 14 février 2023, à 15 h 30, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

Nice. Grenoble. Annecy. Barcelone.

M^{me} Charles Degrange,
son épouse, Sylvie et Pierre, ses enfants et leurs conjoints, Lucile, Sophia et Nicolas, ses petits-enfants, Sa famille, Ses amis,

ont la tristesse de faire part du décès de

Charles DEGRANGE,
professeur honoraire de l'université de zoologie Grenoble-Alpes,

survenu le 5 février 2023, à Nice, à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

Selon sa volonté, l'incinération a eu lieu dans l'intimité.

« Je suis un éphémère. »
Rimbaud, *Ville*.

12, rue Amiral de Grasse,
06000 Nice.

Sciences Po Grenoble-UGA

a la grande tristesse de faire part du décès de

M^{me} Danièle DEMOUSTIER,
maîtresse de conférences en économie à Sciences Po Grenoble-UGA jusqu'en 2013, dont les engagements furent récompensés par le titre d'officier de la Légion d'honneur en 2013,

survenu le 7 février 2023.

Paul Tombeur, son époux Et toute sa famille,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Jacqueline HAMESSE,
professeur émérite de l'UCL, docteur *honoris causa* de l'université de Porto, directeur honoraire de l'Academia Belgica de Rome, présidente émérite de la FIDEM et de la SEIPM,

survenu le 3 février 2023, dans sa quatre-vingtième année.

paul.tombeur@ctlo.net

La famille Johansson-Rosen

a la profonde tristesse de faire part du décès de

Simonne JOHANSSON-ROSEN,
née JOSEPH,

survenu à Paris, le 26 janvier 2023, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Nathalie Lafond-Klein Donat Woon Kyung Hwang-Lafond, ses filles, Jean Marie Donat, son genre, Antonin et Chloé, ses petits-enfants,

ont la l'immense tristesse de faire part du décès de

Louis-Robert LAFOND,
professeur honoraire de l'université Paris-Saclay, directeur d'études du laboratoire de géomorphologie littorale de l'École pratique des hautes études (EPHE), expert auprès des Nations Unies, à l'origine de la création du laboratoire de sédimentologie, section océanographie, université Paris-Sud.

survenu dans sa quatre-vingt-douzième année, accompagné par ses proches.

La recherche scientifique fut sa grande passion jusqu'à ses derniers jours.

Son existence restera, pour sa famille et pour ceux qui l'ont croisé un exemple de bienveillance.

Selon son désir, il a été incinéré dans l'intimité familiale.

famille.lafond.donat@gmail.com

Les familles Lapouille, Leperre, Bourges, Coles, Pfeiffer, Senhadji, Ses sœurs et frère, leurs conjoints, Sa belle-fille, Ses nièces et neveux, leurs conjoints et leurs enfants, Ses amis,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Catherine LEPERRE-LAPOUILLE,

survenu le 26 janvier 2023, dans sa soixante-quinzième année.

Elle rejoint son époux,

Jacques LEPERRE,

décédé le 17 janvier 2023.

Une cérémonie aura lieu le 14 février, à 11 heures, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

42, rue Galande,
75005 Paris.

Fontenay-aux-Roses. Wolfisheim.

Nous avons la profonde tristesse de faire part du décès de

M^{me} Liselotte PASQUES,
née BIEDERMANN,
linguiste au CNRS,

enlevée à notre tendre affection le 7 février 2023, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Beyrouth. Tunis. Caen. Cherbourg.

Suzanne, son épouse, Vincent et Michel, ses enfants et leurs conjoints, Pierre, Marion et Charlie, ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

André ROPERT,
historien, enseignant,
ENS Saint-Cloud 1952-1956,

survenu le 6 février 2023, à Cherbourg, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Historien passionné, enseignant zélé et curieux du présent. La finesse de ses analyses, ses traits d'esprit, son empathie et sa bienveillance nous manqueront profondément.

Un dernier hommage lui sera rendu le mercredi 15 février, à 10 heures, au crématorium de Brix (Manche).

Famille Ropert,
1, route de l'Enfer, Vasteville,
50440 La Hague.
suzanneropert@aol.com

Commémoration

Commémoration de la déportation des Juifs de France par l'association « Les Fils et Filles des Déportés Juifs de France » et le Mémorial de la Shoah, avec le soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

Cérémonie à la mémoire des déportés du convoi n° 47 partis, il y a 80 ans, du camp de Drancy pour le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau.

Samedi 11 février 2023, à 12 heures.

Lecture des noms des 1000 déportés, dont 179 enfants, du convoi n° 47. Seuls 19 déportés sont revenus.

Mémorial de la Shoah,
17, rue Geoffroy-l'Asnier,
75004 Paris.

Renseignements :
Tél. : 01 53 01 17 99.

Email : wendy.schando@memorialdelashoah.org

Société éditrice du « Monde » SA
Président du directoire, directeur de la publication Louis Dreyfus
Directeur du « Monde », directeur délégué de la publication, membre du directoire Jérôme Fenoglio
Directrice de la rédaction Caroline Monnot
Direction adjointe de la rédaction Grégoire Allix, Maryline Baumard, Héléne Bekmezian, Philippe Broussard, Nicolas Chapuis, Emmanuelle Chevallereau, Alexis Delcambre, Marie-Pierre Lannelongue, Franck Nouchi, Harold Thibault
Directrice éditoriale Sylvie Kauffmann
Directrice déléguée au développement des services abonnés Françoise Tovo
Directeur délégué aux relations avec les lecteurs Gilles van Kote
Rédaction en chef Laurent Borredon, Emmanuel Davidenkoff (Événements), Michel Guerrin, Nicolas Jimenez (photographie), Sabine Ledoux (chefs d'édition), Alain Salles (Débats et Idées)
Directrice du design Méliana Zerbib
Direction artistique du quotidien Sylvain Peirani
Infographie Delphine Papin
Directrice des ressources humaines du groupe Emilie Conte
Secrétaire général de la rédaction Sébastien Carganico
Conseil de surveillance Aline Sylla-Walbaum, présidente, Gilles Paris, vice-président

Portes ouvertes



Date modifiée :

Journées portes ouvertes
le samedi 18 février 2023

de 10 heures à 17 h 30,

65, rue des Grands Moulins,
75013 Paris.

Présentation de nos 103 langues et civilisations enseignées, nos diplômes nationaux

(jusqu'à bac+8), nos filières professionnelles.

Infos sur www.inalco.fr

Conférences

Le Foyer de l'âme présente son cycle de cultes-conférences 2023 :

« Homme et femme il les créa »
En égalité !

• Dimanche 12 février, à 10 h 30 :
Azadeh Kian, sociologue, directrice du CEDREF,
« L'islam iranien face aux luttes pour la laïcisation par le bas ».

Temple protestant du foyer de l'âme,
7 bis, rue du Pasteur Wagner,
75011 Paris
(M^o Bréguet Sabin).

Communication diverse



Envie d'être utile ? Rejoignez-nous !

Les bénévoles de SOS Amitié écoutent par téléphone et/ou par internet ceux qui souffrent de solitude, de mal-être et peuvent avoir des pensées suicidaires.

Nous recherchons des écoutants bénévoles sur toute la France. L'écoute peut sauver des vies et enrichir la vôtre ! Choix des heures d'écoute, formation assurée.

En IdF RDV sur www.sosamitieidf.asso.fr
En région RDV sur www.sos-amitie.com

Un événement heureux doit être partagé !



Pour toute information : carnet@mpublicite.fr ~ Prix à la ligne : 24€ TTC.

Andriy Yermak Les alliés de l'Ukraine doivent l'aider à créer un système de sécurité mondial

La Russie sera vaincue. Mais, pour que s'établisse une paix viable, les partenaires et alliés de l'Ukraine devront l'aider à contenir toute tentative de revanche, affirme le chef de l'administration présidentielle ukrainienne

Dans l'ancien royaume de Babylone, le roi Nabuchodonosor était à bout de patience. Aucun de ses magiciens et astrologues ne pouvait expliquer la signification d'un rêve terrifiant qui hantait le monarque. Nuit après nuit, Nabuchodonosor voyait une magnifique statue avec une tête dorée, une poitrine en argent et des cuisses en bronze. Mais au sol, les pieds de la statue étaient faits d'argile.

Frustré, il ordonna le meurtre de ses décevants voyants. Le massacre se poursuivit jusqu'à ce que Daniel, un jeune juif retenu en captivité, se fasse entendre et révèle que la statue représentait le système de domination babylonien tel qu'il allait progresser à travers les empires successifs. Les métaux précieux représentaient des années puissantes et prospères. Mais les pieds d'argile illustraient un empire incapable de maintenir sa grandeur. Un empire qui finirait par s'effondrer sous le poids de ses contradictions.

Il est bien difficile de ne pas conclure que la Russie moderne est en passe de subir le même sort. En février 2022, lorsque le Kremlin a ordonné l'invasion illégale de l'Ukraine, les forces armées russes ont d'abord déployé quelque 160 000 soldats.

Mais ils ont rencontré une résistance courageuse et ont depuis fui vers la frontière russe. Beaucoup ne croyaient pas qu'une telle défaite pouvait arriver à l'une des supposées « grandes puissances » du monde.

Pourtant, après la retraite, la crise s'est aggravée. En juillet, Evgueni Prigojine, le chef du Groupe Wagner, a fait le tour des prisons russes dans une tentative désespérée de recruter des soldats pour la guerre en Ukraine. Ce ne fut pas une recherche fructueuse. Quelques mois plus tard, des milliers de Russes ont fui le pays pour éviter d'être jetés aux fauves après que le Kremlin a annoncé la conscription de 318 000 civils.

Les pieds d'argile de l'empire russe sont également dévoilés par sa décision d'éviter le combat militaire avec l'Ukraine et de bombarder nos infrastructures civiles. Loin d'être un signe de force, c'est une démonstration évidente de la faiblesse du Kremlin. Cette guerre ne se terminera pas demain ou dans un mois. Mais nous avons déjà atteint un tournant. Il ne fait aucun doute que les forces de défense ukrainiennes triomphent des envahisseurs russes sur le champ de bataille et qu'elles continueront à le faire. Comme l'a fait remarquer le président Zelensky,

ce succès est conditionné, dans une certaine mesure, au fait que l'Ukraine batte la Russie dans la bataille de l'opinion. L'aide extraordinaire et sans précédent fournie par nos alliés et partenaires – militaire, économique, humanitaire – en est la preuve.

Toutefois, il est trop tôt pour s'arrêter là. Nous entendons des appels à sauver la réputation de la Russie et à s'asseoir à la table des négociations sans conditions préalables. Mais cela requerrait la reconnaissance de l'annexion illégale des territoires ukrainiens que la Russie occupe toujours. Certains experts pensent que Vladimir Poutine déclarera n'importe quelle issue comme une victoire. Il est probable qu'il parviendra à en convaincre un grand nombre de ses citoyens, car la puissance de la propagande russe a la capacité d'atténuer l'humiliation de la Russie sur le champ de bataille.

Mais la réalité est que le déchaînement de violence de Poutine en

Ukraine n'a pas seulement alarmé ses conseillers les plus fiables. Il a également gravement endommagé les liens avec les partenaires internationaux dont il a passé des décennies à chercher les faveurs. Les pertes militaires catastrophiques de la Russie ont brisé non seulement les familles de ses citoyens, mais aussi la confiance d'alliés autrefois fidèles, résultat de décennies de planification économique méticuleuse. Elles ont également insufflé à l'OTAN un nouveau sentiment de détermination. La guerre est un faux pas aux proportions et aux conséquences considérables, qui a entraîné la fuite de talents, celle de milliers de Russes parmi les plus brillants, tout en exposant à la vue de tous, sur la scène mondiale, des vulnérabilités cachées depuis des décennies.

Chantage et destruction

Malgré cela, le Kremlin continue de faire chanter le monde avec la menace d'armes nucléaires et de catastrophes radioactives. Les dirigeants russes cherchent toujours à éviter d'être punis pour le crime d'agression. Si ce régime obtient seulement une partie de ce qu'il veut, il y aura d'autres tentatives de relancer son projet impérial. Les ressources de la Russie seront une fois de plus utilisées pour le chantage et la destruction, et non pour le partenariat et la création.

Les Russes auront une chance de devenir libres à condition de vaincre le Kremlin dans leur esprit, a déclaré le président Volodymyr Zelensky. Mais il est évident qu'ils ne pourront pas le faire seuls. C'est pourquoi les partenaires et les alliés de l'Ukraine doivent

nous aider non seulement à rétablir notre souveraineté et notre intégrité territoriale à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, mais aussi à créer un nouveau système de sécurité mondial qui rendra impossible toute tentative de revanche.

Le plan de paix en dix points du président Zelensky, annoncé en novembre, prévoit toutes ces mesures. Il prévoit le retrait de toutes les troupes russes d'Ukraine, le rétablissement de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, la création d'un tribunal spécial chargé de poursuivre les crimes de guerre russes, des garanties de sécurité occidentales pour l'Ukraine, des garanties de sécurité alimentaire, notamment un soutien aux exportations de céréales de l'Ukraine vers les nations les plus pauvres du monde, et des garanties en matière de sécurité nucléaire autour de la plus grande centrale nucléaire d'Europe, Zaporijia, aujourd'hui occupée par les Russes.

Ces conditions doivent être remplies dans leur intégralité. Sinon, le colosse russe se dressera à nouveau sur ses pieds d'argile. Un jour, il tombera inévitablement de nouveau. Mais l'humanité devra le payer d'encore plus de vies. Le monde démocratique peut choisir d'empêcher ce scénario dès maintenant. Il suffit d'aider les Ukrainiens à venir à bout de cette guerre. ■

Andriy Yermak
est chef de l'administration
présidentielle ukrainienne

SI CE RÉGIME RUSSE OBTIENT SEULEMENT UNE PARTIE DE CE QU'IL VEUT, IL Y AURA D'AUTRES TENTATIVES DE RELANCER SON PROJET IMPÉRIAL

Il n'est plus acceptable que certains lobbys freinent l'élimination des produits chimiques les plus préoccupants

L'urgence de réduire l'exposition aux polluants n'est toujours pas suffisamment prise en compte dans les politiques environnementales en France et en Europe, alerte un collectif de six experts en santé publique

La santé des Français dépend de facteurs multiples individuels et collectifs mais les connaissances acquises au cours des quinze dernières années et analysées dans un récent rapport du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) montrent que l'impact des expositions multiples aux polluants chimiques de l'environnement joue un rôle majeur sur la santé des populations.

L'enquête de biosurveillance de Santé publique France sur l'imprégnation des Français par une centaine de molécules chimiques dont des pesticides, des perturbateurs endocriniens et des métaux met en évidence que toute la population, et en particulier les enfants, est contaminée par des molécules comme les phtalates, les retardateurs de flamme, par des insecticides dont les pyréthrinoides et par des métaux comme le cadmium.

Les études épidémiologiques mettent en avant la baisse de la fertilité masculine, l'augmentation du nombre des cancers des testicules et du sein, ainsi que des pubertés précoces chez les filles et un probable effet des polluants environnementaux sur

les pathologies neurodégénératives comme les maladies d'Alzheimer et de Parkinson.

D'autres constats concernent les impacts sanitaires de la pollution atmosphérique, des contaminants des milieux intérieurs et des sols pollués. Ils ont conduit les experts du domaine de la santé environnementale, réunis dans un séminaire au ministère de la santé le 11 janvier, à lancer une alerte pour un bond en avant dans sa prise en compte dans les politiques publiques.

Impacts sanitaires avérés

En matière de perception des risques par la population, un sondage, non encore publié, réalisé en 2022 par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les perturbateurs endocriniens montre que 71 % des personnes interrogées considèrent que la principale mesure à adopter est de favoriser le développement de produits sans perturbateurs endocriniens.

De très mauvais signes viennent de l'Union européenne où le règlement Reach (Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals) sur l'éva-

luation des dangers et des risques des produits chimiques et la mise en place de la stratégie « zéro pollution » du Green Deal a été reportée à la fin 2023. Cette stratégie est nécessaire, non seulement pour la santé des Européens mais aussi des écosystèmes. Si cette révision ne se faisait pas, ou était à nouveau reportée sine die, il s'agirait d'un échec pour sa mise en œuvre en France, notamment pour la protection de la population par rapport à des substances toxiques ayant

LA CRÉATION D'UNE JOURNÉE NATIONALE SANTÉ ENVIRONNEMENT PERMETTRAIT DE MIEUX SENSIBILISER L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

des impacts sanitaires avérés ou suspectés. Les experts considèrent qu'il n'est plus acceptable que certains lobbys freinent, voire empêchent, l'élimination des produits chimiques les plus préoccupants dans l'alimentation transformée et les produits de consommation au seul titre de considérations économiques.

Recommandations insuffisantes

Le constat des experts du HCSP, dans leur évaluation des 15 années d'application des trois Plans nationaux santé environnement (PNSE) par les gouvernements successifs, est que la santé environnementale n'est toujours pas suffisamment prise en compte dans les politiques de santé publique en France. Pourtant une politique plus vigoureuse de réduction des expositions et de développement d'un environnement favorable à la santé en ville, à la campagne, au travail et à l'école permettrait de gagner en espérance de vie en bonne santé. C'est pourquoi nous demandons la mise en place d'une véritable stratégie nationale de santé environnement faisant l'objet d'une loi de programmation intermi-

nistérielle, d'un financement pérenne comprenant un soutien aux recherches et accordant une valeur juridique aux plans.

L'impact du changement climatique sur la santé et sur l'environnement devrait être central. Même si le Plan national santé environnement en cours (PNSE4) prévoit déjà des recommandations en matière de formation et d'information, elles restent largement insuffisantes et doivent être développées par la mise en place d'un cursus diplômant pour les acteurs œuvrant en santé environnement et la formalisation d'une spécialité médicale. La création d'une Journée nationale santé environnement permettrait de mieux sensibiliser l'ensemble de la population et de mobiliser les différents acteurs du domaine.

Il existe aujourd'hui dans les différents territoires une forte implication de tous les acteurs (publics et privés, scientifiques et associatifs...) pour développer les problématiques santé environnement, mais nous souhaitons qu'une volonté et un engagement politique forts voient le jour au niveau national. ■

Daniel Bley, anthropologue et biologiste, directeur de recherches émérite au CNRS, copilote du rapport du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) sur l'évaluation des plans nationaux et régionaux santé environnement ;
Joseph Kleinpeter, ex-référent air et santé ATMO France (Fédération des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air) ;
Didier Lepelletier, professeur de médecine et président du HCSP ;
Francelyne Marano, professeure émérite biologie cellulaire et toxicologie à l'université Paris Cité, copilote du rapport du HCSP ;
Fabien Squinazi, médecin biologiste, président de la commission spécialisée risques environnementaux du HCSP ;
Denis Zmirou, professeur honoraire de santé publique à l'université de Lorraine

La démocratie environnementale entravée

Alors que la participation des citoyens aux projets affectant leur environnement est inscrite dans la Constitution, leurs avis pèsent peu dans les décisions. Les procédures doivent aujourd'hui être adaptées aux enjeux du XXI^e siècle

Le dessin ne manque pas d'humour. Dans *Tous concertés! Petit manuel du savoir-vivre participatif* (Etat d'esprit, 2022), fascicule conçu par les principaux acteurs de la démocratie environnementale, un élu soupire: «*En gros, on doit organiser une concertation pour des gens qui pensent que c'est plié d'avance...*» «*Tu comprends vite*», lui rétorque son interlocutrice. Le dialogue résume avec le sourire le malaise qui traverse depuis plusieurs années le petit monde des acteurs de la démocratie environnementale.

Dans un pays «*où l'institutionnalisation de la participation citoyenne dans le domaine de l'environnement est la plus ancienne et la plus ambitieuse à l'échelle européenne*», selon la chercheuse et vice-présidente de la Commission nationale du débat public (CNDP) Ilaria Casillo, le principe de la participation du public, inscrit dans la charte de l'environnement, est gravé depuis 2005 dans le marbre de la Constitution. Chaque année, des centaines d'enquêtes publiques, de débats publics, de concertations et de consultations électroniques sont organisées sur des opérations d'infrastructures ou des politiques publiques affectant l'environnement.

De la construction de routes à l'implantation de parcs éoliens, de la politique agricole commune à l'arrêté encadrant la pêche de l'anguille de moins de 12 centimètres en eau douce, des pans entiers de l'action publique sont ainsi soumis à la critique de la population. Pourtant, «*l'augmentation continue des offres de participation n'a paradoxalement pas permis d'enrayer la dynamique conflictuelle ni de réduire les antagonismes*», constate la politiste Alice Mazeaud, enseignante-chercheuse à l'université de La Rochelle et coautrice du livre *Le Marché de la démocratie participative* (Ed. du Croquant, 2018).

RAIDISSEMENT DES POUVOIRS PUBLICS

Les oppositions se sont amplifiées depuis dix ans avec l'apparition des zones à défendre à Notre-Dame-des-Landes (Loire-Atlantique), à Bure (Meuse) ou plus récemment à La Clusaz (Haute-Savoie). De nouvelles formes de contestation se sont organisées, qui visent à la fois des projets d'aménagement, mais aussi la gouvernance qui les accompagne. Des collectifs s'opposent, aux quatre coins du pays, en zone urbaine ou rurale, à la construction de voies rapides, d'entrepôts, de bassines, et «*ne se présentent plus comme les simples victimes d'une injustice sociale et territoriale, mais comme les représentants d'un tort fait à la démocratie*», note Jean-Michel Fourniau, directeur de recherche émérite à l'université Gustave-Eiffel.

Dans la seule région Occitanie, où elle enseigne, Léa Sébastien, géographe au CNRS et à l'université Toulouse-II, a recensé plus de 370 conflits en vingt ans, et témoigne de l'«*intensification d'un mouvement social constitué à la fois de revendications locales particulières et de valeurs communes en matière d'écologie et de démocratie*».

A ce double constat s'ajoute celui d'un raidissement des pouvoirs publics à l'égard de procédures qu'ils jugent complexes et chronophages. Alors que la présidence d'Emmanuel Macron a ouvert de nouvelles voies démocratiques avec l'organisation du grand débat et de la convention citoyenne pour le climat, elle marque aussi «*un tournant dans une dynamique participative institutionnelle en constante progression depuis trente ans sur les enjeux liés à l'environnement*», souligne Cécile Blatrix, professeure en science politique à AgroParisTech et autrice de *La concertation est-elle rentable?* (Quæ, 2019).

En 2020, la loi ASAP (sur l'accélération et la simplification de l'action publique) a limité l'ampleur et le nombre des dispositifs, et transféré sur Internet des consultations auparavant effectuées dans les mairies, «*privant certains publics du droit de participer à la décision*», regrette Marie-Céline Battesti, présidente de la Compagnie nationale des commissaires enquêteurs. Des programmes à fort impact environnemental peuvent désormais être décidés «*en passant outre l'obligation d'en informer le public et d'en débattre*», ajoute Jean-Michel Fourniau.

Dans le même temps, les associations de protection de la nature et de l'environnement, qui ont grandement contribué au développement des dispositifs de participation du public, ont vu se distendre leur relation avec l'administration. La communauté des chercheurs réunie au sein du groupe d'intérêt scientifique Démocratie et participation s'inquiète de l'«*affaiblissement des institutions garantes des droits à l'information et à la participation*», auquel s'ajoute «*la répression des mobilisations pour la protection de l'environnement*». «*Les dispositifs citoyens de la démocratie environnementale ne sont clairement plus une évidence pour l'Etat, s'alarme Cécile Blatrix. La participation du public semble dorénavant avoir pour principal objectif la facilitation de la réalisation des projets. Le risque existe que cette régression, qui laisse de côté les populations impactées par les projets d'aménagement, suscite ou aggrave les conflits.*»

Le moteur de la démocratie environnementale à la française semble grippé. Comment expliquer que ce modèle institutionnel singulier, patiemment construit pour organiser la participation du public aux enjeux environnementaux, fasse défaut au moment même où l'on en a le plus besoin? Comment l'adapter à l'urgence écologique et accélérer la transition énergétique sans multiplier conflits et contentieux? Pour quelle ambition démocratique? Ces questions sont devenues cruciales à l'heure où le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité nous imposent collectivement des choix difficiles, et appellent des réponses justes.

Pour comprendre les difficultés de la concertation environnementale, il faut remonter à ses origines, lorsque, à l'échelle mondiale, «*les premières luttes contre les pollutions, à partir des années 1970-1980, ont imposé la nécessité d'associer directement les citoyens à la décision politique, au-delà des débats entre élus*», rappelle Jean-Michel Fourniau. L'enquête publique, qui visait jus-

qu'à à contester les opérations lorsqu'elles allaient à l'encontre du droit de propriété privée, est réformée en 1983 pour devenir un dispositif ouvert à tout public souhaitant se prononcer sur l'opportunité d'une action portant atteinte à l'environnement. Dans ce cadre, un commissaire enquêteur est chargé d'assurer l'information du public et de recueillir les avis, avant de rédiger un rapport.

Le dispositif est toutefois jugé trop tardif, intervenant alors que le programme est déjà quasiment bouclé. L'idée d'un débat public organisé dès la conception d'un aménagement voit le jour en 1989 au cœur de la contestation contre le TGV Méditerranée. Quand ils découvrent le plan du tracé de la première ligne à grande vitesse, riverains et associations de protection de l'environnement dénoncent l'entre-soi des ingénieurs et des élus qui l'ont dessiné. Ils organisent des réunions publiques, exigent la transparence de l'information et de la décision, réclament le droit pour le public de faire valoir d'autres propositions, sur un pied d'égalité avec tous les acteurs.

RÉSULTATS « TOTALEMENT IGNORÉS »

Cette «*invention délibérative*», selon la formule de Jean-Michel Fourniau, va conduire à l'institutionnalisation d'un débat public pour tout programme d'envergure pendant la durée de son élaboration, et à la création en 1995 de la Commission nationale du débat public, chargée d'organiser les échanges et de veiller à leur bon déroulement. Trois ans plus tard, la convention internationale d'Aarhus (Danemark), ratifiée par l'ensemble des pays européens, consacre le principe de participation du public, le droit à l'information et l'accès à la justice, comme les composantes incontournables des politiques publiques affectant l'environnement.

Quelque trente ans après un «*acte de naissance profondément citoyen*», comme le qualifie Ilaria Casillo, le dispositif donne lieu à un bilan contrasté. Pendant la première décennie, les débats publics sur les opérations de grande ampleur ont eu des effets positifs. «*Ils ont renforcé le rôle des associations locales, et contribué à une prise de conscience des enjeux environnementaux*», explique Jean-Michel Fourniau, coauteur du livre *Le Débat public. Une expérience française de démocratie participative* (La Découverte, 2007). Avec une conséquence très concrète sur les multiples projets autoroutiers prévus dans les années 1990-2000, dont la construction s'est interrompue pendant quinze ans, conduisant à un quasi-moratoire, avant de reprendre récemment.»

Parallèlement, toutefois, les résultats des débats publics organisés sur le nucléaire – en 2005 sur la construction d'un nouveau réacteur EPR, et en 2006 sur la gestion des déchets hautement radioactifs – ont été «*totaletement ignorés par les politiques*», constate le sociologue. En 2010, la petite phrase de Nicolas Sarkozy, alors président de la République, lors du Salon de l'agriculture – «*L'environnement, ça commence à bien faire!*» –, a marqué les esprits. «*A partir de cette date, l'idée s'est imposée, pour bon nombre d'acteurs publics et de porteurs de projet, que la participation du public coûte en temps et en argent, sans que les "bénéfices" attendus soient au rendez-vous*», note Cécile Blatrix.

A la suite de la mort du militant écologiste Rémi Fraisse sur le barrage de Sivens (Tarn) en 2014, l'Etat s'engage dans une «*modernisation du dialogue environnemental*» en élargissant, sur le papier, les compétences et le champ de la CNDP. En pratique, cependant, «*les autorités publiques n'ont pas cherché à donner à ces instances toute la portée décisionnelle qu'elles pourraient ou devraient avoir dans la perspective de la construction d'une décision collective*», constate Alice Mazeaud.

Certes, plus de 64 % des programmes soumis à débat depuis vingt-cinq ans ont été modifiés en fonction des orientations exprimées par le public, selon une étude interne de la CNDP. «*Mais ces modifications reflètent moins le débat démocratique que la volonté de rendre le projet plus acceptable*», affirme Frédéric Graber, auteur d'*Inutilité publique* (Ed. Amsterdam, 2022). *Les grands projets abandonnés ces dernières années, comme l'aéroport de Nantes ou EuropaCity, l'ont été à la suite de mobilisations citoyennes et non pas de débats publics.*»

Quant à l'enquête publique, qui détermine in fine l'utilité publique et peut ouvrir à une procédure de contentieux, elle «*relève d'une formalité (...) ni décisionnelle ni même contraignante pour la décision à venir*», poursuit l'historien de l'environnement, qui y voit une pratique «*en contradiction avec le sens démocratique qu'on associe à la participation depuis les années 1970*».

Les acteurs de la participation, qui multiplient les initiatives pour aller chercher les publics éloignés des concertations, ne sont pas en cause. C'est la logique même de l'utilité publique, au cœur du dispositif, qui pose problème aujourd'hui et mérite d'être interrogée, estime le chercheur. Moteur de l'action publique, la notion est un héritage de l'Ancien Régime où elle désignait déjà le

« L'IDÉE S'EST
IMPOSÉE QUE
LA PARTICIPATION
DU PUBLIC COÛTE
EN TEMPS ET
EN ARGENT »

CÉCILE BLATRIX
professeure
en science politique

Rendre des comptes pour restaurer la confiance

POUR MIEUX ACCOMPAGNER le déploiement des parcs éoliens en France, la Compagnie nationale des commissaires enquêteurs (CNCE) a lancé, en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), un observatoire de l'éolien terrestre à partir des données des enquêtes publiques. Ces procédures, obligatoirement mises en place lorsqu'une infrastructure porte atteinte à l'environnement, font appel à un commissaire enquêteur, qui organise pendant un mois, en mairie et en ligne, des réunions pour informer les habitants et recueillir leurs critiques. Il en établit la synthèse dans un avis.

L'analyse de 120 de ces enquêtes publiques réalisées entre 2019 et 2022 témoigne de la montée des crispations à l'égard des éoliennes. En trois ans, les avis défavorables récoltés par les commissaires en-

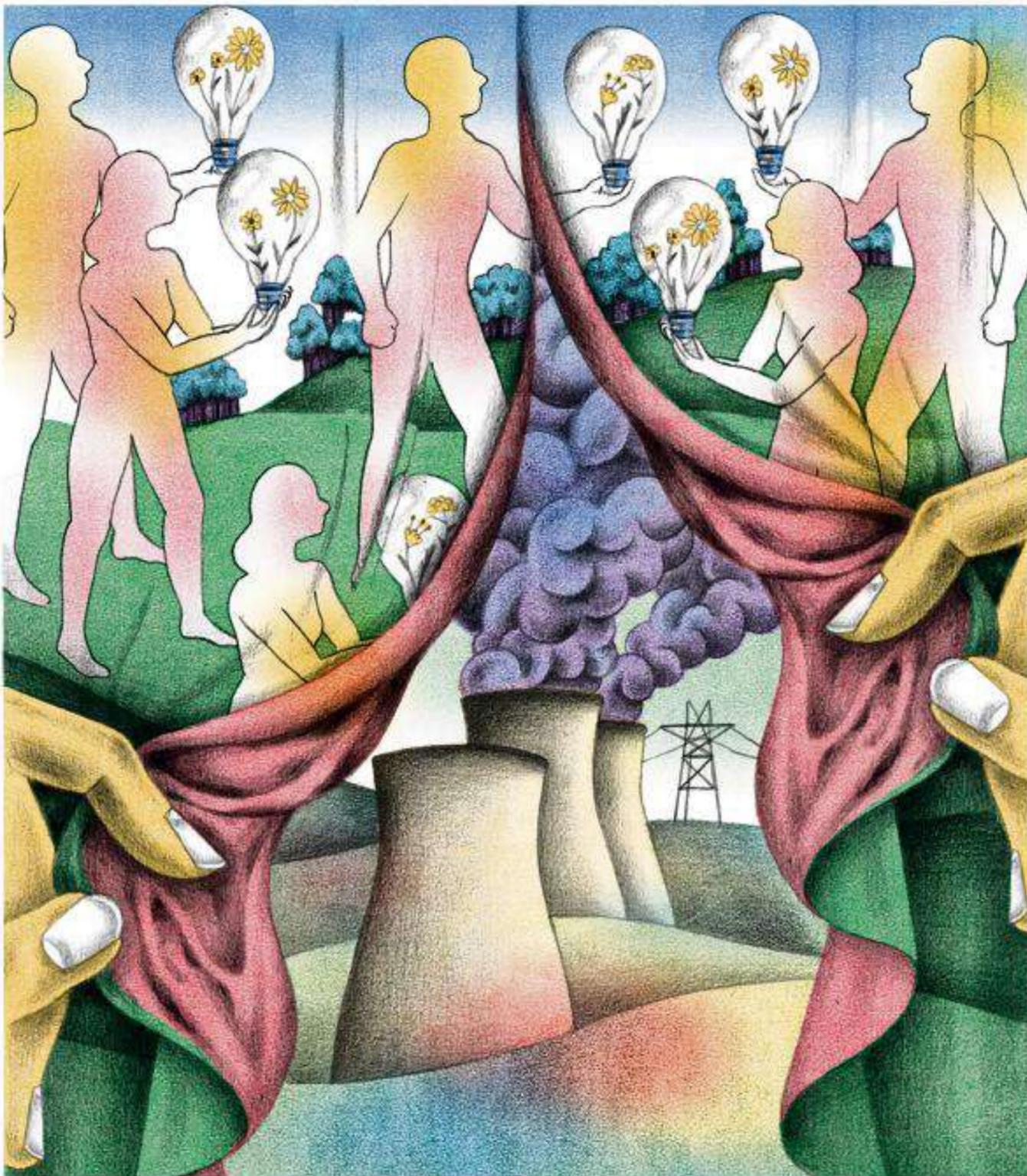
quêteurs ont augmenté de 21 % à 32 %, les favorables avec réserves de 25 % à 30 %, tandis que les avis favorables ont baissé de 54 % à 38 %.

Retour vers le public

Quant à savoir si ces avis défavorables ont eu des conséquences sur la construction des parcs éoliens – en modifiant leur lieu d'implantation ou leur puissance, voire en annulant le projet –, les données recueillies ne le disent pas. En effet, les maîtres d'ouvrage ne sont pas tenus de rendre compte de leur décision finale aux commissaires enquêteurs. Difficile dans ces conditions de juger de l'efficacité démocratique de l'enquête publique. «*Tant qu'on ne disposera pas de l'ensemble des chiffres permettant de retracer l'évolution du projet du début à la fin, on n'aura pas une vision continue*

de la démocratie environnementale», souligne Marie-Céline Battesti, présidente de la CNCE, qui souhaite voir renforcé le caractère obligatoire de cette reddition des comptes.

L'«*obligation pour le maître d'ouvrage de répondre de manière motivée à tous les arguments et propositions du public*» fait également partie des propositions «*pour une nouvelle ambition pour la démocratie environnementale*», publiées par la Commission nationale du débat public (CNDP) en 2020. Un nécessaire retour vers le public, inscrit dans le code de l'environnement, mais qui reste à la main de «*l'autorité compétente*» – Etat ou collectivités – et est rarement mis en œuvre. «*Or, restaurer la confiance du public passe par la transparence*», souligne la présidente du CNCE. ■



CHRISTELLE ENAULT

bien commun au nom duquel les gouvernants sont censés agir, avec « une prétention monarchique à voir les choses d'en haut pour paraître juste », explique Frédéric Graber. Largement mobilisée au XIX^e siècle pendant la révolution industrielle pour justifier les pollutions liées à l'essor de l'extraction minière et de l'industrie chimique, l'utilité publique continue aujourd'hui d'être associée à « l'idée d'un développement économique qui sacrifie quelques-uns au nom d'un bien commun censé profiter à tout le monde ».

Or, si cette idée pouvait encore paraître pertinente dans les années 1990, elle se heurte aujourd'hui à de profonds changements. L'impératif participatif s'est diffusé dans la société : plus des deux tiers des Français estiment que le système politique fonctionnerait mieux si les citoyens étaient davantage associés aux décisions, selon le baromètre de la confiance politique du Cevipof. « L'intérêt général ne se décrète plus, confirme la géographe Léa Sébastien, coautrice du livre *Résister aux grands projets inutiles et imposés* (Textuel, 2018). Les habitants veulent participer aux choix des aménagements, et qu'ils soient dimensionnés à leurs besoins fondamentaux. Les tensions que suscite aujourd'hui l'implantation de parcs éoliens en France sont plus fortes qu'ailleurs, faute d'une stratégie partagée. Quand les habitants sont directement impliqués dans les décisions, les projets participatifs de centrales solaires ou de champs d'éoliennes ne créent pas de résistances. »

En trente ans, le monde a basculé. Les conflits environnementaux du XX^e siècle, liés à l'impact des pollutions sur la santé, ont laissé place aux luttes globales du XXI^e siècle contre le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité. A l'heure où le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

rappelle inlassablement que chaque action compte, un grand nombre de mouvements locaux de contestation se revendiquent, eux aussi, des biens communs que sont le climat, l'eau ou la terre agricole.

« Les collectifs ne défendent plus seulement des intérêts personnels, mais portent au contraire des préoccupations morales se réclamant d'une autre idée de l'utilité publique », souligne Léa Sébastien. La géographe constate sur le terrain ce « croisement des attachements globaux et locaux », cette alliance « entre ceux qui luttent pour un territoire parce qu'ils y sont attachés, et ceux qui défendent un engagement qu'ils vont ancrer dans un territoire ».

« DÉPOLITISATION DES QUESTIONS »

Dès lors, deux conceptions de l'intérêt général s'affrontent, comme on le voit dans les conflits autour des mégabassines : au-delà des oppositions locales sur l'accès à l'eau, c'est l'avenir même du modèle agricole qui se joue dans les champs de Sainte-Soline (Deux-Sèvres), entre d'un côté la défense d'une agriculture intensive, largement soutenue par l'Etat et les syndicats dominants, et de l'autre la volonté, affirmée par les opposants au projet, de changer de modèle pour s'adapter aux bouleversements climatiques. Or, ces enjeux globaux peinent à s'exprimer dans des espaces pensés pour organiser des conflits territorialisés sur les pollutions. « La boîte à outils de la démocratie environnementale ne permet pas d'interroger le bien-fondé d'un projet ni la stratégie générale dans laquelle il s'inscrit », souligne Léa Sébastien.

Au contraire, la réorganisation des dispositifs depuis 2010 favorise « une fragmentation des espaces qui permet de ne pas débattre des questions politiques, tout en affirmant que la concertation a bien eu lieu »,

« LES PROJETS OBLIGENT À DES DISCUSSIONS POLITIQUES, DONT L'ÉCHELLE EXCÈDE LE TERRITOIRE CONCERNÉ »

ALICE MAZEAU
enseignante-chercheuse

affirme Alice Mazeaud. La politiste y voit « une institutionnalisation en trompe-l'œil associée à une dépolitisation des questions environnementales et climatiques ». Les outils de la démocratie environnementale ne sont pas mis au service de la construction de choix collectifs, mais « d'une stratégie d'acceptabilité d'une transition écologique dont les orientations ne sont pas ouvertes à la discussion », ajoute-t-elle.

Pour un grand nombre d'observateurs, l'actuelle concertation sur la future politique énergétique française constitue un cas d'école de cette évolution. « Dans un contexte où le coût de l'énergie impacte fortement les Français, il aurait été pertinent d'organiser un grand débat national, piloté par la CNDP, ou une assemblée citoyenne, sur notre avenir énergétique, pour nourrir la future loi de programmation sur l'énergie et le climat, note ainsi Mathilde Bouyé, consultante pour le think tank World Resources Institute et au sein de l'association Démocratie ouverte. Cette grande loi doit en effet fixer le cap de la stratégie nationale bas carbone des dix prochaines années. Or, le gouvernement n'a proposé qu'une consultation courte, et principalement en ligne sur notre futur mix énergétique, alors que s'ouvrirait au même moment un débat public sur le projet de construction de six nouveaux réacteurs EPR2 déjà annoncé par Emmanuel Macron. Ce choix paraît très sous-dimensionné par rapport à l'urgence d'informer et de mobiliser tout le pays sur le virage écologique. »

« Le calendrier est illisible, les formats inappropriés, on voudrait brouiller les pistes que l'on ne s'y prendrait pas autrement, soupire Jean-Michel Fourniau. Certes, il est plus facile de mettre en avant des solutions technologiques, plutôt que d'engager un débat sur les transformations sociales et économiques nécessaires pour parvenir à la sobriété. Mais

c'est justement le rôle et la responsabilité de l'Etat de dégager les grands enjeux pour que le public puisse comprendre comment les politiques s'articulent, avant de participer à la décision. » Pour le sociologue, qui a codirigé l'ouvrage collectif *La Démocratie écologique, une pensée indisciplinée* (Hermann, 2022), la dynamique initiale s'est épuisée. « La démocratie environnementale, centrée sur une vision procédurale de la protection de l'environnement, est arrivée au bout d'un cycle. Elle doit se transformer en une démocratie écologique prenant en compte l'ensemble des enjeux, locaux et globaux, et notamment leur dimension sociale, avec une attention portée aux inégalités environnementales. »

Comment faire ? Les pistes de réflexion ne manquent pas, qu'elles soient techniques ou théoriques. Selon Alice Mazeaud, il est urgent de repolitiser la participation citoyenne, en articulant les différents niveaux – local, national, international – du débat : « Les projets d'aménagements obligent à des discussions fondamentalement politiques, dont l'échelle excède largement le territoire concerné. » « Plus les questions sont complexes et engageant notre avenir, plus il faut prendre le temps d'en discuter, renchérit Mathilde Bouyé. Sauf à vouloir que se multiplient les oppositions et les contentieux. »

« UNE PLUS GRANDE PUISSANCE D'AGIR »

Cela suppose de créer des espaces où les enjeux politiques, économiques, sociaux qui sous-tendent les projets puissent être débattus, « y compris lorsqu'il s'agit d'alternatives radicales au modèle proposé », ajoute Alice Mazeaud. Mais jusqu'où prendre en compte l'avis du public ? La question renvoie à la représentativité de celles et ceux qui participent. Le recours à la délibération de citoyens tirés au sort a fait la preuve de la capacité des « citoyens ordinaires » à définir ensemble une stratégie commune, et s'est progressivement diffusé. Encore faut-il que ces espaces de débat soient « pleinement intégrés dans le système institutionnel et le processus décisionnel », souligne Cécile Blatrix. Il n'y a rien à gagner à opposer démocratie environnementale et démocratie écologique si l'on ne renforce pas les procédures afin qu'elles prennent en compte les enjeux globaux et qu'elles pèsent dans la décision. »

Dans un contexte où les partisans d'une simplification administrative mettent en avant l'urgence écologique pour accélérer les procédures, un tel approfondissement ne semble pas à l'ordre du jour. « Le risque existe même que les critiques issues de certaines approches de recherche fragilisent un peu plus des dispositifs qui ont le mérite d'exister », s'inquiète Ilaria Casillo.

Pour Jean-Michel Fourniau, créer les conditions d'un débat équitable passe par « une plus grande puissance d'agir » de la Commission nationale du débat public (CNDP) en tant qu'autorité indépendante et garante de l'équité. Une des pistes serait de renforcer ses liens avec l'autorité environnementale chargée d'évaluer les conséquences écologiques des politiques publiques, comme l'a proposé la CNDP en juin 2019, afin d'éclairer les débats par une information scientifique de qualité tout au long du processus. Une démarche essentielle quand on se souvient que « des projets comme Notre-Dame-des-Landes ou Sivens reposaient sur des données qui se sont révélées biaisées, négligeant aussi bien les impacts environnementaux locaux que les limites planétaires », constate le sociologue.

Le renouvellement, en mars, de la présidence de la CNDP, occupée aujourd'hui par Chantal Jouanno, donnera sans nul doute un signal sur la direction que le gouvernement souhaite prendre, soit cantonner l'autorité administrative indépendante à des procédures administratives d'autorisation des projets, soit relancer un cycle d'institutionnalisation de la participation citoyenne.

Au-delà d'une amélioration du cadre institutionnel existant, des travaux ont une visée plus prospective. En 2010, l'idée d'une troisième chambre, consacrée aux enjeux environnementaux de long terme et dotée d'un droit de veto législatif, défendue notamment par le philosophe Dominique Bourg, visait à étendre l'espace démocratique aux générations futures. Alors que de nombreux pays accordent désormais des droits aux entités naturelles, fleuves ou montagnes, d'autres chercheurs s'intéressent aux innovations institutionnelles qui élargissent l'espace politique aux non-humains à partir de la relation qui les lie aux habitants d'un milieu de vie. Autant d'idées pour un chantier qui mérite sans nul doute un vaste débat démocratique. ■

CLAIRE LEGROS

Limites et leçons de la stratégie zéro Covid

ANALYSE

Malgré ses efforts pour ne rien laisser filtrer du nombre de contaminations et de morts dues ces dernières semaines à la flambée de Covid-19 sur son territoire, le gouvernement chinois n'a pas réussi à cacher l'échec de son modèle de gestion de l'épidémie. Après avoir fait vivre sa population sous cloche pendant trois ans, Pékin a soudain lâché les vannes en décembre 2022, sans prévoir aucun accompagnement, que ce soit en matière de tests, de traitements ou de vaccins. Résultat : des hôpitaux engorgés sous le flot des patients en détresse respiratoire, des réanimations saturées et des autorités sanitaires qui ne parviennent plus à tenir les comptes d'une vague qu'ils n'avaient pas anticipée.

L'exemple chinois signe-t-il pour autant l'échec de la stratégie zéro Covid ? D'autres pays avaient décidé d'adopter cette conduite, consistant à éradiquer la circulation du virus par des confinements, le contrôle des frontières et le respect de quarantaines strictes. En Australie et en Nouvelle-Zélande, mais aussi dans de nombreux pays asiatiques comme le Cambodge, le Vietnam, le Japon, la Corée, le Laos, la Thaïlande ou Taïwan, cette stratégie a permis d'éviter de nombreuses morts. Lors de la première année de pandémie, on estime que quelque 750 000 personnes sont mortes de la maladie en Europe, tandis qu'on en a compté seulement 20 000 dans les pays zéro Covid.

En 2020 et 2021, le zéro Covid a ainsi fait ses preuves sur le plan sanitaire. Les thuriféraires de cette stratégie étaient encore nombreux, plaidant pour une politique d'endiguement stricte dans l'espoir de reprendre ensuite une vie normale. Mais en 2022, le variant Omicron a changé la donne. Très différent de ses prédécesseurs, il a montré de grandes capacités de transmission et d'échappement immunitaire (la résistance aux anticorps). Dans la plupart des pays, son arrivée a été l'élément déclencheur précipitant la décision d'abandonner peu à peu les restrictions, avec l'idée que ce virus ne pouvant être endigué, il fallait apprendre à « vivre avec ».

Protéger les plus vulnérables

En Chine, le raz de marée Omicron a au contraire entraîné des confinements et des mesures de restriction encore plus fortes, qui ont abouti, en novembre 2022, à des manifestations sans équivalent dans le pays depuis le mouvement de la place Tiananmen, en 1989. Car la première limite de la stratégie zéro Covid est sa durée. L'argument sanitaire ne peut tenir seul pendant trois ans pour justifier de restreindre la liberté de mouvement.

La deuxième limite de cette stratégie est qu'elle ne se suffit pas. Les confinements se sont imposés dans la plupart des pays du monde aux premiers mois de la pandémie et se sont révélés le meilleur moyen de protéger la population face à un virus dont on ne connaissait pas grand-

**LE CAS CHINOIS
POSE LA QUESTION
DE SAVOIR QUELLE
SERA LA MEILLEURE
STRATÉGIE
À ADOPTER LORS
DE LA PROCHAINE
PANDÉMIE**

**EN 2020 ET 2021,
LE ZÉRO COVID A FAIT
SES PREUVES SUR
LE PLAN SANITAIRE.
MAIS, EN 2022,
LE VARIANTOMICRON
A CHANGÉ LA DONNE**

chose. Même en Suède, où le gouvernement avait choisi de s'appuyer sur les recommandations plutôt que sur la contrainte, une commission d'enquête a estimé, en février 2022, que les mesures avaient été trop peu nombreuses et trop tardives, ce qui n'a pas permis de protéger les plus vulnérables, notamment les personnes âgées. Mais il est tout aussi important de bien gérer son confinement que son déconfinement.

Filtration de l'air

Une fois que la population se remet à circuler, il s'agit de la protéger en lui donnant accès à des traitements préventifs, c'est-à-dire la vaccination et les anticorps monoclonaux, mais aussi en améliorant sa prise en charge, avec des antiviraux, du matériel de ventilation et des services de santé solides. En parallèle, le contrôle de la circulation du virus passe par des tests accessibles, du contact tracing efficace, des enquêtes épidémiologiques de terrain et une surveillance génomique aux frontières.

Les villes chinoises ont tant dépensé leur argent et leur énergie à tester et à confiner la population qu'elles n'étaient plus en mesure d'investir dans des unités de soins intensifs quand il a fallu rouvrir les vannes. Si les Chinois ont plutôt bien été vaccinés à deux doses, très peu ont reçu des rappels et, surtout, les personnes âgées n'ont jamais été la priorité des campagnes vaccinales.

En creux, le cas chinois pose la question de savoir quelle sera la meilleure stratégie à adopter lors de la prochaine pandémie. Depuis le début de la crise sanitaire, de nombreux épidémiologistes et chercheurs s'évertuent à dire que pour éviter des mesures trop drastiques, la clé est l'anticipation. C'est justement parce que l'épidémie de Covid-19 nous offre actuellement un répit qu'il faut mettre en place des moyens d'éviter les prochaines vagues et d'anticiper la survenue d'éventuels pathogènes inconnus.

Face à l'apparition d'un variant X échappant à l'immunité acquise par la vaccination et les infections, les pistes d'amélioration sont connues, même si les autorités sanitaires françaises ne semblent pas vouloir les prioriser : amélioration de l'aération et de la filtration de l'air intérieur, développement d'un système de surveillance épidémiologique ambitieux comme au Royaume-Uni, ne reposant pas sur la bonne volonté de la population à se faire dépister, et enfin poursuite de la recherche fondamentale sur les virus respiratoires et les arbovirus. Au niveau mondial, et notamment dans les pays à faible revenu, les chercheurs poussent pour la mise en place de réseaux de santé capables de prendre en charge différentes maladies infectieuses, comme Ebola ou la tuberculose. Tout en permettant de rendre la population plus résiliente face aux maladies endémiques, ces efforts assureront une capacité de riposte plus solide contre des pathogènes encore inconnus. L'enjeu est de mieux anticiper pour moins confiner. ■

DELPHINE ROUCAUTE
(SERVICE PLANÈTE)

CE QUE VEULENT LES GRANDES PUISSANCES

LIVRE

C'est une guerre qui déjà nous a changés. L'agression russe contre l'Ukraine a confronté les Européens à des réalités qu'ils avaient préféré oublier depuis les années 1989-1991 dans l'enthousiasme suscité par la chute du mur de Berlin et l'effondrement de l'URSS. Elle leur rappelle brutalement que la décision d'un autocrate comme Vladimir Poutine peut faire replonger un continent dans un conflit conventionnel de haute intensité, avec des implications directes ou indirectes, y compris très loin des champs de bataille boueux du Donbass.

« La stupeur face à l'enchaînement des événements s'explique par une forme de désinvolture géopolitique qui a consisté à écarter le principe même de l'antagonisme des puissances et à négliger les ambitions de nos partenaires comme celles de nos adversaires », souligne Thomas Gomart dans son nouvel ouvrage, *Les Ambitions inavouées. Ce que préparent les grandes puissances*. Il relève que ce qui était un impensable pour les Européens ne l'est pas pour les Américains, les Russes ou les Chinois.

Le directeur de l'Institut français des relations internationales poursuit avec la même clarté et pertinence la réflexion amorcée dans deux ouvrages précédents, *L'Affolement du monde et Guerres invisibles* (Tallandier, 2019 et 2021), qui déjà annonçaient le péril. « *L'Eurasie est désormais bornée par trois théâtres régionaux où s'exerce une confrontation de puissances susceptible de déclencher une déflagration mondiale : l'Ukraine, Taïwan et l'Iran* », écrit-il. A la lumière de cette réalité, l'historien analyse quels sont les objectifs de neuf pays, alliés, partenaires, rivaux ou ennemis qui à ses yeux « conditionnent le plus l'exercice de la puissance pour notre pays ».

Comprendre les ambitions inavouées de puissances déjà affirmées ou émergentes im-



LES AMBITIONS INAVOUÉES
de Thomas Gomart, Tallandier,
336 pages,
22,50 euros

plique de comprendre comment, au-delà des apparences, leurs politiques s'inscrivent autant dans leur histoire que dans leur géographie. Il les classe en trois ensembles : « Terre », « Mer », « Ciel ». Et reprend ainsi les fondamentaux de la géopolitique tels que conceptualisés par les premiers théoriciens à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, qui évoquaient notamment l'affrontement structurant entre empires continentaux et démocraties maritimes.

Retour du « navalisme »

Dans le premier groupe, celui de la « Terre », il place la Russie, la Chine et l'Allemagne qui, par leur assise territoriale, restent des pôles de puissance en Eurasie, et ont en commun une histoire contemporaine indissociable des totalitarismes du XX^e siècle. L'Allemagne s'est libérée de ce passé, contrairement à la Russie et à la Chine qui sont en train d'y retomber en même temps qu'elles affirment leur volonté de revanche face à l'Occident. Ces deux pays tendent à élargir davantage leur espace continental et à s'affirmer, notamment la Chine, comme une puissance navale. « *Les années Poutine correspondent à une résurgence géopolitique rendue possible par une exploitation des atouts géoéconomiques* », écrit Thomas Gomart, évoquant les hydrocarbures et le gaz. Mais c'est davantage comme puissance militaire que la Russie a reconquis son rang dans l'arène internatio-

nale et se manifeste comme puissance agressive avec ses proches voisins. L'Allemagne a plus que tout autre pays été ébranlée en raison de son modèle économique.

Le deuxième groupe, celui de la « Mer », réunit les trois grandes « démocraties maritimes », à commencer par les Etats-Unis, forts de leur situation géopolitique ouvrant sur les deux océans. Ils demeurent la première puissance mondiale exerçant un contrôle global par le militaire, la monnaie, le droit et les plates-formes numériques. Pour eux, comme pour le Royaume-Uni, dont ils ont pris la succession pour la domination des mers, et pour l'Inde, grande puissance montante rongée par le nationalisme, le contrôle des voies maritimes représente un objectif stratégique fondamental dans une mondialisation qui correspond avant tout à une « maritimisation » des échanges. « *Nous sommes entrés dans une nouvelle ère de "navalisme" où les grandes puissances se jaugent à travers leurs marines qui reflètent la vitalité de leur appareil industriel et l'acuité stratégique de leurs dirigeants* », note ainsi l'auteur.

Dans le dernier groupe enfin, le « Ciel », il place les puissances émergentes du Moyen-Orient, la Turquie, l'Arabie saoudite et l'Iran, dont les ambitions géopolitiques et le nationalisme se fondent en bonne partie sur le religieux. La nouvelle donne mondiale se caractérise par une imbrication toujours plus étroite des enjeux géopolitiques classiques – compétition de puissance, ambitions impériales, lutte pour les ressources, etc. – et des enjeux globaux tels que le changement climatique, les pandémies, le numérique. Thomas Gomart, avec ce livre essentiel, veut « *délimiter l'espace des manœuvres possibles pour la politique extérieure française en un moment où elle est confrontée à des choix difficiles* ». Plus que jamais, Paris se doit en effet de réfléchir à ce que pourrait ou devrait être « sa grande stratégie », c'est-à-dire penser au-delà du court terme. ■

MARC SEMO

Zelensky veut conquérir le ciel | PAR SERGUEI



L'ENVERS DE LA SENSIBILITÉ EXPLORÉ

LA REVUE DES REVUES

Après dix numéros, l'excellente revue *Sensibilités*, créée en 2016 et publiée par les éditions Anamosa, prend à rebours son sujet et s'intéresse à l'insensibilité. Un contrepied en apparence seulement. « *Ne nous y trompons pas, préviend l'introduction, malgré son préfixe privatif, l'insensibilité est bien aussi un affect, une pratique du sensible comme les autres.* »

Pas seulement l'absence, le degré zéro de la sensibilité donc, mais sa transformation, son écrasement, son engourdissement. A force de maîtrise – tels des pompiers qui recherchent une forme d'endurcissement nécessaire à l'efficacité attendue d'eux. A force d'une entreprise de dépersonnalisation, qui permet à des hommes d'accomplir, sans émotion apparente, le massacre de la Saint-Barthélemy : l'historien Jérémie Poytente d'expliquer cette insensibilité apparente, attestée par des témoignages saisissants qui permettent d'approcher par le

sensible ce que furent ces nuits de violences de masse. « *Préalable à leur mise à mort sans culpabilité* », les Huguenots ont été faits vipères, renards, pestes ou chancres. L'ultra-violence à l'œuvre dans l'acharnement est vue elle-même comme une forme de manifestation du sensible refoulé, comme un moyen de confirmer l'altérité répugnante de celui que l'on massacre. Il faut donc ménager la sensibilité des bourreaux, « *ce qui au fond, dit paradoxalement qu'elle persiste* », note l'auteur.

Persiste-t-elle, celle du bourreau professionnel Anatole Deibler qui, au siècle dernier, trancha près de 400 têtes en cinquante-quatre ans, et tint minutieusement la chronique de ses exécutions ? Ses carnets, froids, bureaucratiques, semblent attester du contraire. Mais l'historienne Anne Carol en conçoit une hypothèse différente : en mettant de la « *banalité dans les monstres* », en faisant « *de la violence répétée un travail* », ces carnets seraient une « *technique d'insensibilisation* ».

L'historien Jan Synowiecki rapporte dans un article passionnant les questionnements des naturalistes du XVIII^e siècle sur la sensibilité et l'intelligence des plantes. Alors que le siècle des Lumières est perçu comme celui de l'avènement de la raison, des prémisses de la domination de l'humain sur la nature, « *il a aussi été celui d'une réflexion renouvelée sur ce qui reliait les vivants entre eux ouvrant la voie à des nouvelles sensibilités à la nature* », celui où serait né « *un naturalisme fragile et incertain* ».

Egalement au sommaire, un article de David Le Breton sur la « *suppléance* » sensorielle développée par les aveugles, capables mieux que les voyants de « *toucher avec finesse, sentir l'atmosphère ambiante* ». Comme une parabole de ce numéro : l'insensibilité communique toujours avec le sensible. ■

VALENTINE FAURE

Sensibilités, n° 11, « *Insensibilité* », éd. Anamosa, janvier 2023, 160 p., 23 €



CULTURE | CHRONIQUE
PAR MICHEL GUERRIN

Le divertissement contre le temps libre

Le débat sur les retraites ouvre celui du temps libre, des loisirs, du divertissement et – allez, soyons fous – de la culture. Les opposants à la réforme n'entendent pas passer du boulot au caveau. Pour faire quoi du temps retrouvé? Les responsables politiques ne s'aventurent pas sur ce terrain. Ce serait une intrusion dans la sphère privée. Si le travail est un espace collectif, la retraite est intime.

La gauche n'a pas toujours vu les choses ainsi. Sa quête d'un travail émancipateur fut longtemps associée à un combat pour un temps libre formateur. Marion Fontaine, historienne à Sciences Po Paris et autrice d'un article sur le sujet sur le site de la Fondation Jean Jaurès, nous explique que le Front populaire, en 1936, a solidement orchestré travail et loisirs sous la houlette de Léo Lagrange, sous-secrétaire d'Etat aux loisirs et aux sports – libérer le travail et le temps, le corps et l'esprit.

Les congés payés, accompagnés d'actions dans le théâtre ou la musique, sont moins un cadeau du ciel pour partir en vacances – un plaisir alors jugé bourgeois – que l'ébauche d'une politique culturelle d'Etat. Evitant les accusations d'endoctrinement, le Front populaire s'appuie sur le riche tissu associatif en France. Et il a cette préoccupation, dit Marion Fontaine: «*Que le temps libre ne se résume pas à des divertissements jugés abrutissants et dépolitisés, à une récréation sans signification.*»

L'ambition est la même en 1981 quand les socialistes créent un ministère du temps libre, confié à André Henry, puis à Edwige Avice. Mais ce poste, plaqué sans réflexion sur la nostalgie de 1936, sans tenir compte des loisirs de masse et des plaisirs individuels déjà dominants, coïncé par un Jack Lang flamboyant à la culture, fragilisé par l'explosion du nombre de chômeurs, disparaît en 1984, année où Coluche le qualifie de «*ministre du temps perdu à un franc fou*».

Bonjour la déprime

Cette aventure amère est racontée par Marion Fontaine dans *Une politique du temps libre? 1981-1983* (Fondation Jean Jaurès, 2011). Depuis cette date, «*le temps des loisirs est devenu un temps qui, quelles que soient les inégalités persistantes, est désormais approprié*» par chacun d'entre nous et abandonné par le politique. André Henry déplorait ainsi en 2017, dans *Marianne*, que les 35 heures n'aient donné lieu à aucune réflexion par la gauche sur le temps gagné.

Tétanisée par la façon dont les industries culturelles se sont imposées dans les milieux populaires, la gauche, déjà en retrait sur la valeur travail, n'arrive plus depuis quarante ans à penser la valeur loisir. La droite pas plus, sauf que ce sont des voix de droite qui analysent aujourd'hui le temps libre. Dans un climat bien différent: fini l'espoir; bonjour la déprime.

L'économiste très libéral Olivier Babeau donne l'exemple avec un livre au titre sans nuances, *La Tyrannie du divertissement* (Buchet-Chastel, 288 pages, 21,50 euros). L'auteur part d'une conviction:

LA GAUCHE, DÉJÀ EN RETRAIT SUR LA VALEUR TRAVAIL, N'ARRIVE PLUS DEPUIS QUARANTE ANS À PENSER LA VALEUR LOISIR

EN 1936, LES CONGÉS PAYÉS SONT MOINS UN CADEAU POUR PARTIR EN VACANCES QUE L'ÉBAUCHE D'UNE POLITIQUE CULTURELLE

parmi les ressorts des inégalités, on parle toujours des salaires, du patrimoine ou de la famille et jamais du temps libre, qui est pourtant, selon lui, le facteur principal. Non pas dans son ampleur mais dans ses contenus.

Babeau se réjouit du temps gagné sur le travail mais s'alarme des activités pratiquées. Elles furent, jusqu'aux années 1960, et dans toutes les couches de la société, portées par le savoir «*studieux*» qui aide à grandir, et le divertissement, qui produit du plaisir immédiat et constitue un oubli de soi-même, comme disait Blaise Pascal. Le divertissement est fort utile, mais qu'il soit devenu «*hégémonique*» au cours du XX^e siècle est «*une catastrophe*», selon Babeau. Parce que ce sont les classes populaires qui, de façon écrasante, ont vu leur temps libre «*confisqué*» par les plaisirs faciles.

L'auteur voit dans le divertissement une machine à exclure et à broyer, qui sera encore plus atroce demain. Les coupables sont pour lui désignés: les écrans domestiques, la télévision, Internet, les réseaux sociaux, les plates-formes, les jeux vidéo, les algorithmes, tout cela provoquant des addictions, comme le prédit, parmi d'autres, le chercheur en neurosciences Michel Desmurget.

Les classes aisées ne sont pas épargnées par le divertissement, loin de là, mais conscientes des dangers, possédant des armes pour lutter, sachant que le loisir studieux est la clé de la reproduction sociale, elles domineront toujours plus les classes modestes. Pour preuve, selon Babeau, ces parents fortunés qui multiplient les règles domestiques, dignes de l'armée, afin que leurs enfants soient préservés du mal et gavés de culture légitime comme l'oie de maïs.

Bien de son époque, spécialiste de tout et de rien, Olivier Babeau saute avec agilité d'un sujet à l'autre. Il compile les données, emprunte, survole, digresse, pratique l'impasse qui pourrait le contredire. La nuance n'est pas son fort, notamment sur l'impact des écrans sur les enfants. Mais son livre a le mérite d'ouvrir un débat sous un angle ébauché par l'économiste John Maynard Keynes dès le début des années 1930: «*Aucun pays, aucun peuple ne peut envisager l'âge du loisir et de l'abondance sans effroi.*»

Babeau adopte la posture du snob réac quand il épingle les masses de touristes passant devant tel tableau ou tel monument sans rien en retenir mais, ne croyant pas au «*déclin culturel*», il rappelle que la télévision, YouTube ou un jeu vidéo peuvent aussi offrir le meilleur. Quand il constate que les jeunes sont experts en *Star Wars* ou en *Seigneur des anneaux* mais ne savent rien de l'histoire biblique, il ne fait pas l'apologie de la religion mais dit que la porte leur est fermée à «*presque tout l'art occidental jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*». Olivier Babeau adopte finalement un mantra de la gauche d'antan: l'Etat doit mener une «*politique des loisirs*» offensive. Pour un peu, on croit entendre Léo Lagrange. ■

UKRAINE : POUR L'EUROPE, ADAPTER LE DISCOURS À LA RÉALITÉ

ÉDITORIAL **M**

Ovationné, honoré, salué par deux rois, le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, a achevé jeudi soir 9 février, une tournée européenne de deux jours qui l'a mené à Londres, à Paris et à Bruxelles, au moment où la guerre livrée par la Russie contre son pays aborde une nouvelle phase critique.

Les responsables de la défense à Kiev redoutaient le lancement d'une nouvelle offensive russe dans l'est de l'Ukraine au moment du premier anniversaire de l'invasion du pays, le 24 février: tout porte à croire que cette offensive a commencé. Les experts militaires notent des concentrations de troupes fraîches côté russe, face à des forces ukrainiennes qui commencent à marquer le pas après un an de combats et n'ont pas l'avantage du nombre. Et une attaque mas-

sive de missiles russes a été lancée, vendredi, contre plusieurs villes d'Ukraine.

Il est donc essentiel pour le président Zelensky et son équipe d'obtenir davantage d'aide militaire de la part des pays occidentaux: c'était le but de son voyage. Hormis le Hongrois Viktor Orban, ses collègues européens lui ont fait le meilleur accueil, certains ne résistant pas, au passage, à la tentation de profiter de l'aura de ce chef d'Etat en tenue de combat – les héros sont si rares de nos jours en politique. Mais le président ukrainien était venu chercher plus que de la chaleur; il ne voulait pas, a-t-il dit à Bruxelles, «*revenir chez lui les mains vides*».

Il n'a pas eu ce qu'il a demandé expressément: des avions de chasse. Mais il s'est rapproché un peu plus de la famille de l'Union européenne et, surtout, il a pu mesurer à quel point ses alliés européens ont eux aussi atteint un seuil critique à l'égard de la guerre. Plus Vladimir Poutine intensifie son assaut de l'Ukraine, plus la solidarité de l'Europe est inéluctable. Car si la guerre russe a commencé comme une menace existentielle pour l'Ukraine, elle est devenue, au bout d'un an, existentielle aussi pour l'Europe. Laisser aujourd'hui la Russie gagner la guerre qu'elle a lancée serait récompenser l'agresseur, placer ses voisins à la merci permanente d'une autre attaque, anéantir définitivement tout ordre européen, renier les valeurs du monde démocratique, renforcer la Chine... Les conséquences sont incalculables.

C'est probablement à cette perspective que songeait le président Emmanuel Macron lorsqu'il a dit mercredi à l'Elysée, aux côtés de M. Zelensky et du chancelier Olaf Scholz: «*La Russie ne peut pas, ne doit pas l'emporter.*» Les mots ont un sens et M. Macron sait les choisir. L'évolution de son vocabulaire illustre celle de l'enjeu pour l'Europe, à mesure que le coût de l'agression augmente pour l'Ukraine. M. Macron ne parle plus aujourd'hui de «*ne pas humilier la Russie*» ni de lui trouver des «*garanties de sécurité*». Le 31 décembre 2022, il avait promis d'aider l'Ukraine «*sans faillir, jusqu'à la victoire*». S'il ne prononce pas encore le mot «*défaite*» pour la Russie, il admet qu'on ne peut pas la laisser gagner.

Si les mots ont un sens, celui-ci est lourd. Empêcher la Russie de «*l'emporter*» impliquera un engagement financier et militaire plus important que celui fourni jusqu'ici. Cela implique une industrie d'armement qui tourne à plein régime, des sanctions plus sévères encore, des sacrifices sur d'autres postes budgétaires, une société résiliente et solidaire. Cela veut dire, comme l'avait plaidé M. Macron, le 19 août 2022, «*payer le prix de la liberté*». Le moment est venu d'adapter le discours public à la réalité et de préparer, avec le reste des institutions, l'opinion à la gravité de la situation. ■

HORS-SÉRIE

Le Monde

UNE VIE, UNE ŒUVRE



Colette
Le tourbillon de la vie

ÉDITION 2023

avec Julia Kristeva, Amélie Nothomb, Juliette, Emmanuelle Lambert...

COLETTE

Un hors-série du «*Monde*»
124 pages - 10,50 €
Chez votre marchand de journaux
et sur lemonde.fr/boutique

Sa vie fut un tourbillon. Romancière, vedette de music-hall, journaliste, publicitaire, Colette s'attacha, dans son œuvre, ainsi que dans les multiples facettes de son existence, à mettre la sensualité et le plaisir aux commandes. Au moment où l'on fête le cent cinquantième anniversaire de sa naissance et où deux de ses œuvres, *Sido* et *Les Vrilles de la vigne*, entrent au programme du baccalauréat, *Le Monde* se penche dans un hors-série de sa collection «*Une vie, une œuvre*», sur l'autrice du *Blé en herbe*, à travers une sélection d'extraits de ses principaux livres et un grand entretien avec Julia Kristeva.



Solitaires & Alliances

Van Cleef & Arpels

Haute Joaillerie, place Vendôme depuis 1906



